



**Rapport annuel consolidé**

**31 décembre 2010**



## **TABLES DES MATIÈRES**

<b>RAPPORT CONSOLIDÉ DE GESTION</b>	<b>1</b>
<b>DÉCLARATION DE LA DIRECTION</b>	<b>47</b>
<b>RAPPORT DES RÉVISEURS D'ENTREPRISES AGRÉÉS</b>	<b>48</b>
<b>COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ</b>	<b>50</b>
<b>ÉTAT DE RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ</b>	<b>51</b>
<b>ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE</b>	<b>52</b>
<b>ÉTAT DES VARIATIONS DE CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS</b>	<b>53</b>
<b>TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS</b>	<b>55</b>
<b>ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS</b>	<b>56</b>
<b>1 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES</b>	<b>56</b>
<b>2 ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES</b>	<b>75</b>
<b>3 GESTION DU RISQUE FINANCIER</b>	<b>77</b>
<b>4 ACTIVITÉS ABANDONNÉES</b>	<b>88</b>
<b>5 SECTEURS OPÉRATIONNELS</b>	<b>91</b>
<b>6 ACQUISITIONS ET CESSIONS</b>	<b>96</b>
<b>7 COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ</b>	<b>103</b>
<b>8 ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE</b>	<b>109</b>
<b>9 ENGAGEMENTS ET EVENTUALITÉS</b>	<b>132</b>
<b>10 INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIÉES</b>	<b>134</b>
<b>11 PARTICIPATIONS DANS DES JOINT VENTURES</b>	<b>137</b>
<b>12 RELEVÉ DES SOCIÉTÉS DU GROUPE</b>	<b>138</b>

Le rapport annuel en langue française a été préparé à partir de la version anglaise. En cas de différence d'interprétation entre la version française et la version anglaise, cette dernière prévaut.

## Rapport consolidé de gestion

Les administrateurs ont le plaisir de présenter leur rapport aux actionnaires, incluant les informations relatives aux activités et à l'évolution du Groupe, ainsi que les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 et présentés aux pages 50 à 157.

### Chiffres clés consolidés

En millions d'euros	2010	2009 <sup>1</sup>	Variation en %
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>5 591</b>	<b>5 156</b>	<b>+8,4</b>
<b>Chiffre d'affaires à périmètre constant<sup>2</sup></b>	<b>5 464</b>	<b>5 142</b>	<b>+6,3</b>
<b>EBITA<sup>3</sup></b>	<b>1 111</b>	<b>796</b>	<b>+39,6</b>
Coûts de restructuration	–	25	
Frais de démarrage <sup>4</sup>	23	32	
<b>EBITA ajusté</b>	<b>1 134</b>	<b>853</b>	<b>+32,9</b>
Marge d'EBITA (%)	<b>19,9</b>	<b>15,4</b>	
Marge d'EBITA ajusté (%)	20,3	16,5	
<b>EBITA</b>	<b>1 111</b>	<b>796</b>	<b>+39,6</b>
Pertes de valeur sur goodwill et amortissements des ajustements de juste valeur sur acquisitions	(63)	(89)	
<b>Perte sur cession de filiales, autres titres de participation et réévaluation à la juste valeur de la participation précédemment détenue dans la société acquise</b>	<b>(7)</b>	<b>–</b>	
Produits d'intérêts, net	14	27	
<b>Impôt sur le résultat</b>	<b>(268)</b>	<b>(234)</b>	
<i>dont :</i>			
<i>Charges d'impôts exigibles</i>	<i>(239)</i>	<i>(201)</i>	
<i>Charges d'impôts différés</i>	<i>(29)</i>	<i>(33)</i>	
<b>Bénéfice de l'exercice lié aux activités poursuivies</b>	<b>787</b>	<b>500</b>	<b>+57,4</b>
Perte de l'exercice liée aux activités abandonnées	(57)	(202)	
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>730</b>	<b>298</b>	
<i>Attribuable aux:</i>			
<i>Intérêts minoritaires</i>	119	93	
<i>Actionnaires de RTL Group</i>	<b>611</b>	<b>205</b>	<b>+198,0</b>

<sup>1</sup> La présentation des informations a fait l'objet d'une modification suite à l'application de la norme IFRS 5 à Five (activités abandonnées)

<sup>2</sup> Tenant compte d'ajustements liés à Radical Media, RTL Klub en Hongrie, ainsi que d'autres variations de périmètre mineures et à taux de change constants

<sup>3</sup> L'EBITA (activités poursuivies) correspond au résultat avant intérêts et impôts, à l'exclusion des pertes de valeur sur goodwill et groupe destiné à être cédé, des amortissements et pertes de valeur des ajustements de juste valeur sur acquisitions et du résultat sur cession de filiales, d'autres titres de participation et de la réévaluation à la juste valeur de la participation précédemment détenue dans la société acquise

<sup>4</sup> Principalement Alpha TV en Grèce



<b>Résultat de base par action des activités poursuivies (en euros)</b>	<b>4,34</b>	<b>2,64</b>	
Résultat de base par action des activités abandonnées (en euros)	(0,36)	(1,31)	
<b>Résultat par action (en euros)</b>	<b>3,98</b>	<b>1,33</b>	
<b>Résultat corrigé par action (en euros)<sup>5</sup></b>	<b>4,23</b>	<b>2,85</b>	
<b>Dividende par action proposé / payé (en euros)</b>	<b>5,00</b>	<b>3,50</b>	<b>+42,9</b>

### Evénements significatifs - RTL Group

- En progression de 8,4 pour cent, le chiffre d'affaires de RTL Group s'établit à 5 591 millions d'euros, porté par la forte croissance, en 2010, des marchés publicitaires TV en Europe occidentale.
- En progression de 39,6 pour cent, l'EBITA se monte à 1 111 millions d'euros, un montant record qui dépasse de 195 millions d'euros l'ancien meilleur résultat. Cette performance est principalement attribuable à Mediengruppe RTL Deutschland, au Groupe M6, à RTL Nederland et à RTL Belgium.
- Marge d'EBITA à 19,9 pour cent (2009 : 15,4 pour cent) ; les marges d'EBITA des quatre grands diffuseurs - à savoir Mediengruppe RTL Deutschland, Groupe M6, RTL Nederland et RTL Belgium - ont enregistré une nette amélioration.
- Le résultat net attribuable aux actionnaires de RTL Group a presque triplé et s'élève à 611 millions d'euros contre 205 millions d'euros en 2009.
- Les flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles s'élèvent à 1 130 millions d'euros. Ils se traduisent en un taux de conversion de l'EBITA en flux de trésorerie de 110 pour cent et en une position de trésorerie à 1 456 millions d'euros à la fin de l'année 2010.
- Proposition de paiement d'un dividende par action de 5,00 euros pour 2010 compte tenu de la meilleure performance financière de RTL Group et de sa solide position de trésorerie (en 2009 : dividende total de 3,50 euros par action).

### Evénements significatifs – Centres de profits

- Mediengruppe RTL Deutschland a clairement accru son fort leadership en terme d'audience par rapport à son principal concurrent ProSiebenSat1 (+ 5,3 points de parts d'audience) et a dépassé la performance d'un marché publicitaire de la télévision en forte progression. En hausse de 50,5 pour cent, son EBITA s'élève à 551 millions d'euros.
- La croissance de l'EBITA du Groupe M6 en France sur l'ensemble de ses activités; progression de 25,6 pour cent de l'EBITA, qui passe à 245 millions d'euros.
- RTL Nederland a enregistré ses meilleures audiences depuis 1999 ; EBITA en hausse de 52,8 pour cent sous l'impulsion d'une forte augmentation des ventes publicitaires.
- FremantleMedia, pôle de production mondiale, affiche une hausse du chiffre d'affaires de 7,5 pour cent, grâce notamment à une augmentation de son chiffre d'affaires en Amérique du Nord et en France, combinée à l'évolution de son portefeuille de participation et à l'effet des taux de change; l'EBITA de FremantleMedia s'élève à 140 millions d'euros.

<sup>5</sup> Le résultat corrigé par action correspond au résultat net de la période, ajusté des pertes de valeur sur goodwill et groupe destiné à être cédé et des amortissements et pertes de valeur des ajustements de juste valeur sur acquisitions et du résultat sur cession de filiales, autres titres de participation et de la réévaluation à la juste valeur de la participation précédemment détenue dans la société net d'impôt et d'impacts fiscaux non récurrents



- Hausse de 25,0 pour cent de l'EBITA de RTL Belgium, qui passe à 45 millions d'euros.
- En France, RTL Radio affiche une progression d'EBITA de 60,0 pour cent, qui se monte à 24 millions d'euros.

### **Une méthode disciplinée de gestion du portefeuille, cession de Five**

- Au mois de juillet, RTL Group a vendu sa chaîne de télévision Five à la société Northern & Shell détenue par l'éditeur britannique Richard Desmond. RTL Group a reçu au total une contrepartie en espèces de 118 millions d'euros pour sa participation de 100 pour cent dans Five.
- Acquisitions ciblées afin de renforcer le portefeuille d'affaires et la présence internationale de FremantleMedia :
  - Au mois d'octobre, acquisition d'une participation de 62,5 pour cent dans Radical Media. C'est, pour FremantleMedia, sa première grande avancée sur le marché du divertissement de marque ;
  - Au mois d'octobre, acquisition d'une participation supplémentaire de 51 pour cent dans Ludia, un leader dans le développement et l'édition de jeux interactifs grand public, la participation de FremantleMedia passe alors à 80 pour cent ;
  - Au mois d'avril : prise de contrôle de Four One Media, une société de production indépendante basée aux Pays-Bas ;
  - Au mois de mars : acquisition de la part restante de 25 pour cent dans la société de production Blu, leader sur les marchés danois et suédois, faisant passer la participation de FremantleMedia à 100 pour cent.
- Au mois de septembre, le Conseil de l'audiovisuel croate a accordé à RTL Televizija une concession pour une nouvelle chaîne thématique baptisée RTL 2 ; la nouvelle chaîne a été lancée en janvier 2011.
- En septembre, Grupo Antena 3 a procédé au lancement d'une troisième chaîne numérique, Nitro.



### **Forte croissance des activités nouveaux médias de RTL Group**

- Les plateformes en ligne de RTL Group et ses offres de vidéo à la demande ont enregistré, à travers toute l'Europe, plus d'1,4 milliard de clics sur des vidéos professionnelles, ce qui représente une hausse de 46 pour cent d'une année sur l'autre.
- Hausse de 41 pour cent du chiffre d'affaires publicitaire en ligne d'une année sur l'autre grâce notamment à la publicité vidéo.
- Développement en continu des services de vidéo en ligne et mobiles de RTL Group
  - Au mois d'août, lancement de Super RTL Now, un nouveau service de télévision de rattrapage en Allemagne ;
  - Fin septembre, M6 Web a lancé son « Pass Séries VIP », un service d'abonnement unique en Europe qui permet aux téléspectateurs de visionner des séries américaines à succès, le lendemain de leur diffusion aux Etats-Unis ;
  - En octobre, M6 a lancé son application pour I-Phone et I-Pad qui permet de regarder la chaîne en direct et qui donne également accès à son offre de télévision de rattrapage et à des vidéos bonus ;
  - En octobre, RTL Nederland a lancé *RTLXL.nl*, une nouvelle plateforme centralisée pour ses services de vidéo à la demande, comprenant son service de télévision de rattrapage, des longs métrages, des séries et du contenu promotionnel ;
  - En tout, les sociétés de RTL Group ont lancé plus de 60 applications mobiles comptabilisant 10 millions de téléchargements jusqu'à présent.
- Les chaînes de télévision à péage en Allemagne, en France et aux Pays-Bas sont toutes bénéficiaires.



## Chiffre d'affaires

En 2010, la situation des marchés publicitaires est excellente dans la majorité des marchés européens où opère RTL Group. L'Europe de l'Est, qui connaît de grandes difficultés à se sortir de la crise économique et financière, fait exception ainsi que la Grèce qui évolue dans un environnement extrêmement difficile.

Une synthèse des marchés clés de RTL Group est présentée ci-dessous. Elle reprend les estimations des taux de croissance nets du marché publicitaire, les parts nettes du marché publicitaire et la part d'audience réalisée auprès du principal groupe cible.

	Taux de croissance net du marché publicitaire TV en 2010 (en %)	Part nette du marché publicitaire 2010 de RTL Group (en %)	Part nette du marché publicitaire 2009 de RTL Group (en %)	Part d'audience de RTL Group dans le principal groupe cible en 2010 (en %)	Part d'audience de RTL Group dans le principal groupe cible en 2009 (en %)
Allemagne	+9,1 <sup>6</sup>	44,0	43,5	35,0 <sup>7</sup>	34,4 <sup>7</sup>
France	+10,0 <sup>8</sup>	23,3	23,0	21,7 <sup>9</sup>	21,9 <sup>9</sup>
Pays-Bas	+10,6 <sup>6</sup>	41,2	38,7	33,0 <sup>10</sup>	31,7 <sup>10</sup>
Belgique	+11,6 <sup>6</sup>	71,9	72,0	38,3 <sup>11</sup>	38,9 <sup>11</sup>
Espagne	+4,0 <sup>12</sup>	27,9	24,7	16,9 <sup>13</sup>	17,6 <sup>13</sup>
Hongrie	(3,2) <sup>6</sup>	48,5	46,7	29,1 <sup>14</sup>	30,7 <sup>14</sup>
Grèce	(23,8) <sup>6</sup>	16,7	14,6	13,8 <sup>15</sup>	13,7 <sup>15</sup>
Croatie	(4,4) <sup>6</sup>	41,2	42,0	24,5 <sup>16</sup>	26,2 <sup>16</sup>

<sup>6</sup> Estimations Industrie, IREP et RTL Group

<sup>7</sup> Groupe cible : 14-49 ans

<sup>8</sup> Source : estimations Groupe M6

<sup>9</sup> Groupe cible : ménagères de moins de 50 ans (y compris chaînes numériques)

<sup>10</sup> Groupe cible : 20-49 ans, 18-24h

<sup>11</sup> Groupe cible : consommateurs 18-54 ans, 17-23h

<sup>12</sup> Source : Infoadex et estimations Grupo Antena 3

<sup>13</sup> Groupe cible : 16-54 ans (y compris chaînes numériques)

<sup>14</sup> Groupe cible : 18-49 ans, prime-time

<sup>15</sup> Groupe cible : 15-44 ans

<sup>16</sup> Groupe cible : 18-49 ans



Le chiffre d'affaires a augmenté de 8,4 pour cent pour atteindre 5 591 millions d'euros (2009 : 5 156 millions d'euros). A périmètre constant, c'est-à-dire après neutralisation de l'impact des mouvements du portefeuille de participations et à taux de change constants, le chiffre d'affaires a augmenté de 6,3 pour cent – soit 322 millions d'euros – et s'élève à 5 464 millions d'euros.

### **EBITA**

L'EBITA a enregistré une hausse de 39,6 pour cent et atteint 1 111 millions d'euros (2009 : 796 millions d'euros) grâce à des niveaux de rentabilité record enregistrés par plusieurs divisions, à savoir Mediengruppe RTL Deutschland, Groupe M6, RTL Nederland et RTL Belgium.

En 2010, les dépenses d'exploitation de RTL Group ont augmenté de 3,3 pour cent à 4 577 millions d'euros, contre 4 429 millions d'euros en 2009. A périmètre constant, les coûts ont augmenté de 95 millions d'euros, soit 2,1 pour cent.



## Aperçu par segments

<b>Chiffre d'affaires</b> En millions d'euros	2010	2009*	Variation en %	Pourcentage du total 2010
Mediengruppe RTL Deutschland	1 892	1 732	+9,2	33,8
Groupe M6	1 459	1 377	+6,0	26,1
FremantleMedia	1 272	1 183	+7,5	22,8
RTL Nederland	429	371	+15,6	7,7
RTL Belgium	219	203	+7,9	3,9
Radio française	182	174	+4,6	3,3
Autres segments	353	313	+12,8	6,3
Eliminations	(215)	(197)	+9,1	(3,9)
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>5 591</b>	<b>5 156</b>	<b>+8,4</b>	<b>100,0</b>

<b>EBITA</b> En millions d'euros	2010	2009*	Variation en %	Pourcentage du total 2010
Mediengruppe RTL Deutschland	551	366	+50,5	49,6
Groupe M6	245	195	+25,6	22,1
FremantleMedia	140	155	(9,7)	12,6
RTL Nederland	110	72	+52,8	9,9
RTL Belgium	45	36	+25,0	4,0
Radio française	24	15	+60,0	2,2
Autres segments	(4)	(43)	n.a.	(0,4)
<b>EBITA</b>	<b>1 111</b>	<b>796</b>	<b>+39,6</b>	<b>100,0</b>

\* La présentation des informations a été modifiée suite à la présentation de Five en activité abandonnée suite à l'application de la norme IFRS 5.



## Mediengruppe RTL Deutschland

En millions d'euros	2010	2009	Variation en %
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>1 892</b>	<b>1 732</b>	<b>+9,2</b>
<b>EBITA ajusté</b>	<b>551</b>	<b>374</b>	<b>+47,3</b>
Coûts de restructuration	–	(8)	
<b>EBITA</b>	<b>551</b>	<b>366</b>	<b>+50,5</b>

### Résultats financiers

Affichant un chiffre d'affaires publicitaire TV en progression de 10,4 pour cent, Mediengruppe RTL Deutschland s'est mieux comporté que le marché publicitaire TV allemand dont la croissance, en 2010, est estimée à 9,1 pour cent. Mediengruppe RTL Deutschland a augmenté sa part de marché nette combinée (comprenant RTL II) qui se monte à 44 pour cent (2009 : 43,5 pour cent).

Le chiffre d'affaires total de Mediengruppe RTL Deutschland a augmenté de 9,2 pour cent et atteint 1 892 millions d'euros (2009 : 1 732 millions d'euros), alors que sa filiale de gestion et de distribution des droits audiovisuels, Universum Film, a accusé en 2010 une baisse de son chiffre d'affaires, après avoir enregistré d'excellents résultats en 2009.

L'EBITA du centre de profits a enregistré une hausse de 50,5 pour cent et atteint 551 millions d'euros (2009 : 366 millions d'euros), grâce, avant tout, à une forte augmentation des recettes publicitaires, mais également grâce à un vaste programme de réduction des coûts lancé en 2009.

### Parts d'audience

Malgré la retransmission, par les chaînes publiques, de 55 des 64 rencontres de la Coupe du monde de football, événement toujours très apprécié du public, la part d'audience moyenne combinée de Mediengruppe RTL Deutschland, auprès du groupe cible des 14-49 ans, a augmenté et est passée à 35,0 pour cent (2009 : 34,4 pour cent), atteignant alors un nouveau niveau record. De ce fait, la famille des chaînes RTL a ainsi conforté sa position de leader face à son principal concurrent privé, ProSiebenSat1, avec un écart de 5,3 points.



Cette évolution positive est principalement attribuable au bon comportement de **RTL Television**, la chaîne phare de RTL Group en Allemagne. Pour la dix-huitième année consécutive, RTL Television conserve, avec une belle avance, sa position de numéro un auprès des jeunes téléspectateurs. Avec une part d'audience de 18,1 pour cent (2009 : 16,9 pour cent) auprès de son principal groupe cible, la chaîne obtient son meilleur résultat depuis 2003 et devance, de 6,5 points, la deuxième chaîne privée allemande, ProSieben (11,6 pour cent). Pour la première fois depuis 2003, RTL Television devient également leader du marché en termes de part d'audience auprès de l'ensemble du public (13,6 pour cent).

La chaîne a enregistré des parts d'audience élevées sur tous les créneaux horaires, et dans tous les genres, qu'il s'agisse d'émissions de divertissement, d'information, de retransmissions de manifestations sportives en direct, de documentaires, de feuilletons quotidiens, de longs métrages, ou encore de séries dramatiques. Lancée au deuxième semestre de l'année 2009, la grille des programmes de l'après-midi, qui propose des docus-réalité et des émissions documentaires scénarisées, a permis à la chaîne de voir sa part d'audience fortement augmenter entre 14h et 17h, auprès du groupe cible. Cette part d'audience se monte à 23,5 pour cent, soit une progression de 8,0 points d'une année sur l'autre.

Le 16 octobre 2010, la retransmission en direct du match de boxe opposant Vitali Klitschko à Shannon Briggs a été l'émission la plus regardée de la chaîne en 2010, réunissant 13,5 millions de téléspectateurs et devenant par là-même le match de boxe le plus suivi par le public de la chaîne au cours des trois dernières années. Les retransmissions en direct des 19 courses de Formule 1 au cours de l'exercice ont réuni une audience moyenne de 6,3 millions de téléspectateurs, soit une augmentation de 20,5 pour cent par rapport à 2009. La dernière course de la saison à Abu Dhabi a attiré, à elle seule, 10,2 millions de téléspectateurs. RTL Television a retransmis neuf rencontres de la Coupe du monde de football, qui ont toutes réalisé d'excellents scores d'audience, attirant une audience moyenne de 9,5 millions de téléspectateurs et totalisant une part d'audience moyenne de 33,2 pour cent auprès de l'ensemble du public.

Cette année encore, RTL Television a rencontré un succès particulier en prime-time (de 20h15 à 23h15), grâce à ses grandes émissions de divertissement, à ses documentaires et à ses séries qui ont permis à la chaîne d'être leader sur pratiquement toutes les cases horaires. Dans l'ensemble, la chaîne a atteint une part d'audience moyenne de 18,4 pour cent en prime-time auprès du groupe cible des 14-49 ans (2009 : 18,6 pour cent).

La septième saison de *Deutschland sucht den Superstar* (Idols) a rencontré son plus grand succès depuis la diffusion de la première saison en 2003, atteignant une part d'audience moyenne de 32,5 pour cent auprès de la tranche d'âge des 14-49 ans. La quatrième saison de *Das Supertalent* (Got Talent) a atteint des nouveaux records d'audience, attirant jusqu'à 8,5 millions de téléspectateurs et réalisant une part d'audience moyenne de 37,4 pour cent auprès des jeunes téléspectateurs.



S'appuyant sur le succès rencontré par *Doctor's Diary*, *Lasko* et la série au succès jamais démenti *Alarm für Cobra 11*, RTL Television a lancé, en prime-time, une nouvelle série allemande appelée *Countdown – Die Jagd beginnt*. La première saison s'est clôturée sur une part d'audience moyenne de 17,3 pour cent auprès des jeunes téléspectateurs. RTL Television a une nouvelle fois diffusé les séries américaines les plus appréciées du public, dont *Dr. House* et *CSI: Miami*. Parmi les programmes préférés du public en prime-time, figurent notamment les docus-réalité *Bauer sucht Frau* (The Farmer Wants A Wife) et *Rachs Restaurantschule*, les émissions comiques telles que *Cindy aus Marzahn & Die jungen Wilden* et *Willkommen bei Mario Barth* ou encore *Wer wird Millionär*, le jeu télévisé au succès jamais démenti, présenté par Günther Jauch.

Pour la dix-huitième année consécutive, le principal journal télévisé de RTL Television, *RTL Aktuell*, est beaucoup plus performant, auprès des jeunes téléspectateurs, que les JT de ses concurrents, avec une part d'audience moyenne de 19,9 pour cent. De plus, *RTL Aktuell* a obtenu une part d'audience auprès de l'ensemble du public (18,2 pour cent) supérieure à celle de *Heute*, le principal JT de la chaîne publique ZDF (16,6 pour cent).

La part d'audience de **Vox** auprès du groupe cible des 14-49 ans est en hausse et atteint 7,7 pour cent (2009 : 7,5 pour cent), ce qui constitue la deuxième meilleure part d'audience de la chaîne depuis sa création.

En 2010, Vox a ajouté à sa programmation un nouveau genre en diffusant la première saison de la version allemande du télé-crochet de tous les succès, *X Factor*. Les deux premières émissions ont été diffusées sur la chaîne phare RTL Television afin d'atteindre un large public et de créer un bouche-à-oreille favorable pour cette émission de recherche de nouveaux talents. Par la suite, les auditions ainsi que les émissions en direct diffusées sur Vox ont enregistré une part d'audience moyenne de 11,8 pour cent auprès des jeunes téléspectateurs âgés de 14 à 49 ans, dépassant ainsi de 53 pour cent la part d'audience moyenne de la chaîne. *X Factor* a été particulièrement apprécié du jeune public féminin (part d'audience moyenne auprès des téléspectatrices âgées de 14 à 29 ans : 21,7 pour cent) et a aussi attiré de nombreuses visites sur le site Internet de la chaîne et de visionnages de contenu vidéo en ligne. Le télé-crochet a également permis à Vox de lancer une application pour I-Phone qui a rencontré un grand succès commercial.

En plus des séries américaines de qualité telles que *CSI: NY*, *Criminal Intent*, *Law & Order : Special Victims Unit* et *Crossing Jordan*, Vox a procédé au mois de mars au lancement de la nouvelle série *Lie To Me*. Forte d'une part d'audience de 17,6 pour cent auprès des jeunes téléspectateurs, *Lie To Me* est, parmi les nouvelles séries américaines, celle qui a connu le meilleur démarrage sur la télévision allemande en 2010. Lancé récemment, le feuilleton *Daniela Katzenberger - natürlich blond* a atteint une part d'audience moyenne de 11,7 pour cent auprès des téléspectateurs âgés de 14 à 49 ans. L'émission a été diffusée en prime-time à la suite de *X Factor*. Les super-productions cinématographiques diffusées par Vox ont une nouvelle fois attiré de nombreux téléspectateurs en 2010, *Van Helsing* et *Terminator 2 : Judgement Day* enregistrant une part d'audience moyenne de 18,1 pour cent auprès des téléspectateurs âgés de 14 à 49 ans; le film *Harry Potter and the Philosopher's Stone* réalisant quant à lui un score de 17,7 pour cent auprès du même public cible.



Diffusé tous les jours à 18h, le docu-réalité *Mieten, kaufen, wohnen* a enregistré une part d'audience moyenne de 8,7 pour cent auprès de son groupe cible. *Mieten, kaufen, wohnen* a permis à Vox d'attirer de nombreux téléspectateurs sur la tranche horaire suivante, à savoir l'avant-soirée. La série est alors suivie de *Das perfekte Dinner* (Come Dine With Me), une des émissions préférées du public, et de l'édition quotidienne du magazine d'information people *Prominent!*, dont la première diffusion date de janvier 2010 et qui est particulièrement apprécié des femmes âgées de 30 à 49 ans. Parmi les autres émissions produites en interne qui ont enregistré des taux d'audience élevés, figurent notamment le magazine automobile *Auto Mobil*, l'émission sur les animaux *Hundkatzemaus*, l'émission d'éducation canine *Der Hundeprof* (The Dog Professional) et l'émission de télé-réalité *Auf und davon – Mein Auslandstagebuch* (Up And Away – My Diary Abroad). Vox a également construit une grille des programmes unique pour les soirées du samedi avec la diffusion de documentaires d'une durée de quatre heures sur des sujets tels que, par exemple, la vie de Michael Jackson.

**RTL II** a atteint une part d'audience de 6,0 pour cent auprès du groupe cible des téléspectateurs âgés de 14 à 49 ans, en légère baisse par rapport aux 6,2 pour cent obtenus en 2009. S'appuyant sur sa stratégie de repositionnement de la marque (« It's fun. »), la chaîne a introduit de nouveaux formats dans sa grille : des émissions comiques et des jeux télévisés. L'émission comique chorale *Fun Club - Comedystars live*, dans laquelle des artistes connus partagent la scène avec des inconnus et des stars montantes, a réalisé une part d'audience moyenne de 6,4 pour cent auprès des jeunes téléspectateurs. Les cinq jeux télévisés diffusés en prime-time (un test de QI, un test sur les années 80 et un test sur l'amour) ont attiré une part d'audience moyenne de 7,4 pour cent auprès du groupe cible.

Avec le lancement de *X Diaries – love, sun & fun*, RTL II a été la première chaîne à programmer, en access prime-time, une émission qui suit la tendance actuelle des télé-réalités scénarisées. Cette émission a obtenu une part d'audience moyenne de 6,7 pour cent auprès des jeunes téléspectateurs. Parmi les autres éléments clés de la grille de programmation de la chaîne, figurent les séries documentaires à succès telles que *Frauentausch* (Wife Swap) et *Die Kochprofis - Einsatz am Herd* ainsi que la dixième saison de l'émission de télé-réalité culte *Big Brother* (part d'audience moyenne auprès des téléspectateurs âgés de 14 à 49 ans : 8,6 pour cent).

La diffusion de l'émission *Tatort Internet – Schützt endlich unsere Kinder* (Crime Scene : Internet – Protect Our Children) a permis à RTL II de lancer un débat public et de sensibiliser l'opinion sur les dangers rencontrés par les enfants sur Internet. Cette émission événementielle a comporté 10 volets diffusés en prime-time. En moyenne, l'émission a attiré 6,7 pour cent des téléspectateurs âgés de 14 à 49 ans; la part d'audience s'est élevée à 10,1 pour cent auprès des téléspectateurs âgés de 14 à 29 ans.

La contribution de RTL II à l'EBITA de RTL Group est en nette augmentation, passant de 9 millions d'euros en 2009 à 14 millions d'euros en 2010, grâce à une augmentation des recettes publicitaires.

Avec une part d'audience de 22,8 pour cent auprès du groupe cible des téléspectateurs âgés de 3 à 13 ans sur la tranche horaire de 6h à 20h15 (2009 : 24,2 pour cent), **Super RTL** devance largement ses deux concurrentes, Kika (20,2 pour cent) et Nickelodeon (12,6 pour cent).



La chaîne est le leader incontesté de la télévision pour enfants en Allemagne depuis 12 années consécutives.

*Toggolino*, le volet de la programmation de la chaîne destiné aux enfants de maternelle a enregistré des parts d'audience élevées avec des émissions telles que *Chuggington*, *Timmy, das Schäfchen* et *Wow! Wow! Wubbzy!*. En avant-soirée, les séries pour enfants telles que *Hannah Montana* (produite par Disney) et *Hotel Zack & Cody* ont continué à réaliser de bons scores d'audience. En prime-time, les magazines explorant les coulisses d'émissions de divertissement à succès diffusées par RTL Television telles que *Das Supertalent – Backstage* et *DSDS – Das Magazin* ainsi que des programmes familiaux tels que des films d'animation ont figuré au rang des programmes les plus performants. La chaîne a enregistré une augmentation de 20 pour cent de ses recettes publicitaires liées à sa programmation en prime-time, réduisant ainsi sa dépendance à l'égard du marché publicitaire pour les produits destinés aux enfants.

A la fin de l'année 2009, Super RTL a procédé à l'acquisition du portail éducatif en ligne Scoyo et a intégré ce service dans son portefeuille en ligne. Grâce au développement de l'activité et à un nombre grandissant d'abonnés, Scoyo a atteint le seuil de rentabilité à la fin de l'année 2010.

La chaîne d'information **N-TV** a affiché une part d'audience moyenne stable de 1,0 pour cent auprès des téléspectateurs âgés de 14 à 49 ans. Quel que soit le moment ou l'endroit où les événements se produisent, les téléspectateurs font confiance à N-TV qui a diffusé près de 900 bulletins spéciaux au cours de l'année 2010 sur des sujets forts tels que le sauvetage des mineurs chiliens, le tremblement de terre en Haïti, la tragédie de la Love Parade de Duisbourg et le chaos provoqué par les chutes de neige en Allemagne.

N-TV a également attiré de nombreux téléspectateurs grâce à ses reportages sur les répercussions, sur les marchés financiers internationaux, de la crise économique grecque. En 2010, les programmes boursiers *Märkte am Morgen* et *Telebörse* ont enregistré, respectivement, des parts d'audience de 5,3 et 4,4 pour cent. La chaîne a également réalisé de bons scores d'audience, en prime-time, grâce à ses documentaires comme *Apokalypse der Urzeit* et *Giganten der Moderne : Wolkenkratzer*.

Les trois chaînes numériques thématiques du centre de profits – **RTL Crime**, **RTL Living** et **Passion** – ont poursuivi leur croissance régulière et figurent parmi les premières chaînes de télévision à péage en Allemagne, en Autriche et en Suisse, avec plus de 3 millions de foyers abonnés.

#### Nouveaux médias et activités de diversification

Au sein de Mediengruppe RTL Deutschland, **RTL Interactive** est responsable de la gestion des activités de diversification, y compris des contenus et services numériques. L'année 2010 a vu une forte augmentation de la consommation de contenus télévisés sur de nouvelles plateformes telles que les services à la demande et les applications mobiles.



Le service de télévision de rattrapage **RTL Now** a enregistré 180 millions de visionnages de vidéos long format (épisodes entiers de séries ou d'émissions), soit une augmentation de 32 pour cent par rapport à l'année dernière. **Vox Now**, lancé en juillet 2009, a totalisé 29 millions de visionnages vidéo au cours de l'exercice. A la fin du mois d'août 2010, RTL Interactive a lancé sa troisième plateforme de télévision de rattrapage, **Super RTL Now**.

Si l'on ajoute à ces plateformes à la demande, le portail de clips vidéo *Clipfish.de* et les sites dédiées des chaînes tels que *RTL.de* et *Vox.de* ainsi que les sites thématiques comme *Vip.de*, le nombre de visionnages de vidéos professionnelles est passé à 571 millions, soit une augmentation de 67 pour cent. L'émission *Deutschland sucht den Superstar* (Idols) a, quant à elle, occasionné le visionnage de 85 millions de vidéos sur l'ensemble des portails, soit plus du double de l'année dernière, démontrant ainsi que le contenu télévisé lié aux émissions à grand succès est un important moteur de la croissance sur Internet. Le visionnage de vidéos sur le site Internet de la chaîne *RTL.de* – relancé à fin de l'année 2009 – a enregistré une augmentation impressionnante de 74 pour cent par rapport à l'année précédente. Totalisant une moyenne de 10,3 millions d'utilisateurs uniques par mois, *RTL.de* est resté, avec une large avance, l'un des sites d'infotainment les plus appréciés du public allemand.

En 2010, Mediengruppe RTL Deutschland a lancé de nombreux nouveaux sites et de nouvelles applications pour smartphones et tablettes PC. Les applications mobiles du centre de profits avaient fait l'objet de 4,8 millions de téléchargements à la fin de l'année 2010 et les plateformes mobiles ont généré 28,3 millions de visionnages de vidéos. Ces applications offrent un accès 24 heures sur 24 heures et en direct à la programmation linéaire de RTL Television grâce à l'application RTL, un visionnage en différé de programmes entiers avec l'application RTL Now et de courts clips vidéo et informations musicales avec l'application Clipfish.

Les applications dérivées des programmes phares comme *Deutschland sucht den Superstar* (Idols), *Das Supertalent* (*Got Talent*) et *Wer wird Millionär* (Who Wants To Be A Millionaire ?) rencontrent également un vif succès auprès des utilisateurs. Cette dernière a d'ailleurs été téléchargée 1,6 million de fois et figurait en tête des applications gratuites au hit parade d'Apple des applications les plus téléchargées au cours de l'année 2010.

Les applications mobiles de la chaîne d'actualités N-TV ont généré 425 millions de pages vues en 2010. Depuis leurs lancements respectifs, les différentes applications N-TV ont été téléchargées plus d'1,6 million de fois. L'application N-TV pour I-Phone figurait en tête des applications gratuites d'information au hit parade d'Apple des 30 applications les plus téléchargées de tous les temps.

A la fin de l'année 2010, le réseau social *Wer-kennt-wen.de* comptait 9,0 millions de membres inscrits, un chiffre en hausse comparé aux 7,3 millions de membres inscrits à la fin de l'année 2009.



## Groupe M6

	2010	2009	Variation en %
<b>En millions d'euros</b>			
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>1 459</b>	<b>1 377</b>	<b>+6,0</b>
<b>EBITA ajusté</b>	<b>245</b>	<b>199</b>	<b>+23,1</b>
Coûts de restructuration	–	(4)	n.a.
<b>EBITA</b>	<b>245</b>	<b>195</b>	<b>+25,6</b>

### Résultats financiers

En 2010, le Groupe M6 a augmenté son chiffre d'affaires de 6,0 pour cent à 1 459 millions d'euros (2009 : 1 377 millions d'euros).

Les recettes publicitaires de M6, la chaîne principale, ont progressé de 10,7 pour cent, tandis que les chaînes numériques de la société enregistraient une croissance soutenue, en progression de 14,8 pour cent d'une année sur l'autre, portée par les bonnes performances de la chaîne numérique gratuite W9. Alors que l'on estime la progression du marché publicitaire TV net à 10 pour cent, la part du Groupe M6 est passée à 23,3 pour cent (2009 : 23,0 pour cent).

Le chiffre d'affaires des activités de diversification et de droits audiovisuels de la société a enregistré une légère baisse. Tandis que le chiffre d'affaires des activités de télé-achat, des activités en ligne et des activités d'octroi de licences est en hausse, le chiffre d'affaires du club de football des Girondins de Bordeaux, qui ne s'est qualifié pour la saison 2010/2011 ni pour la Ligue des Champions, ni pour l'Europa League, est lui en baisse, ces chiffres d'affaires se compensant l'un l'autre.

L'ensemble des activités participent de manière plus importante au résultat et c'est pourquoi l'EBITA du Groupe M6 a augmenté de 25,6 pour cent et s'est établi à 245 millions d'euros (2009 : 195 millions d'euros), permettant au Groupe M6 d'enregistrer une nette hausse de sa marge d'exploitation à 16,8 pour cent (2009 : 14,2 pour cent).

### Parts d'audience

Aujourd'hui, 96 pour cent des foyers français ont accès à la télévision numérique multichaînes, contre 87 pour cent en 2009. Les chaînes traditionnelles telles que TF1, France 2, France 3 et M6 ont perdu des parts d'audience en 2010 (moins 4,0 points en tout), principalement en raison de l'expansion rapide de la télévision numérique terrestre (TNT) gratuite en France et de la fragmentation de l'audience liée à cette expansion, tandis que les chaînes de la TNT ont, quant à elles, gagné 4,5 points.



La famille complémentaire des chaînes du Groupe M6 a permis à la société d'augmenter légèrement sa part d'audience combinée auprès de l'ensemble du public et qui s'élève à 14,3 pour cent (2009 : 14,2 pour cent). La part d'audience combinée du Groupe M6 est de 21,7 pour cent auprès du groupe cible des ménagères de moins de 50 ans (2009 : 21,9 pour cent). Au cours des cinq dernières années, le Groupe M6 été la seule grande famille de chaînes à afficher une hausse de sa part d'audience auprès de son principal groupe cible (+0,9 point), tandis que le Groupe TF1 et les chaînes publiques perdaient des parts de marché, respectivement -2,7 points et -6,3 points.

Dans un environnement de plus en plus concurrentiel, **M6** reste la deuxième chaîne la plus regardée par les ménagères de moins de 50 ans, avec une part d'audience de 16,5 pour cent (2009 : 17,2 pour cent) et continue également à réduire l'écart avec le leader du marché TF1, bien que ce dernier ait retransmis la plupart des rencontres de la Coupe du monde du football en 2010. En ce qui concerne les parts d'audience auprès de l'ensemble du public (10,4 pour cent), M6 se rapproche de son objectif de dépasser France 3 (10,7 pour cent) et de devenir la troisième chaîne en France, derrière TF1 et France 2.

M6 a continué de tirer parti de sa solide grille des programmes d'avant-soirée avec l'émission de divertissement *Un dîner presque parfait* et le magazine *100% Mag*. Ces émissions sont suivies du principal journal télévisé *Le 19.45* et de la courte fiction *Scènes de ménages* qui a conquis 200 000 téléspectateurs supplémentaires en 2010.

Parmi les émissions de prime-time les plus suivies sur M6, figurent la cinquième saison du docu-réalité romantique *L'amour est dans le pré* – l'émission la plus regardée au cours de l'été 2010, totalisant une part d'audience moyenne de 31,0 pour cent auprès de son groupe cible – et la première saison du docu-réalité culinaire *Top Chef* (part d'audience moyenne auprès des ménagères de moins de 50 ans : 24,2 pour cent) qui oppose des chefs lors de défis culinaires. La chaîne a procédé au lancement réussi de nouvelles émissions en prime-time, telles que le docu-réalité *Maison à vendre*, la fiction française *Victoire Bonnot* et la série américaine *Lie To Me*. Les marques établies de la chaîne, dont le télé-crochet *La France a un incroyable talent* et le jeu d'aventure *Pékin Express*, les grands magazines d'investigation *Capital*, *Zone Interdite* et *Enquête Exclusive*, sans oublier les séries américaines *NCIS* et *Bones*, ont, quant à elles, continué d'enregistrer des scores d'audience élevés.

Rassemblant 8,1 millions de téléspectateurs, la retransmission en direct du match crucial de qualification pour le Championnat d'Europe de football de 2012 opposant la France à la Bosnie Herzégovine a été l'émission la plus regardée de la chaîne en 2010.



**W9**, la chaîne numérique principale du Groupe M6, a augmenté sa part d'audience moyenne auprès des ménagères de moins de 50 ans qui se monte à 3,9 pour cent (2009 : 3,3 pour cent), faisant d'elle la chaîne la plus regardée de la TNT par son principal groupe cible. La chaîne enregistre également une hausse de sa part d'audience auprès de l'ensemble du public qui passe de 2,5 à 3,0 pour cent. Soulignant son positionnement de chaîne « mini-généraliste », W9 a enregistré des scores d'audience élevés dans différents genres, notamment dans les émissions événementielles comme *A la recherche du nouveau Michael Jackson*, le magazine *Vies croisées*, les longs métrages et le sport (avec les retransmissions en direct des matchs de l'Europa League). W9 a obtenu la meilleure audience de tous les temps pour une chaîne française de la TNT (2 millions de téléspectateurs) avec la diffusion de *Star Wars Episode III : la revanche des Sith*, le 23 décembre 2010. En tout, W9 a diffusé, en 2010, 45 des 100 programmes les plus regardés sur l'ensemble des chaînes de la TNT.

Dans le domaine de la télévision à péage, les chaînes du Groupe M6 ont confirmé leurs positions de leaders auprès de leurs principaux groupes cibles. Parmi les 84 chaînes thématiques de l'enquête Médiamat'Thématik réalisée par Médiamétrie – l'enquête mesure les audiences télévisées dans les foyers français équipés de la télévision par câble, par satellite ou par ADSL – **Paris Première** s'est classée en tête, réunissant 13 millions de téléspectateurs chaque mois, tandis que **Téva** était à nouveau numéro un auprès des ménagères de moins de 50 ans (part d'audience : 1,0 pour cent).

#### Nouveaux médias et activités de diversification

Au cours de l'année 2010, la contribution au résultat provenant des activités de diversification et de droits audiovisuels du Groupe M6 a augmenté d'1,3 pour cent. Le rôle prépondérant joué par le Groupe M6 dans le domaine des activités de diversification est mis en exergue par le fait que sa part totale des recettes non publicitaires a atteint 44,2 pour cent (2009 : 47,4 pour cent), malgré la forte croissance des recettes publicitaires au cours de l'exercice.

Depuis son lancement en mars 2008, le service de télévision de rattrapage **M6 Replay** a enregistré 453 millions de visionnages de vidéos en ligne, tandis que **W9 Replay**, lancé en décembre 2009, a enregistré 20 millions de visionnages de vidéos en ligne. Les deux services, qui permettent aux téléspectateurs de revoir les programmes phare de la chaîne pendant une période allant de 7 à 15 jours après leur première diffusion, sont disponibles sur un plus grand nombre de plateformes. M6 Replay est disponible, en France, sur un ordinateur ou à la télévision, à partir de la quasi-totalité des bouquets câble, mais aussi via l'ADSL et le satellite. Le nombre de vidéos visionnées sur la plateforme se monte à plus de 300 millions en 2010. W9 Replay a été disponible, sur les écrans de télévision, à partir de la fin du mois de juin 2010. En octobre 2010, M6 a lancé une application pour I-Phone et I-Pad qui offre gratuitement les programmes de la chaîne en direct ainsi que des services de télévision de rattrapage et des vidéos bonus. Depuis son lancement à la fin de l'année, cette application a enregistré plus d'1 million de téléchargements, devenant ainsi l'une des premières applications gratuites de l'App Store. La société a également lancé un service d'abonnement unique en Europe appelé « Pass Séries VIP » qui permet aux téléspectateurs d'avoir accès aux plus grandes séries américaines, le lendemain de leur diffusion aux Etats-Unis.



En 2010, **M6 Web** a atteint une audience moyenne de 12,5 millions de visiteurs uniques par mois sur l'ensemble de son portefeuille de 40 sites Internet – contre 12 millions d'utilisateurs uniques en 2009 – ses portails thématiques tels que *Turbo.fr* (voitures), *Deco.fr* (décoration de la maison) et *Clubic.com* (high-tech) affichant une forte croissance. Au total, les sites Internet du Groupe M6 ont enregistré 460,8 millions de visionnages de vidéo en ligne, soit une augmentation de 29,2 pour cent par rapport à l'année dernière. Alors que la France a ouvert le marché des jeux d'argent en ligne, le Groupe M6 a annoncé la conclusion d'un partenariat stratégique avec Mangas Gaming afin de permettre aux utilisateurs de jouer au poker et de faire des paris sportifs. Cette collaboration, annoncée au mois d'avril et d'une durée prévue de quatre ans, est construite autour du parrainage d'émissions sportives et d'émissions sur le poker, de l'intégration de Betclix et Everest poker aux services de paris en lignes des sites du Groupe M6 et d'une émission de poker diffusée en fin de soirée sur M6.

Le service **M6 Mobile by Orange** a fêté son cinquième anniversaire en comptabilisant 2 millions de clients à la fin de l'année 2010 (en hausse de 25 pour cent par rapport à l'année précédente), tandis que la carte de paiement portant la marque M6 – lancée en collaboration avec le Crédit Agricole en septembre 2009 – compte désormais plus de 850 000 clients.

La division des **droits audiovisuels** a tiré parti de l'énorme succès des films *Twilight* tant au box-office qu'en termes de ventes de DVD. Les activités de vente au détail et de vente par correspondance – réunies dans la division **Ventadis** – se sont également très bien comportées en 2010, la plateforme de commerce électronique *Mistergooddeal.com* affichant une croissance soutenue et le Home Shopping Service enregistrant une augmentation de ses marges bénéficiaires.



## FremantleMedia

	2010	2009	Variation en %
<b>En millions d'euros</b>			
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>1 272</b>	<b>1 183</b>	<b>+7,5</b>
<b>EBITA ajusté</b>	<b>140</b>	<b>160</b>	<b>(12,5)</b>
Coûts de restructuration	–	(5)	n.a.
<b>EBITA</b>	<b>140</b>	<b>155</b>	<b>(9,7)</b>

### Résultats financiers

Le chiffre d'affaires de FremantleMedia, le pôle de production et d'exploitation de la marque de RTL Group, affiche une augmentation de 7,5 pour cent à 1 272 millions d'euros (2009 : 1 183 millions d'euros). Cette hausse est principalement attribuable à une augmentation du chiffre d'affaires en Amérique du Nord et en France combinée à l'évolution de son portefeuille de participations et aux effets de taux de change. En dépit de cette croissance, l'EBITA de FremantleMedia est en baisse à 140 millions d'euros (2009 : 155 millions d'euros), essentiellement en raison d'une pression généralisée sur les marges bénéficiaires et les volumes de la part des diffuseurs.

### Acquisitions

En 2010, FremantleMedia a renforcé son portefeuille et sa présence internationale grâce à plusieurs acquisitions de taille moyenne. En mars, la société a acquis la part restante de 25 pour cent dans la société de production Blu, faisant passer la participation de FremantleMedia à 100 pour cent. Blu est une société de production leader sur les marchés danois et suédois et dans laquelle FremantleMedia détenait une participation majoritaire depuis 2005. Au mois d'avril, elle a pris le contrôle de Four One Media, une société de production indépendante basée aux Pays-Bas.

Au mois d'octobre, FremantleMedia a acquis une participation de 62,5 pour cent dans Radical Media, constituant ainsi sa première grande avancée sur le marché du divertissement de marque. Radical Media est l'une des plus grandes sociétés de médias transversaux et de production de spots publicitaires pour la télévision aux Etats-Unis ; elle a également des bureaux en Australie, en Chine et en Allemagne et elle est une pionnière dans le domaine du divertissement de marque. Cet investissement s'inscrit dans le prolongement d'une relation fructueuse ; en effet, FremantleMedia Enterprises (FME) collabore avec Radical Media sur plusieurs projets depuis 2008, dont la série TV très bien accueillie par la critique *Iconoclasts* diffusée par Sundance Channel, le documentaire *Britney : For The Record* et le tournoi de tennis de table Hardbat Classic sur ESPN.



Toujours au mois d'octobre, FremantleMedia a annoncé l'acquisition d'une participation supplémentaire de 51 pour cent dans Ludia, un leader dans le développement et l'édition de jeux interactifs grand public. Cette opération a porté la participation de FremantleMedia dans cette société à 80 pour cent. Ces deux sociétés travaillent ensemble depuis 2008 sur une gamme de titres pour consoles de jeux et ordinateurs personnels de grandes marques ainsi que sur des applications mobiles pour des émissions cultes de FremantleMedia telles que *The Price Is Right* et *Family Feud*. Ludia est également entrée dans l'arène des jeux pour réseaux sociaux, sa dernière création en date étant le lancement du jeu *The Price Is Right* sur Facebook.

Les acquisitions de Radical Media et de Ludia s'inscrivent dans le cadre de la poursuite de la stratégie de FremantleMedia visant à étendre et à diversifier son activité par le développement de nouveaux produits (au-delà du contenu TV), la conquête de nouveaux clients (annonceurs et consommateurs finaux en plus des chaînes de télévision) et le développement de nouveaux modèles économiques dans le domaine du divertissement (modèle de financement par les annonceurs et modèle s'adressant directement au consommateur).

#### Activités de production

En 2010, l'ensemble des sociétés de production de FremantleMedia a produit, dans 54 pays, près de 9 500 heures de programmes TV, faisant de FremantleMedia l'un des plus grands créateurs de formats internationaux primés. La maison de production de RTL Group a continué de produire, pour les chaînes des plus grands marchés TV au monde (y compris les Etats-Unis, le Royaume-Uni, l'Allemagne, la France et l'Australie), des émissions de divertissement qui enregistrent les meilleures parts d'audience. FremantleMedia a distribué ses programmes dans plus de 150 pays.

Les émissions de divertissement produites par FremantleMedia ont continué à bien s'exporter en 2010. *Got Talent* – une émission détenue en copropriété avec Syco – a rajouté, en 2010, 11 nouveaux marchés à son actif et était diffusée avec succès dans 40 pays à la fin de l'année 2010.

De son côté, l'émission de rencontres *Take Me Out* (développée par FremantleMedia France) s'est déployée dans neuf nouveaux pays et est désormais présente dans 16 pays.

Aux **Etats-Unis**, *American Idol* – une émission coproduite et détenue en copropriété par FremantleMedia North America (FMNA) et 19 Entertainment – demeure l'émission de divertissement qui a réuni le plus grand nombre de téléspectateurs en prime-time. La neuvième saison du télé-crochet, diffusée sur le réseau Fox, a enregistré une part d'audience moyenne de 21,6 pour cent auprès des téléspectateurs âgés de 18 à 49 ans, soit plus de trois fois la part d'audience moyenne enregistrée par Fox en prime-time. *American Idol* est l'émission numéro un aux Etats-Unis depuis sept ans. Faisant son retour sur le petit écran américain au cours de l'été, la cinquième saison d'*America's Got Talent* (coproduite par FMNA et Syco) a affiché une part d'audience moyenne totale de 10,5 pour cent, devenant ainsi la série la plus regardée de la chaîne NBC en 2010. Diffusée depuis 1972, l'émission *The Price Is Right* reste le jeu télévisé diffusé en journée rassemblant le plus grand nombre de téléspectateurs aux Etats-Unis. La sixième saison de l'émission *Deadliest Catch*, produite par Original Production, est celle des saisons qui marche le mieux, réunissant 4,5 millions de téléspectateurs en moyenne et affichant une part de marché de 3,9 pour cent sur la chaîne *Discovery Channel*.



Au **Royaume-Uni**, la septième saison de *The X Factor* (coproduite avec Syco) a connu le plus grand succès de son histoire et a été également l'émission la plus regardée au Royaume-Uni en 2010, affichant, sur ITV 1, une part d'audience moyenne de 48,7 pour cent. Quasiment un tiers de la population britannique a suivi la finale de la saison, faisant de *The X Factor* l'émission de divertissement la plus regardée au Royaume-Uni en 2010 avec 17,7 millions de téléspectateurs. D'une saison à l'autre, *The X Factor* a augmenté sa part d'audience moyenne de 9 pour cent. La quatrième saison de *Britain's Got Talent* (coproduite par Talkback Thames avec Syco) était en deuxième position des émissions les plus regardées au Royaume-Uni en 2010, avec une part d'audience moyenne de 45,7 pour cent sur ITV 1. La sixième saison de *The Apprentice* (émission créée par Mark Burnett) a, quant à elle, enregistré une part d'audience moyenne de 27,6 pour cent, la positionnant au second rang des émissions de divertissement les plus populaires sur BBC One en 2010.

Au mois de mars, ITV a décidé de ne pas renouveler sa commande pour *The Bill*, la série policière présente sur ses écrans depuis de nombreuses années. Au mois de juillet, Talkback Thames a lancé un plan de restructuration afin de stimuler le développement et les investissements dans les talents tout en veillant à maîtriser les coûts et à utiliser rationnellement les ressources.

En **Allemagne**, la septième saison de *Deutschland sucht den Superstar* (Idols) a vu ses parts d'audience augmenter de 23 pour cent d'une année sur l'autre, tandis que la quatrième saison de *Das Supertalent* (Got Talent) a rassemblé le plus grand nombre de téléspectateurs depuis sa création, enregistrant une part d'audience moyenne de 37,4 pour cent auprès des téléspectateurs âgés de 14 à 49 ans. Diffusé par RTL Television depuis 1992, *Gute Zeiten, schlechte Zeiten* demeure le feuilleton quotidien qui rencontre le plus grand succès en Allemagne, enregistrant une part d'audience moyenne de 22,2 pour cent auprès de son groupe cible de téléspectateurs âgés de 14 à 49 ans. Le téléfilm produit par Teamworx *Bis nichts mehr bleibt* a réuni 8,8 millions de téléspectateurs en moyenne et a enregistré une part d'audience auprès de l'ensemble du public de 27,3 pour cent sur ARD le 31 mars 2010, devenant ainsi le téléfilm le plus regardé sur la chaîne publique en 2010.

En **Australie**, la quatrième saison d'*Australia's Got Talent* a rencontré son plus grand succès depuis son lancement, réalisant une part d'audience moyenne de 30,5 pour cent auprès de l'ensemble du public. Elle a également été l'émission de divertissement la plus regardée de la chaîne Seven en 2010. La deuxième saison de *Master Chef*, diffusée par Network Ten, a amélioré sa performance de 13 pour cent par rapport à l'année dernière et a affiché une part d'audience moyenne de 36,2 pour cent auprès de l'ensemble du public. La finale de l'émission a atteint un niveau record de 4 millions de téléspectateurs, la couronnant émission la plus regardée jamais diffusée en Australie – hors sport. *Neighbours*, la série préférée des téléspectateurs depuis de nombreuses années, a fêté son vingt-cinquième anniversaire le 19 mars 2010.

En **France**, la cinquième saison de *L'Amour est dans le pré* a réalisé une part d'audience moyenne de 21,2 pour cent auprès de l'ensemble du public et s'est imposée comme l'émission la plus regardée sur M6 en 2010. La troisième saison du *Juste Prix*, diffusée sur TF1, a été le jeu télévisé ayant attiré le plus grand nombre de téléspectateurs en 2010 en France, avec une part d'audience moyenne de 25,8 pour cent auprès de l'ensemble du public.



#### FremantleMedia Enterprises (FME)

FremantleMedia Enterprises (FME) collabore avec les propres marques de FremantleMedia ainsi qu'avec celles de tiers afin de créer des opportunités de revenus supplémentaires grâce à des activités internationales de distribution de contenu, d'octroi de licences, de nouveaux médias et de home entertainment.

Les ventes des produits figurant dans le catalogue de programmes de FME ont continué leur progression, notamment celles des émissions de divertissement *American Idol* (regardée dans 140 pays) et *America's Got Talent* (110 pays) et celles des séries dramatiques internationales *Merlin* (180 pays) et *Satisfaction* (100 pays).

La nouvelle division de FME consacrée aux divertissements pour enfants et pour toute la famille a lancé ses premiers titres en 2010 : *My Babysitter's A Vampire*, une série pour préadolescents mêlant comédie et horreur et la série animée d'action pour garçons *Monsumo*. Elle a également de nombreux autres projets en cours d'élaboration.

Suite à l'énorme succès rencontré par *Master Chef* en Australie, FME a mis en place un programme complet d'octroi de licences visant à faire de *Master Chef* l'une des marques vedettes sur le marché de l'alimentation et du lifestyle en Australie. FME a conclu des contrats de licence dans de nombreux domaines, incluant des articles de cuisine, des produits pour enfants, des livres et des spectacles en direct.

FME a annoncé la conclusion d'un partenariat exclusif de vente au détail avec K-Mart et Sears en Amérique du Nord portant sur plus de 320 produits de la marque Rebecca Bonbon dans plus de 2 000 magasins aux Etats-Unis et au Canada. Cette transaction est la dernière d'une longue série de contrats conclus dans le monde entier et portant sur les créations graphiques de Yuko Shimizu, la créatrice à l'origine de Hello Kitty, la marque d'une valeur estimée à plusieurs milliards de dollars. FME représente la marque Rebecca Bonbon dans le monde entier (en dehors du Japon, de la Corée et de la Chine) et a développé des programmes de licences dans plus de 12 pays dont le Brésil, l'Allemagne, la France, l'Italie, et le Benelux.

Plusieurs des marques de FremantleMedia ont été lancées avec succès sur les réseaux sociaux, sur les consoles de jeux et sur les plateformes mobiles et en ligne. *The Price Is Right* et *Family Feud* figurent parmi les jeux connaissant l'expansion la plus rapide sur Facebook. La première application pour I-Phone de *Britain's Got Talent* s'est hissée en tête du hit parade des applications quelques jours à peine après son lancement et a conservé cette position tout au long de la saison. Cette application gratuite a été téléchargée par plus d'un demi-million de téléspectateurs.



## RTL Nederland

	2010	2009	Variation en %
<b>En millions d'euros</b>			
<b>Chiffre d'affaires</b>			
Télévision	373	318	+17,3
Radio	56	53	+5,7
<b>Total</b>	<b>429</b>	<b>371</b>	<b>+15,6</b>
<b>EBITA</b>			
Télévision	89	53	<b>+67,9</b>
Radio	21	19	<b>+10,5</b>
<b>Total</b>	<b>110</b>	<b>72</b>	<b>+52,8</b>

### Résultats financiers

Le chiffre d'affaires total de RTL Nederland a enregistré une hausse de 15,6 pour cent et s'établit à 429 millions d'euros (2009 : 371 millions d'euros), grâce à une augmentation des recettes publicitaires et non publicitaires des activités de télévision ainsi que grâce à une augmentation des recettes publicitaires à la radio. L'EBITA total du centre de profits affiche une hausse de 52,8 pour cent et s'établit à 110 millions d'euros (2009 : 72 millions d'euros). Cette hausse est principalement liée à la nette augmentation de la contribution aux résultats des activités de télévision.

Aux Pays-Bas, la hausse du marché publicitaire TV est estimée à 10,6 pour cent au cours de l'exercice. RTL Nederland a surpassé le marché et s'octroie une part de marché publicitaire de 41,2 pour cent, en hausse par rapport aux 38,7 pour cent obtenus en 2009. Au cours du dernier trimestre en particulier, la société a réussi à traduire ses parts d'audience élevées en parts nettement plus importantes du marché publicitaire.



### Parts d'audience

La famille des chaînes de RTL Nederland a enregistré une part d'audience combinée en prime-time de 33,0 pour cent auprès du principal groupe cible des téléspectateurs âgés de 20 à 49 ans, en hausse par rapport aux 31,7 pour cent enregistrés en 2009, et ce malgré la diffusion, par les chaînes publiques, de la Coupe du monde de football et des Jeux olympiques d'hiver. Affichant ses parts d'audience les plus élevées depuis 1999, RTL Nederland devance toujours largement son principal concurrent privé, SBS group (24,0 pour cent) ainsi que les chaînes publiques (28,3 pour cent). Au cours du quatrième trimestre de l'année 2010, la part d'audience combinée de RTL Nederland auprès des jeunes téléspectateurs s'élève à 36,9 pour cent.

A l'instar de l'année dernière, cette augmentation des parts d'audience est principalement due aux bons résultats enregistrés par **RTL 4**, la chaîne phare de RTL Nederland, dont la part d'audience moyenne en prime-time auprès du groupe cible des consommateurs âgés de 20 à 49 ans a fortement progressé, passant de 17,0 pour cent à 18,3 pour cent. Aux mois d'octobre et de novembre 2010, la chaîne a enregistré une part d'audience de 22,2 pour cent auprès de son groupe cible, sa meilleure part d'audience mensuelle depuis octobre 1996. La première saison de l'émission de recherche de nouveaux talents qui mise sur l'interactivité, *The Voice Of Holland*, lancée en octobre, a fortement contribué aux bons résultats en matière d'audience obtenus par la chaîne. Affichant une part d'audience moyenne de 47,7 pour cent auprès du groupe cible, *The Voice Of Holland* est devenu le télé-crochet le plus regardé de tous les temps sur RTL 4, faisant même mieux que les deux premières saisons d'*Idols*. La troisième saison de *X Factor*, produite par FremantleMedia, a battu tous ses records d'audience avec une part d'audience moyenne de 32,1 pour cent auprès des consommateurs âgés de 20 à 49 ans. Faisant ses débuts sur RTL 4 en janvier 2010, le nouveau télé-crochet *My Name Is Michael* a réalisé une première saison très réussie, enregistrant une part d'audience moyenne de 24,1 pour cent auprès du groupe cible. Parmi les autres émissions préférées du public en prime-time, figurent *Holland's Got Talent*, *De TV Kantine*, *Ushi & Loesie*, *Ik Hou Van Holland* et *Van Der Vorst Ziet Sterren*.

Les programmes clés diffusés par RTL 4 en avant-soirée tels que *RTL Boulevard*, *RTL Nieuws* et le feuilleton quotidien au succès jamais démenti *Goede Tijden, Slechte Tijden* ont continué d'enregistrer de très bons résultats.

**RTL 5** a terminé l'année 2010 avec une part d'audience de 8,8 pour cent auprès des téléspectateurs âgés de 20 à 34 ans (2009 : 9,6 pour cent). L'émission la plus regardée de l'année sur la chaîne a été le docu-réalité *Oh Oh Cherso*, qui a réalisé une part d'audience moyenne de 45,9 pour cent auprès des jeunes téléspectateurs âgés de 20 à 34 ans. Les versions néerlandaises des émissions de télé-réalité telles que *Benelux Next Top Model*, *Expeditie Robinson*, *So You Think You Can Dance* et *Top Chef*, ainsi que l'émission de rencontres *Take Me Out* et le docu-réalité *Hoe Vind Ik Een Vent?*, accompagnant la célébrité néerlandaise Bridget Maasland à la recherche d'un nouveau compagnon, ont toutes été particulièrement appréciées des jeunes téléspectateurs.



**RTL 7** a réalisé sa meilleure année depuis son lancement en 2005, portant sa part d'audience auprès de son principal groupe cible (les hommes âgés de 20 à 49 ans) à 7,1 pour cent (contre 6,7 pour cent en 2009). La grille des programmes se compose principalement de retransmissions en direct de matchs de football, du magazine de football hebdomadaire *Voetbal International* (qui a enregistré sa meilleure année depuis son lancement), des sports automobiles et des films destinés à un public masculin. Pendant la Coupe du monde de football, le talk-show *VI Oranje* a affiché une part d'audience moyenne de 12,7 pour cent auprès des téléspectateurs masculins âgés de 20 à 49 ans. Les deux rencontres de la finale de la Coupe des Pays-Bas de football ont été les émissions les plus regardées de la chaîne, le premier de ces matchs obtenant une part d'audience de 62,2 pour cent auprès des téléspectateurs masculins âgés de 20 à 49 ans.

De son côté, **RTL 8**, la chaîne destinée aux femmes, a affiché une part d'audience en prime-time de 3,2 pour cent auprès des téléspectatrices âgées de 20 à 49 ans en 2010, un score quasiment stable par rapport aux 3,3 pour cent de 2009. La chaîne de télévision numérique **RTL Lounge** a poursuivi sa croissance, enregistrant jusqu'à 1,3 million de téléspectateurs uniques par mois.

**Radio 538** est une radio reconnue qui diffuse de la musique contemporaine, des succès récents ainsi que de la dance et du R&B. Ses émissions sont animées par les DJ préférés des Néerlandais. Radio 538 a collaboré avec RTL 4 dans le cadre du télé-crochet à grand succès *The Voice Of Holland* et la station a également retransmis la finale de cette émission en direct sur ses ondes. En 2010, Radio 538 a conservé une part d'audience moyenne stable de 16,2 pour cent auprès des auditeurs âgés de 20 à 49 ans. Radio 538 et Radio 3FM sont les deux premières stations de radio du pays. La part nette du marché publicitaire de Radio 538 a atteint 25,6 pour cent (2009 : 25,1 pour cent). Au mois de janvier 2010, RTL Nederland a procédé à l'acquisition de **Radio 10 Gold**, poursuivant ainsi l'expansion de sa famille de stations de radio, suite au lancement de la station numérique RTL Lounge Radio en 2009. Radio 538 s'occupe de l'administration courante de Radio 10 Gold, qui s'adresse principalement à une cible féminine.

#### Nouveaux médias et activités de diversification

Le portefeuille de sites Internet de RTL Nederland – y compris le portail généraliste *RTL.nl*, le service de télévision de rattrapage *RTLGemist.nl* (rebaptisé *RTLXL.nl* en octobre 2010) ainsi que toute une série de sites consacrés à des émissions à succès telles que *X Factor* – a enregistré une augmentation de 39 pour cent du nombre moyen de visiteurs uniques par mois (7,1 millions contre 5,1 millions en 2009). Le nombre de visionnages de vidéos en ligne a progressé de 41,6 pour cent et s'élève à 262 millions (2009 : 185 millions). Des extraits et retransmissions du site Internet *RTL Nieuws*, des épisodes des feuilletons quotidiens *Goede Tijden*, *Slechte Tijden* et *As The World Turns*, le magazine d'actualité sur la vie des stars, *RTL Boulevard*, les émissions de recherche de nouveaux talents *X Factor* et *The Voice Of Holland* ainsi que le docu-réalité *Oh Oh Cherso* figuraient parmi les contenus vidéo les plus regardés.

Tout au long de l'année 2010, RTL Nederland a élargi la distribution de son contenu, en lançant plusieurs services d'information sur des plateformes numériques.



Au mois de février, RTL Nederland et Philips ont conclu un accord permettant à RTL Nederland de devenir la première société de médias néerlandaise à fournir du contenu de grande qualité aux utilisateurs de postes de télévision Philips Net TV connectés à Internet. Grâce à cet accord, les téléspectateurs équipés de postes de télévision Philips Net TV peuvent avoir directement accès au service de télévision de rattrapage sur leur écran de télévision.

Depuis le mois de juin, RTL Gemist est disponible sur les téléphones mobiles de troisième génération (3G). Ce service offre du contenu gratuit – comme la météo et l’information – ainsi que du contenu payant avec, par exemple, *RTL Boulevard* et *Goede Tijden, Slechte Tijden*. Les paiements sont débités sur la facture de téléphone mobile de l'utilisateur ou par SMS.

En octobre, RTL Nederland a procédé au lancement de *RTLXL.nl*, une nouvelle plateforme centralisée réunissant les différents services de vidéo à la demande de la société. Cette plateforme contient l'ensemble de la vidéothèque numérique de RTL : le service de télévision de rattrapage, des films, des séries et du contenu promotionnel. Elle propose aussi bien du contenu gratuit que du contenu payant et est disponible sur ordinateurs, appareils mobiles, tablettes PC et sur postes de télévision connectés à Internet Net TV.

Au mois de novembre, RTL Nederland a sorti sa première application pour l’I-Pad d’Apple. Outre un accès à l'ensemble des reportages des émissions d'information, les utilisateurs de l'application *RTL Nieuws* ont également accès, en direct et en temps réel, à la chaîne de télévision numérique DVB-H RTL 24, comprenant les émissions d'actualité *RTL Nieuws*, *RTL Z*, *Editie NL* et *RTL Boulevard*. En une journée à peine, elle est devenue l'application payante (disponible au prix de 79 centimes d'euros) la plus téléchargée aux Pays-Bas.

A compter du 1<sup>er</sup> août 2010, RTL Nederland a pris le contrôle de la société événementielle Wentink. Cette prise de contrôle constitue une étape supplémentaire dans l'expansion des activités de RTL Nederland sur le marché de l'événementiel et du divertissement.



## RTL Belgium

	2010	2009	Variation en %
<b>En millions d'euros</b>			
<b>Chiffres d'affaires</b>			
Télévision	171	158	+8,2
Radio	48	45	+6,7
<b>Total</b>	<b>219</b>	<b>203</b>	<b>+7,9</b>
<b>EBITA</b>			
Télévision	29	20	+45,0
Radio	16	16	0,0
<b>Total</b>	<b>45</b>	<b>36</b>	<b>+25,0</b>

### Résultats financiers

Le chiffre d'affaires total du centre de profits belge, qui comprend les activités de télévision et de radio, a enregistré une augmentation de 7,9 pour cent et passe à 219 millions d'euros (2009 : 203 millions d'euros). Cette hausse est principalement attribuable à une nette augmentation des recettes publicitaires TV, et ce malgré la cession de Belga Films au mois de juin 2010. En Belgique francophone, la hausse affichée par le marché publicitaire TV net est estimée à 11,6 pour cent. Par conséquent, l'EBITA total du centre de profits a augmenté pour atteindre 45 millions d'euros (2009 : 36 millions d'euros).

### Parts d'audience

La part d'audience combinée enregistrée par la famille des chaînes de télévision de RTL en prime-time s'élève à 38,3 pour cent auprès de son groupe cible (consommateurs âgés de 18 à 54 ans), en légère baisse par rapport au niveau record de 38,9 pour cent atteint l'année dernière. Ce chiffre représente néanmoins un succès important, étant donné que la Coupe du monde de football a été retransmise par les chaînes publiques (qui ont enregistré une part d'audience combinée de 18,2 pour cent au cours de l'exercice). En termes de parts d'audience auprès de l'ensemble du public, la famille de chaînes a diffusé 74 des 100 programmes les plus regardés de l'année.



**RTL-TVI**, la chaîne leader du marché en Belgique francophone, a affiché une forte augmentation de sa part d'audience en prime-time auprès de son groupe cible qui s'élève à 30,0 pour cent (2009 : 28,9 pour cent), confortant ainsi son avance à la fois sur la deuxième chaîne la plus regardée – la chaîne privée française TF1 (écart de 12,3 points) – et sur la chaîne publique La Une (écart de 18,3 points). RTL-TVI s'est également imposée comme le leader incontesté du marché en termes de parts d'audience, en prime-time, auprès de l'ensemble du public (26,8 pour cent).

Le programme le plus regardé de la chaîne en 2010 a été le film français *Bienvenue chez les Ch'tis* diffusé le 7 mars. Il a obtenu une part d'audience de 66,6 pour cent auprès de l'ensemble du public, un nouveau record d'audience en Belgique francophone. La diffusion du film s'est inscrite dans le cadre d'une soirée que RTL-TVI a entièrement consacrée au phénomène Ch'tis. La diffusion du magazine *Le phénomène Ch'tis*, à 19h45, a enregistré une part d'audience de 46,7 pour cent auprès de l'ensemble du public, battant également tous les records sur ce créneau horaire.

Les journaux télévisés de RTL-TVI continuent d'être plébiscités par les téléspectateurs de Belgique francophone. Fort d'une part d'audience de 45,8 pour cent auprès de l'ensemble du public, le journal de la mi-journée est resté en tête, tous les jours de l'année, en 2010. Le principal journal télévisé, *Le Journal*, a été, quant à lui, numéro un tous les soirs, à l'exception de quatre soirées, et a enregistré une part d'audience moyenne de 47,5 pour cent auprès de l'ensemble du public. Il devance ainsi de 14,6 points son concurrent direct, le *JT 19h30*, diffusé par la chaîne publique La Une. RTL-TVI a également continué à rassembler de nombreux téléspectateurs avec ses magazines d'information diffusés en avant-soirée tels que *Tout s'explique*, *Images à l'appui*, *Coûte que Coûte*, *Enquêtes* et l'emblématique *Place Royale*.

En avant-soirée, l'émission de divertissement *Un dîner presque parfait* a réalisé une part d'audience moyenne de 32,5 pour cent auprès du principal groupe cible des consommateurs âgés de 18 à 54 ans.

En prime-time, la première saison de *Top Chef* a obtenu une part d'audience moyenne de 34,9 pour cent auprès des consommateurs âgés de 18 à 54 ans. Elle était suivie de près par la deuxième saison de la version belge du docu-réalité *L'amour est dans le pré* qui a enregistré une part d'audience de 33,7 pour cent auprès de ce même groupe cible. Une fois encore, les plus grandes séries américaines ont été diffusées sur RTL-TVI, notamment *Desperate Housewives*, *NCIS Enquêtes Spéciales*, *CSI: Miami* et *CSI: NY*. Le jeudi soir est traditionnellement réservé à la diffusion de films et, sur cette tranche horaire, RTL-TVI a réalisé une part d'audience moyenne de 32,5 pour cent auprès de son principal groupe cible.

**Club RTL** a continué d'axer sa programmation sur les émissions pour enfants en journée et sur la diffusion d'événements sportifs en soirée. La chaîne a réuni de nombreux téléspectateurs avec ses programmes tels que son émission sur le football, *La Coupe*, la retransmission en direct du match de qualification pour le Championnat d'Europe de football 2012 opposant la Belgique à l'Autriche (part d'audience auprès des téléspectateurs masculins âgés de 18 à 54 ans : 35,4 pour cent), le dessin animé humoristique *Les Simpson*, la série comique française *Caméra Café* et les longs métrages. Club RTL a terminé l'année avec une part d'audience en prime-time de 5,5 pour cent auprès de son principal groupe cible de téléspectateurs masculins âgés de 18 à 54 ans, en baisse par rapport aux 7,1 pour cent enregistrés en 2009.



**Plug RTL** a réalisé une part d'audience en prime-time de 3,8 pour cent (2009 : 4,8 pour cent) auprès des jeunes téléspectateurs. Les émissions populaires de divertissement du Groupe M6 telles que *D&Co*, *Pékin Express* et *Nouvelle Star* ainsi que les rediffusions de séries américaines à succès dont *CSI: Miami*, *Lost* et *Heroes* font partie des émissions phares de la chaîne.

Selon l'enquête d'audience CIM portant sur la période de janvier à juin 2010, la famille belge de stations de radio a enregistré une part d'audience combinée de 35,6 pour cent (2009 : 35,1 pour cent), **Bel RTL** renforçant sa position de radio numéro un de Belgique francophone (part d'audience : 18,8 pour cent, soit 1,6 point de mieux par rapport à l'année dernière) et **Radio Contact** étant en tête des radios musicales (part d'audience : 16,8 pour cent, en baisse d'1,1 point par rapport à l'année dernière). Par conséquent, les deux stations de radio de RTL Belgium devancent toujours clairement les cinq stations de radio publiques de la RTBF (part d'audience combinée : 34,1 pour cent).

#### Nouveaux médias et activités de diversification

En janvier 2010, RTL Belgium a créé une nouvelle division appelée RTL New Media dans le but d'accélérer le développement de ses activités numériques.

En 2010, le nombre de vidéos visionnées sur l'ensemble des sites Internet de RTL Belgium a augmenté et est passé à 28,8 millions, en particulier grâce au site d'informations *RTLinfo.be*, qui a enregistré 21 millions de vidéos visionnées (en hausse de 62 pour cent par rapport à l'année précédente) et qui comptait 1,48 million d'utilisateurs uniques par mois (en hausse de 24 pour cent). L'application RTL info pour I-Phone a été téléchargée 58 000 fois, étant ainsi à l'origine de 185 000 sessions par mois.

La plateforme de vidéo à la demande RTL à l'infini fait également état de solides progrès, affichant une augmentation de 72 pour cent du nombre de vidéos commandées par les abonnés à la télévision numérique (1 565 000) par rapport à 2009. RTL à l'infini est un service à la demande payant disponible par la télévision par protocole Internet (ADSL). En appuyant sur le bouton rouge de leur télécommande, les téléspectateurs de Belgique francophone ont accès aux séries américaines diffusées sur RTL-TVI, Club RTL et Plug RTL ainsi qu'à d'autres programmes phare, moyennant paiement.



## Radio française

En millions d'euros	2010	2009	Variation en %
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>182</b>	<b>174</b>	<b>+4,6</b>
<b>EBITA</b>	<b>24</b>	<b>18</b>	<b>+33,3</b>
Coûts de restructuration	–	(3)	n.a.
<b>EBITA</b>	<b>24</b>	<b>15</b>	<b>+60,0</b>

### Résultats financiers

En France, l'année 2010 a été marquée par la reprise partielle du marché publicitaire radio, qui, selon les estimations, a progressé de 6,3 pour cent, après un recul important en 2008 et en 2009.

Au cours de l'année, la famille des radios RTL en France a cherché à préserver la valeur de ses plages publicitaires d'une part et à attirer de nouveaux annonceurs d'autre part. Le chiffre d'affaires du centre de profits a augmenté de 4,6 pour cent et s'élève à 182 millions d'euros (2009 : 174 millions d'euros). La part nette du marché publicitaire de la famille des radios RTL en France a enregistré une légère baisse et s'élève à 25,6 pour cent (2008 : 26,2 pour cent).

L'EBITA du centre de profits des radios françaises se monte à 24 millions d'euros, en hausse de 60 pour cent par rapport aux 15 millions d'euros enregistrés en 2009.

Le centre de profits a poursuivi son plan de réduction des coûts qui vise à réaliser une économie de 10 pour cent entre 2009 et 2011. Lancé à la fin de l'année 2009, le plan de départs volontaires a été mené à bien et 33 salariés ont décidé d'en bénéficier.

### Parts d'audience

A l'instar des années précédentes, RTL Radio en France a confirmé sa position de leader en termes d'audience. RTL Radio, RTL 2 et Fun Radio ont réalisé une part d'audience combinée moyenne de 19,3 pour cent, en hausse par rapport à 2009 (19,1 pour cent). La famille des radios de RTL a continué à devancer largement ses principaux concurrents privés, à savoir les familles des radios de NRJ (14,8 pour cent, en baisse de 0,3 point par rapport à 2009) et de Lagardère (13,6 pour cent, en baisse de 0,5 point par rapport à 2009).

La part d'audience de la station phare **RTL** est restée stable à 12,4 pour cent. Dans un contexte de concurrence intense entre les radios généralistes, RTL est restée la station de radio numéro un en France, pour la huitième année consécutive. La station demeure également le leader incontesté sur tous les autres critères clés de mesure d'audience, à savoir l'audience quotidienne cumulée et la durée d'écoute. Selon la dernière enquête de Médiamétrie pour la période allant de novembre à décembre 2010, RTL Radio a obtenu une audience moyenne de 6,87 millions d'auditeurs par jour, soit son plus haut niveau depuis dix ans.



RTL a poursuivi l'amélioration de sa grille des programmes en lançant quatre nouvelles émissions pour la saison 2010/11. Les entretiens réalisés le matin par Yves Calvi, le journal de la mi-journée présenté par Laurent Bazin et Elisabeth Martichoux, *L'Heure du Crime* de Jacques Pradel et le talk-show de l'après-midi animé par Flavie Flament se sont tous très bien comportés.

Forte de plus de 4 millions d'auditeurs par jour, la matinale de RTL diffusée en prime-time (7h30 à 9h30) demeure l'émission d'information la plus suivie de France, réalisant une part d'audience de 14,1 pour cent.

Plusieurs émissions au succès toujours renouvelé ont continué d'enregistrer d'excellents résultats et ont maintenu leur position de leader, notamment *Ca Peut Vous Arriver*, animée par Julien Courbet, et l'émission de l'après-midi au succès légendaire, *Les Grosses Têtes*, animée par Philippe Bouvard. L'émission *Les Grosses Têtes* a réalisé une part d'audience de 72 pour cent supérieure à la part d'audience de la deuxième émission la plus appréciée des auditeurs.

Tout au long de l'année 2010, RTL a confirmé son statut de radio numéro un en France en proposant une couverture exclusive d'événements d'actualité. Lorsque le tremblement de terre a frappé Haïti au mois de janvier 2010, le journaliste de RTL, Philippe Antoine, était le premier journaliste étranger présent sur les lieux. La station a également réalisé des interviews exclusives avec de grandes personnalités publiques telles que l'ancien Premier ministre britannique Tony Blair et le guitariste des Rolling Stone Keith Richards, tandis que la première dame de France, Carla Bruni-Sarkozy, s'est rendue dans les locaux de la station deux fois au cours de l'année.

La grille des programmes a également accordé une grande place au divertissement : Seal, Zucchero, Phil Collins et Roger Hudson ont choisi les studios de RTL pour donner quelques concerts intimes tandis que la nouvelle artiste de jazz très prometteuse, Nikki Yanofsky, s'est produite en concert dans le Grand Studio de RTL. La station a également accueilli l'unique concert privé donné par Robbie Williams en Europe et a également participé à des événements tels que le Yannick Noah Tour.

Le positionnement de **Fun Radio** en tant que radio au "son dancefloor" a continué de se révéler être une stratégie gagnante. Dans un contexte difficile pour les stations de radio musicales – qui ont perdu 4,1 points de part d'audience au cours des cinq dernières années – Fun Radio a augmenté sa part d'audience qui se monte à 4,1 pour cent (2009 : 3,8 pour cent), soit sa meilleure audience depuis 2002. La station affiche une part d'audience en hausse depuis sept enquêtes d'audience consécutives et s'est hissée à la seconde place des stations musicales pour la première fois de son histoire dans l'enquête portant sur la période de septembre à octobre 2010. La matinale, animée par Manu et Virginie, a réuni plus d'1,8 million d'auditeurs par jour, en hausse de 20 pour cent par rapport à l'année 2009.

La station pop-rock **RTL 2** a été confrontée à une concurrence accrue, d'autres stations tentant de copier la formule qui a fait son succès. Néanmoins, la station a maintenu sa part d'audience de 2,8 pour cent (2009 : 2,9 pour cent). La matinale, animée par Christophe Nicolas et Agathe Lecaron, s'est une nouvelle fois très bien comportée, misant sur un savant mélange musical qui mixe nouveaux venus (tels que Cocoon, Iz et Julian Perretta) et grosses pointures de la pop et du rock (telles que U2 et Muse). A la fin de l'année, la station est partie sur les routes, diffusant ses émissions en direct de grandes villes de France et allant à la rencontre des auditeurs aux quatre coins de l'Hexagone.



### Nouveaux médias et activités de diversification

Au cours de l'année, le trafic sur les sites Internet gérés par **RTL Net**, la filiale digitale de RTL Radio, a enregistré une nette augmentation de 14,7 pour cent, soit 3,9 millions de visiteurs uniques par mois (2009 : 3,4 millions de visiteurs uniques). En particulier, *RTL.fr*, le site Internet de RTL Radio, a confirmé sa position de leader des sites Internet de radio en France. Avec une moyenne mensuelle de 2,7 millions de visiteurs uniques en 2010, ce site a accru son audience de plus de 8 pour cent par rapport à 2009 (2,5 millions de visiteurs uniques). Au mois de septembre 2010, *RTL.fr* a été remodelé afin de le rendre plus interactif et de proposer davantage de contenu multimédias. *RTL2.fr* et *Funradio.fr* sont les radios musicales qui ont enregistré les plus fortes hausses en termes de fréquentation.

En 2010, RTL Net a développé une série d'applications à succès pour I-Phone et smartphones Android : notamment *Témoins RTL* qui permet aux utilisateurs de partager et de publier leurs photos avec d'autres auditeurs de RTL Radio; *RTL Foot* : proposant les derniers résultats de football et des informations en direct, cette application est devenue immédiatement l'application de sports la plus téléchargée sur l'App Store français, et enfin *RTL Astro Haas* qui propose des prévisions astrologiques gratuites et payantes.

Au mois d'octobre 2010, Fun Radio s'est alliée aux chaînes du Groupe M6 pour organiser le deuxième concert géant *Starfloor* à Paris. Avec une affiche réunissant les plus grands artistes dance du moment à l'image de Kylie Minogue, de Kelly Rowland ou encore de Bob Sinclar, les 17 000 billets se sont vendus rapidement et le concert affichait complet un mois à l'avance. La station a collaboré avec RTL Special Marketing en mettant sur le marché quatre albums de musique dance reprenant le label *Starfloor*. Tous ont figuré au hit parade des meilleures ventes en France avec 350 000 exemplaires vendus au cours de l'année 2010 (en hausse de 33 pour cent par rapport aux 264 000 exemplaires vendus en 2009). En septembre, Fun Radio s'est associée au Crédit Mutuel Arkéa pour lancer la première banque en ligne dédiée aux jeunes de 13 à 25 ans.

Fun Radio a réuni plus d'1 million de fans sur les réseaux sociaux Facebook et Twitter, devenant ainsi la marque de médias francophone numéro un sur Facebook. Mais également plus d'un million d'utilisateurs ont téléchargé l'application de la station sur leur I-Phone et leur I-Pad.



## Autres secteurs

Ce secteur comprend les activités consolidées de RTL Klub (Hongrie), d'Alpha TV (Grèce), de RTL Televizija (Croatie), les activités luxembourgeoises de RTL Group ainsi qu'UFA Sports, les activités du siège, les nouveaux projets, les activités de radio en Allemagne et encore la participation dans Grupo Antena 3 (Espagne) enregistrée selon la méthode de mise en équivalence.

**RTL Klub** en Hongrie a évolué dans un environnement difficile en 2010 avec une baisse du marché publicitaire TV estimée à 3,2 pour cent et une conjoncture ne montrant aucun signe d'amélioration. Le chiffre d'affaires consolidé s'est élevé à 105 millions d'euros et l'EBITA de RTL Klub a atteint 19 millions d'euros. Dans les résultats de l'exercice précédent, RTL Klub était consolidée dans les comptes selon la méthode d'intégration globale à partir du 1<sup>er</sup> avril 2009. Sur une base pro forma et en devise locale, le chiffre d'affaires est resté stable d'un exercice à l'autre, suite à une légère augmentation du chiffre d'affaires publicitaire, tandis que l'EBITA a affiché une augmentation de 3,8 pour cent, attribuable notamment à des économies sur les coûts. Etant donné que RTL Klub a obtenu de meilleurs résultats que le marché publicitaire TV net, la part de marché publicitaire de la chaîne est passée à 48,5 pour cent (2009 : 46,7 pour cent).

A la fin de l'année 2010, plus de 84 pour cent des foyers hongrois avaient accès à des services multichânes – principalement en raison de l'expansion de la télévision numérique par satellite. Dans le même temps, le nombre total de chaînes en langue hongroise est passé à 91. En raison de cette fragmentation croissante de l'audience, la part d'audience de RTL Klub en prime-time auprès du groupe cible des téléspectateurs âgés de 18 à 49 ans a reculé à 29,1 pour cent (2009 : 30,7 pour cent). Malgré cela, RTL Klub reste de loin la chaîne numéro un en Hongrie, totalisant 6,5 points d'avance sur TV 2, son concurrent le plus proche. RTL Klub a été également la chaîne la plus regardée par les téléspectateurs du groupe cible lors de 308 soirées sur un total de 365 soirées.

RTL Klub a continué à réaliser des parts d'audience élevées dans tous les genres, dont les docu-réalité tels que *Un dîner presque parfait* et *Gyözike*, le jeu télévisé *A prendre ou à laisser*, les séries américaines, les longs métrages, l'information ainsi que les retransmissions en direct des courses de Formule 1. Avec une part d'audience moyenne de 33,4 pour cent auprès des jeunes téléspectateurs, *Barátok Közt* (Between Friends) demeure le feuilleton quotidien hongrois préféré du public. Après une pause de sept ans, l'émission de télé-réalité la plus appréciée de Hongrie, *Való Világ* a fait sa réapparition sur le petit écran en novembre 2010, réalisant une part d'audience moyenne de 32,9 pour cent auprès des jeunes téléspectateurs.

La première saison de *X-Faktor*, qui a réalisé une part d'audience moyenne de 53,3 pour cent auprès du groupe cible, a été le plus grand succès de RTL Klub au cours de l'année 2010. L'émission a rencontré un succès tel que TV 2, le principal concurrent de RTL Klub, a choisi de déplacer la diffusion de son télé-crochet *Megasztár* du samedi soir au vendredi soir. La moitié de la population hongroise était devant son poste pour regarder la finale de *X-Faktor*, ce qui en a fait l'émission télévisée la plus regardée de l'année. La finale de la Coupe du monde de football, en juillet, a été la troisième émission de télévision la plus regardée de l'année en Hongrie, derrière un autre épisode de *X-Faktor* retransmis en direct.



RTL Most, le service de télévision de rattrapage de la chaîne lancé à la fin du mois de septembre 2009, a totalisé 34,6 millions de vidéos visionnées au cours de l'exercice. Le nombre de visiteurs uniques des sites Internet de RTL Klub a fortement augmenté à la fin de l'année 2010, suite au lancement de sites dédiés aux émissions à succès de la chaîne, *X-Faktor* et *Való Világ*.

**Alpha TV** en Grèce : s'appuyant sur son repositionnement réussi de chaîne familiale avec un accent sur les docu-réalités et les émissions de divertissement, Alpha TV a continué à augmenter ses parts d'audience en 2010 et la chaîne a gagné des parts de marché publicitaire dans un contexte extrêmement difficile. Dans un marché publicitaire TV dont la baisse est estimée à 23,8 pour cent, le chiffre d'affaires d'Alpha TV a reculé et se situe à 61 millions d'euros (2009 : 70 millions d'euros). Les recettes publicitaires de la chaîne ont diminué de 13,1 pour cent, se traduisant par une part de marché publicitaire de 16,7 pour cent, en nette augmentation par rapport aux 14,6 pour cent enregistrés en 2009. Bénéficiant du programme de réduction des coûts mis en œuvre en 2009, les frais de démarrage d'Alpha TV ont diminué de 13 millions d'euros par rapport à l'année précédente, se traduisant en un EBITA négatif de 21 millions d'euros (2009 : moins 34 millions d'euros).

La part d'audience de la chaîne auprès de son principal groupe cible des téléspectateurs âgés de 15 à 44 ans était de 13,8 pour cent (2009 : 13,7 pour cent) et, surtout, la chaîne a gagné 0,9 point dans le créneau horaire clé du prime-time réalisant une part d'audience moyenne de 15,6 pour cent auprès des jeunes téléspectateurs (2009 : 14,7 pour cent) et maintenant sa position de troisième chaîne du pays. Alpha TV a enregistré sa plus grande progression auprès de son audience principale, affichant une hausse de 2,6 points en prime-time auprès des femmes âgées de 25 à 34 ans.

L'émission satirique *Al Tsantiri Niouz* animée par Lakis Lazopoulos était une nouvelle fois l'émission de la chaîne qui a remporté le plus grand succès, obtenant une part d'audience moyenne de 50,3 pour cent auprès de son groupe cible. Des adaptations locales d'émissions de divertissement rencontrant un succès international – dont *Come Dine With Me*, *Kitchen Nightmares* et *Home Makeover* – ont également permis à la chaîne d'enregistrer d'excellentes parts d'audience. Par ailleurs, l'émission de divertissement diffusée en milieu de matinée, *Kafes me tin Eleni* et l'émission du matin diffusée le week-end *Mes Tin Kali Hara* ont continué de très bien se comporter.

Avec la diffusion de la première saison de *Greek Idol* (part d'audience moyenne de 27,3 pour cent auprès des téléspectateurs âgés de 15 à 44 ans), Alpha TV a réussi à obtenir les meilleures parts d'audience sur le créneau très couru du lundi soir, pour la première fois de son histoire. La chaîne a lancé, au mois d'octobre 2010, *Big Brother*. Tout au long de la saison, l'émission de télé-réalité a obtenu une part d'audience moyenne de 22,8 pour cent auprès des jeunes téléspectateurs âgés de 15 à 44 ans. Egalement au mois d'octobre 2010, Alpha TV a lancé, avec *Oikogeneiakas Istories* (Family Stories), la première et l'unique émission quotidienne de télé-réalité scénarisée diffusée à la télévision grecque. Affichant une part d'audience moyenne de 18,9 pour cent auprès des téléspectateurs âgés de 15 à 44 ans, cette émission a permis à la chaîne d'enregistrer des parts d'audience presque multipliées par deux sur la case horaire de 18h à 19h.



**RTL Televizija** en Croatie: dans un contexte où le marché publicitaire TV est toujours en déclin – baisse estimée à 4,4 pour cent en 2010 (2009 : moins 18,1 pour cent) – le chiffre d'affaires de RTL Televizija a reculé et atteint 38 millions d'euros (2009 : 41 millions d'euros). La part nette du marché publicitaire TV de la chaîne est passée de 42,0 pour cent en 2009 à 41,2 pour cent en 2010. Malgré une nouvelle baisse du chiffre d'affaires de la chaîne, son EBITA est resté stable à moins 3 millions d'euros, principalement grâce à une baisse du coût de la grille par rapport à 2009.

En 2010, RTL Televizija est resté leader sur le marché auprès de son principal groupe cible de téléspectateurs âgés de 18 à 49 ans, enregistrant une part d'audience de 24,5 pour cent (2009 : 26,2 pour cent). Ce recul de la part d'audience est en grande partie à mettre sur le compte de la fragmentation de l'audience. Néanmoins, la chaîne a augmenté ses parts d'audience en prime-time au début de la nouvelle saison 2010/11. En décembre 2010, RTL Televizija a réalisé une part d'audience moyenne en prime-time de 32,3 pour cent, soit son meilleur résultat mensuel depuis janvier 2009, lorsque la chaîne avait diffusé le Championnat du monde de handball.

Les adaptations locales d'émissions internationales à succès demeurent un élément clé de la grille des programmes de RTL Televizija. La deuxième saison de *Hrvatska trazi zvijezdu* (Idols) a réalisé une part d'audience moyenne de 36,5 pour cent auprès des jeunes téléspectateurs – soit 15 pour cent de mieux que la première saison diffusée en 2009. La deuxième saison de l'émission de télé-réalité *Jezikova juha* (Kitchen Nightmares) a totalisé une part d'audience moyenne de 31,0 pour cent auprès de son groupe cible.

A l'automne, la série turque *1001 noć* (1001 nights) est devenue une grande favorite du public. En moyenne, 38,8 pour cent des téléspectateurs âgés de 18 à 49 ans ont regardé *1001 noć*, qui a été le programme le plus regardé sur sa tranche horaire au cours des 76 jours sur les 86 que comptait sa diffusion. *1001 noć* est ainsi devenue la série rencontrant le plus grand succès de tous les temps en Croatie.

En octobre 2010, RTL Televizija a modernisé ses journaux télévisés et ses magazines. La principale émission d'information – rebaptisée *RTL Danas* – et le magazine people *Exklusiv Tabloid* ont présenté leur tout nouvel habillage aux téléspectateurs croates. Igor Bobić présente désormais *RTL Danas* à 18h30 depuis un studio construit spécialement à cet effet et l'émission dure 35 minutes. La part d'audience de l'émission auprès de l'ensemble du public a augmenté, tandis que la part d'audience auprès du principal groupe cible de la chaîne composé de téléspectateurs âgés de 18 à 49 ans a progressé de 8,1 pour cent pour atteindre 33,5 pour cent.

Parmi les autres programmes plébiscités par le public, citons également les séries américaines telles que *Bones*, *Mentalist*, *Cold Case* et *Desperate Housewives* ainsi que les longs métrages, la chaîne ayant diffusé 16 des 20 films les plus regardés à la télévision croate en 2010.

Tout au long de l'année 2010, RTL Televizija a renforcé la présence de ses marques sur l'ensemble des plateformes numériques. De ce fait, le nombre de visiteurs uniques par mois sur *RTL.hr*, le principal site Internet, a enregistré une augmentation de 100 pour cent. Ce site figure maintenant parmi les 15 premiers sites Internet de Croatie, ce qui fait de lui un partenaire intéressant pour les annonceurs en ligne. L'application pour I-Phone de RTL Televizija, lancée au mois de juin 2010, est devenue l'une des trois premières applications d'information en Croatie.



Au mois de septembre, le Conseil de l'audiovisuel croate a accordé à RTL Televizija une concession pour une nouvelle chaîne thématique baptisée RTL 2. Cette nouvelle chaîne a été lancée en janvier 2011.

En 2010, RTL est restée la marque média numéro un au Grand-Duché de Luxembourg. Grâce à l'ensemble de ses activités dans le domaine de la télévision, de la radio et d'Internet, **RTL Lëtzebuerg** a atteint une audience journalière de 75,9 pour cent des Luxembourgeois âgés de 12 ans et plus (2009 : 76,5 pour cent).

RTL Radio Lëtzebuerg demeure la station luxembourgeoise de référence, à la fois en matière d'information et de divertissement : près de 200 000 auditeurs choisissent sa fréquence tous les jours (2009 : 186 300 auditeurs ; du lundi au vendredi). De son côté, RTL Télé Lëtzebuerg a réalisé une part d'audience en prime-time de 51,9 pour cent (2009 : 53,1 pour cent auprès des téléspectateurs âgés de 12 ans et plus, case horaire du lundi au vendredi, de 19h à 20h).

Au mois de juillet 2010, la chaîne a commencé à diffuser l'ensemble de ses programmes en haute définition (HD) et ce lancement a coïncidé avec le grand départ du Tour de France à Rotterdam, donnant ainsi l'impression aux téléspectateurs de vivre l'événement aux côtés des coureurs. RTL Télé Lëtzebuerg a lancé quatre nouvelles émissions pour la saison 2010/11, dont le docu-réalité *Success Story*, qui aide de jeunes entrepreneurs à développer leurs projets d'affaires, et le magazine consacré au football *Goal*. Dans le docu-réalité *Ecolopoly*, quatre candidats adoptent, pendant un mois, un mode de vie cent pour cent éthique, en complète harmonie avec la nature. Enfin, dans l'émission *En neit Doheem*, des personnes à la recherche d'un logement sont filmées alors qu'elles visitent des biens immobiliers et qu'elles ne se gênent pas pour critiquer les goûts des actuels propriétaires.

*RTL.lu*, le portail de RTL Lëtzebuerg est le site Internet le plus visité du pays, affichant une part d'audience quotidienne de 17 pour cent des Luxembourgeois âgés de 12 ans et plus. Lancée au mois de mars, l'application RTL pour I-Phone propose aux utilisateurs, entre autres, de l'information, un agenda culture, de la télévision de rattrapage et il est également possible d'écouter la radio en direct. Cette application gratuite est devenue l'application la plus téléchargée du Luxembourg dans les quatre heures qui ont suivi son lancement et elle a été téléchargée plus de 70 000 fois jusqu'à présent. L'application *I-Pad Zeitung* a été lancée en octobre, donnant ainsi l'occasion aux utilisateurs de profiter de l'offre complète et diversifiée de RTL Lëtzebuerg en matière de médias sur une nouvelle plateforme.

**BCE**, le prestataire de services techniques de RTL Group à Luxembourg, a poursuivi le passage des chaînes du Groupe à la haute définition (HD). Après la migration réussie des chaînes néerlandaises en 2009, la société a basculé vers la HD les chaînes belges et luxembourgeoises du Groupe en 2010. BCE a mené à bien, suite à une procédure d'appel d'offres rigoureuse, un projet d'ingénierie portant sur la conception et l'installation d'une infrastructure de diffusion multichaînes pour la chaîne publique franco-allemande Arte basée à Strasbourg. La société a également achevé son projet d'infrastructure de numérisation pour le Parlement européen. Ce projet, qui avait débuté en 2008, portait notamment sur son système de conservation par archives numériques et son accès au public. Il a obtenu le prix de l'innovation en matière de gestion de contenu décerné par l'IBC en 2010.



Le marché allemand de la publicité à la radio a enregistré une légère croissance en 2010. **RTL Radio Deutschland** – la société holding des activités de radio de RTL Group en Allemagne – a dégagé un EBITA de 9 millions d’euros (2008 : 6 millions d’euros). La plupart des stations ont réussi à accroître leurs parts d’audience, cet élément constituant la base permettant d’enregistrer de bons résultats en matière de recettes publicitaires et par conséquent de garantir un succès financier durable.

A Berlin – qui compte plus de 30 stations FM et qui est donc le marché radio le plus concurrentiel d’Allemagne – les radios 104.6 RTL et 105.5 Spreeradio se sont à nouveau démarquées de leurs concurrentes. Pour la première fois, elles occupent respectivement les places de radio numéro un et numéro deux dans la région. Affichant une part de marché de 18,2 pour cent auprès des auditeurs âgés de 14 à 49 ans et de 12,2 pour cent auprès des auditeurs âgés de 10 ans et plus, la part d’audience de 104.6 RTL a progressé et la radio est une nouvelle fois leader sur le marché. 105.5 Spreeradio arrive en deuxième position, avec une part de marché de 10,6 pour cent auprès des auditeurs âgés de 10 ans et plus. La part d’audience de la station auprès des auditeurs âgés de 14 à 49 ans a également augmenté, passant de 7,8 à 8,5 pour cent.

Antenne Bayern a une nouvelle fois réuni une audience moyenne de plus d’un million d’auditeurs par heure. Cette radio est la radio privée la plus écoutée d’Allemagne depuis 20 ans et, pour la sixième fois de son histoire, elle a atteint une moyenne supérieure à un million d’auditeurs par heure.

RTL Radio Deutschland a porté sa participation dans Hit-Radio Antenne Niedersachsen de 36 à 49,9 pour cent, renforçant ainsi sa position d’actionnaire le plus important de la station. Hit-Radio Antenne Niedersachsen fait partie des stations les plus écoutées d’Allemagne. Disposant d’une zone de service qui couvre la Basse Saxe, Brême et Hambourg, son potentiel, en matière d’audience, est d’environ 10 millions de personnes et elle réunit 2,4 millions d’auditeurs par jour.

A la fin de l’année 2010, le pôle des radios allemandes de RTL Group détenait des participations dans 19 stations, participations principalement minoritaires en raison des contraintes réglementaires en vigueur en Allemagne. L’ensemble des stations du portefeuille attire 27,3 millions d’auditeurs par jour et totalise une audience moyenne cumulée de près de cinq millions d’auditeurs par heure.

Suite à son nouveau lancement en 2008, l’agence de marketing sportif **UFA Sports** a poursuivi le développement de son portefeuille en 2010. Juste après la signature, au mois de mai 2009, d’un partenariat de 10 ans avec UFA Sports, le FC St Pauli – le club de football historique situé à Hambourg – est monté en Bundesliga, la première division allemande, pour la saison 2010/11.

Au mois de mars 2010, la société a conclu un autre partenariat de marketing pour 10 ans avec le club de deuxième division 1. FC Union Berlin.



Par ailleurs, les droits audiovisuels pour la Coupe du monde masculine de handball de 2011 ont été vendus à 43 chaînes dans 160 pays. UFA Sports a également conclu d'autres contrats en 2010, dont un contrat portant sur les droits télévisés mondiaux pour la Kontinental Ice-Hockey League (KHL) d'Eurasie et un autre portant sur la commercialisation de l'ensemble des droits d'exploitation publicitaires et audiovisuels pour l'équipe nationale de basket allemande, UFA Sports agissant en qualité de prestataire exclusif auprès de la Fédération allemande de basket (Deutscher Basketball Bund).

UFA Sports commercialise également l'ensemble des droits télévisés et audiovisuels liés aux combats disputés par le boxeur allemand et champion du monde Felix Sturm. La société gère également les relations avec les sponsors, les organismes d'accueil et les partenaires. Au mois de juillet 2010, UFA Sports s'est alliée à Tom Houseman et Jeff Chue, deux spécialistes des droits sportifs pour l'Asie et anciens conseillers juridiques au sein de la FIFA, afin de lancer une joint venture dénommée UFA Sports Asia basée à Singapour. Au mois de novembre, la ligue polonaise de football, Ekstraklasa, a choisi UFA Sports pour la gestion du processus d'appel d'offres lié à l'ensemble de ses droits audiovisuels nationaux et internationaux pour la période allant de la saison 2011/12 à la saison 2013/14.

**Grupo Antena 3** en Espagne : Après un important recul en 2009, le marché publicitaire TV net espagnol a enregistré, selon les estimations, une progression de 4 pour cent en 2010. Les chaînes privées ont profité de la suppression de la publicité sur les chaînes publiques à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, suite à l'entrée en vigueur d'une nouvelle loi sur les médias. Grupo Antena 3 s'est nettement mieux comporté que le marché, ses recettes publicitaires affichant une augmentation de 18,5 pour cent au cours de l'exercice. De ce fait, la part nette du marché publicitaire espagnol de Grupo Antena 3 a progressé pour atteindre 27,9 pour cent (2009 : 24,7 pour cent).

Sur une base de 100 pour cent, le chiffre d'affaires consolidé de Grupo Antena 3 a augmenté de 14,8 pour cent et s'élève à 808 millions d'euros (2009 : 704 millions d'euros) tandis que ses bénéfices d'exploitation (EBITDA) ont progressé pour s'établir à 157 millions d'euros (2009 : 81 millions d'euros). Son bénéfice net a également fortement progressé pour atteindre 109 millions d'euros (2009 : 61 millions d'euros). La contribution au résultat de RTL Group s'établit à 24 millions d'euros (2009 : 13 millions d'euros).

En 2010, la famille des chaînes de Grupo Antena 3 a obtenu une part d'audience combinée de 16,9 pour cent auprès du groupe cible des téléspectateurs âgés de 16 à 54 ans, en légère baisse par rapport aux 17,6 pour cent enregistrés en 2009.

Antena 3, la chaîne principale, a affiché une part d'audience de 11,8 pour cent auprès du groupe cible des téléspectateurs âgés de 16 à 54 ans (2009 : 15,4 pour cent). Ce recul important est en grande partie à mettre sur le compte de l'accélération de la fragmentation de l'audience, mais il faut également prendre en compte le fait que la chaîne n'a retransmis aucune des rencontres de la Coupe du monde de football, manifestations toujours très appréciées du public.



Les chaînes numériques de Grupo Antena 3 ont poursuivi leur croissance rapide. Neox (destinée à un public de jeunes adultes) était la chaîne numérique numéro un en Espagne, avec une part d'audience de 2,9 pour cent auprès de son groupe cible, en nette augmentation par rapport à sa part d'audience d'1,4 pour cent enregistrée en 2009. Nova (une chaîne lifestyle destinée à un public féminin) a également plus que doublé sa part d'audience, la portant à 1,7 pour cent (2009 : 0,8 pour cent). En septembre 2010, la société a lancé une troisième chaîne numérique appelée Nitro dont le but est de séduire un public masculin.

### **Principaux mouvements du portefeuille de participations**

En 2010, RTL Group a entamé un processus d'identification d'acheteurs potentiels pour Five, sa chaîne de télévision au Royaume-Uni. La vente de 100 pour cent de sa participation dans Five a été finalisée le 23 juillet 2010, ayant pour conséquence la classification de Five en activité abandonnée pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2010.

Le 15 avril 2010, RTL Group a signé des accords relatifs à des options avec les actionnaires majoritaires du Groupe Ren TV. Suite à la signature de ces accords, RTL Group a perdu son influence significative, se traduisant comme suit :

- L'investissement a été reclassé de « Participations dans des entreprises associées » en « Prêts et autres actifs financiers ». Un ajustement de juste valeur a été reconnu (5 millions d'euros) en « Autres résultats financiers »;
- Les écarts de conversion liés à cet investissement ont été recyclés du résultat global au compte de résultat pour un montant de (12) millions d'euros.

Le 4 octobre 2010 FremantleMedia a acquis 62,5 pour cent du capital de Radical Media, un groupe de médias transversaux spécialisé dans le contenu publicitaire et dans le divertissement de marque. Cette acquisition a été traitée en tant que regroupement d'entreprises suite à la prise de contrôle.

Le 18 octobre 2010, FremantleMedia a annoncé l'acquisition d'une participation supplémentaire de 51 pour cent dans Ludia, un leader dans le développement et l'édition de jeux interactifs. Cette transaction a ainsi fait passer la participation de FremantleMedia dans Ludia à 80 pour cent et a été traitée en tant que regroupement d'entreprises suite à la prise de contrôle.



## Quote-part de résultat dans des entreprises associées

### Contribution à l'EBITA

<i>En millions d'euros</i>	2010	2009	Variation en %
- Grupo Antena 3	24	13	+84,6
- RTL II	14	9	+55,6
- RTL Klub (du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 mars en 2009)	–	(2)	n.a.
Autres	2	5	(60,0)
<b>Total</b>	<b>40</b>	<b>34</b>	<b>+60,0</b>

La contribution des entreprises associées a augmenté pour s'établir à 40 millions d'euros (2009 : 25 millions d'euros). Cette augmentation provient essentiellement des meilleurs résultats de Grupo Antena 3 et de RTL II. Les « Autres » comprennent notamment une perte de valeur liée à une des radios allemandes du Groupe.

### Produits / (charges) d'intérêts, nets et autres résultats financiers

Les produits d'intérêts nets s'élèvent à 10 millions d'euros (2009 : produits d'intérêts nets de 4 millions d'euros). Cette augmentation est principalement liée à des produits d'intérêts liés aux impôts.

Les autres résultats financiers incluent des pertes de valeur sur actifs financiers ainsi que des ajustements de juste valeur sur instruments financiers.

### Amortissement et ajustements de juste valeur sur acquisitions de filiales, joint ventures et entreprises associées

Ce poste comprend les charges relatives à l'amortissement des ajustements de justes valeurs dégagées lors des acquisitions de M6, Radio 538 et Alpha TV. La majorité des charges sont liées à M6.

### Perte de valeur sur goodwill, entreprises associées et groupe destiné à être cédé

Une perte de valeur a été comptabilisée pour un montant de 52 millions d'euros. Ces pertes de valeur qui affectent principalement les valeurs comptables des activités TV du Groupe en Grèce (49 millions d'euros) sont, en grande partie, liées à la baisse des marchés publicitaires qui a été plus forte que prévue.



### **Résultat sur cession de filiales, autres titres de participation et réévaluation à la juste valeur de la participation précédemment détenue dans la société acquise**

Une perte nette de 7 millions d'euros a été constatée en 2010 sur la cession de filiales, autres titres de participation et réévaluation à la juste valeur de la participation précédemment détenue dans la société acquise (2009 : aucun résultat). Cette perte s'explique principalement par :

- Un montant de 12 millions d'euros lié au recyclage des écarts de conversion (pertes) suite à la perte d'influence significative sur Ren TV au cours de l'année ; et
- Un gain de 5 millions d'euros résultant de l'exercice de réévaluation effectué sur la participation initiale de 29 pour cent du Groupe dans Ludia, suite à sa prise de contrôle.

### **Impôt sur le résultat**

En 2010, la charge d'impôt a été de 268 millions d'euros (2009 : 234 millions d'euros).

Suite à l'accord d'intégration fiscale qui a été approuvé par le Conseil d'administration le 26 juin 2008 (voir la section "Transactions avec les parties liées"), une commission de 56 millions d'euros, représentant 50 pour cent du bénéfice fiscal réalisé par Bertelsmann AG, a été enregistrée en réduction de la charge fiscale de l'année (2009 : 45 millions d'euros).

### **Perte liée aux activités abandonnées**

La perte de l'exercice liée aux activités abandonnées de 57 millions d'euros est liée uniquement à Five qui a été vendue durant l'année 2010 (2009 : perte de 202 millions d'euros).

### **Résultat de l'exercice attribuable aux actionnaires de RTL Group**

Le résultat de l'exercice attribuable aux actionnaires de RTL Group s'élève à 611 millions d'euros (2009 : 205 millions d'euros).

### **Résultat par action**

Le résultat par action, calculé sur la base de 153 618 853 actions est de 3,98 euros par action (2009 : 1,33 euro par action). Le résultat corrigé par action, après prise en compte de la charge d'amortissement des ajustements de juste valeur sur acquisitions et de pertes de valeur sur goodwill, du résultat sur cession de filiales, autres titres de participation et réévaluation à la juste valeur de la participation précédemment détenue dans la société acquise, net d'impôt et d'éléments fiscaux non récurrents, a augmenté de 48,4 pour cent à 4,23 euros par action (2009 : 2,85 euros par action).



## Position de trésorerie nette

La position de trésorerie nette consolidée au 31 décembre 2010 est de 1 456 millions d'euros (au 31 décembre 2009 : 789 millions d'euros). Le Groupe a généré des flux de trésorerie significatifs avec un taux de conversion de l'EBITA en flux de trésorerie de 110 pour cent (2009 : 106 pour cent).

### Position de trésorerie nette

<i>En millions d'euros</i>	Au 31 décembre 2010	Au 31 décembre 2009
Dette brute au bilan	(188)	(156)
Moins: prêts <sup>17</sup>	1	2
<b>Dette financière brute</b>	<b>(187)</b>	<b>(154)</b>
Plus: trésorerie	841	395
Plus : valeurs mobilières de placement et investissements à court terme	8	6
Plus: dépôt courant	794	542
<b>Position de trésorerie nette</b>	<b>1 456<sup>18</sup></b>	<b>789</b>

## Actions propres

Le capital social de RTL Group, d'un montant de 191 900 551 euros, est divisé en 154 787 554 actions, entièrement libérées et sans désignation de valeur nominale.

RTL Group détient directement et indirectement 0,76 pour cent (2009 : 0,76 pour cent) du nombre total d'actions RTL Group.

## Transactions avec parties liées

### Financement

Au 31 décembre 2010, RTL Group a différents dépôts auprès de Bertelsmann AG ("overnight" et jusqu'à 3 mois) pour un montant de 793 millions d'euros (2009 : 539 millions d'euros). Ces dépôts sont rémunérés au taux EONIA ou EURIBOR plus 10 points de base en fonction de la durée du dépôt. Le dépôt "overnight" a été renouvelé par la suite. Le total des intérêts constatés en produit au titre de ces dépôts s'élève à 5 millions d'euros en 2010 (2009 : 7 millions d'euros).

<sup>17</sup> Prêts TCM (via Groupe M6)

<sup>18</sup> Dont 379 millions d'euros détenus par Groupe M6 (2009: 83 millions d'euros)



Au 31 décembre 2010, le Groupe a également un solde payable à Bertelsmann Inc de 9 millions d'euros.

Bertelsmann AG a accordé à RTL Group, en garantie du remboursement des montants dus par Bertelsmann AG, un gage sur la totalité des actions de sa filiale française détenue à 100 pour cent, Media Communication SAS, et de sa filiale espagnole détenue à 100 pour cent, Media Finance Holding SL.

En octobre 2008, Bertelsmann AG a accordé à RTL Group un gage complémentaire sur ses intérêts (73,4 pour cent) dans sa filiale allemande Gruner + Jahr AG & Co KG, en garantie de l'ensemble des montants dus par Bertelsmann AG.

En novembre 2008, Bertelsmann AG a accordé à RTL Group un gage complémentaire sur la totalité des actions de sa filiale britannique détenue à 100 pour cent, Bertelsmann UK Limited, en garantie de l'ensemble des montants dus par Bertelsmann AG.

#### Fiscalité

Le 26 juin 2008, le Conseil d'administration de RTL Group a décidé de mettre en place une intégration fiscale entre sa filiale, détenue indirectement, RTL Group Deutschland GmbH ("RGD") et Bertelsmann Capital Holding GmbH ("BCH"), une filiale directement détenue par Bertelsmann AG.

A cet effet, RTL Group, via RGD, a conclu un accord d'intégration fiscale ("Profit and Loss Pooling Agreement" ou "PLP Agreement") avec BCH pour une période de six ans à compter du 1er janvier 2008. En parallèle, Bertelsmann AG a conclu un accord de compensation ("Compensation Agreement") avec CLT-UFA, une filiale directe de RTL Group, prévoyant le paiement à CLT-UFA d'une compensation pour le transfert de bénéfice mentionné ci-dessus et d'une commission supplémentaire ("la Commission") correspondant à 50 pour cent de l'économie d'impôt calculée sur base du bénéfice imposable de RGD.

Via ces accords, à partir du 1er janvier 2008, Bertelsmann AG et le sous-groupe RGD de RTL Group sont considérés comme une seule entité d'un point de vue fiscal en Allemagne.

Comme le "PLP Agreement" ne donne pas autorité à BCH d'instruire ou de contrôler RGD, il n'affecte pas la capacité de RTL Group, ni celle de RGD à gérer leurs activités, ni leur responsabilité d'optimiser leurs structures fiscales comme ils l'entendent. Après six ans, tant le "PLP Agreement" que le "Compensation Agreement" sont renouvelables annuellement, RGD et CLT-UFA peuvent demander à mettre fin de façon anticipée au "PLP Agreement" et au "Compensation Agreement" sous certaines conditions.

En l'absence de traitement spécifique recommandé par les Normes internationales d'information financière (IFRS), RTL Group a choisi de reconnaître en impôt exigible sur le revenu et liés au sous-groupe de RGD, les montants payables à Bertelsmann AG et BCH suite à l'accord d'intégration fiscale et à l'accord de compensation décrits ci-dessus. Les impôts différés, calculés sur la base d'un taux d'impôt qui a été entériné, continuent à être reconnus dans les comptes consolidés en fonction des bénéfices futurs du Groupe sur lesquels ils pourront être imputés. La Commission, économiquement et contractuellement étroitement liée à la compensation, est enregistrée comme une réduction de l'impôt exigible sur base des accords.



Ces accords ont eu pour effet d'augmenter le bénéfice net. Au 31 décembre 2010, le solde payable à BCH s'élève à 406 millions d'euros (2009 : 368 millions d'euros) et le solde à recevoir de Bertelsmann AG s'élève à 350 millions d'euros (2009 : 323 millions d'euros).

La commission reçue par CLT-UFA, filiale directe de RTL Group, s'élève en 2010 à 56 millions d'euros (2009 : 45 millions d'euros).

### **Plan d'intéressement au capital**

Le 25 juillet 2000, RTL Group a mis en place un plan d'option sur actions pour certains directeurs, cadres dirigeants et employés du Groupe. Selon les termes du plan, le prix qui doit être payé par les participants pour exercer les options correspond à la valeur de marché des actions au moment où l'option est attribuée. La valeur de marché est définie comme étant la moyenne des prix de clôture à la Bourse de Bruxelles pendant les 20 jours précédant l'attribution de l'option, ou à un prix supérieur ou inférieur, tel que déterminé par le Conseil d'administration. Chaque tiers du nombre total des options est exerçable à la deuxième, troisième et quatrième date d'anniversaire de la date d'attribution des options qui doivent être exercées dans un délai maximum de 10 ans. Le nombre total d'options attribuées et acceptées par les bénéficiaires fin 2010 était de 1 200 (2009 : 124 800).

### **Litiges significatifs**

RTL Group est impliqué dans des procédures judiciaires dans le cadre normal de ses activités, que ce soit en tant que défendeur ou en tant que demandeur.

La plupart de ces litiges portent sur des questions complexes pour lesquelles il est difficile d'estimer la probabilité d'une issue défavorable et d'établir une estimation du dommage. Une provision est comptabilisée lorsque le risque de perte du procès devient probable et quand il est possible de faire une estimation raisonnable de l'impact financier d'une telle procédure judiciaire. La publication d'informations précises sur chacun des litiges nuirait gravement aux intérêts de la Société dans le cadre du déroulement des procédures judiciaires en cours ou des discussions afférentes à leur règlement amiable.

Les principales procédures judiciaires dans lesquelles RTL Group est impliqué sont décrites ci-dessous.

RTL Group a été impliqué dans un litige entre plusieurs actionnaires minoritaires d'une part, et Bertelsmann et GBL d'autre part, suite à l'acquisition par Bertelsmann des actions RTL Group précédemment détenues par GBL. Le 8 juillet 2003, le Tribunal d'arrondissement de Luxembourg a rejeté la demande des actionnaires minoritaires qui ont alors interjeté appel.

En septembre 2002, les actionnaires minoritaires ont intenté une action judiciaire contre RTL Group, ses administrateurs, Bertelsmann, BWTV et WAZ au titre du volume d'actions en « free float ». Cette action tendait à obliger RTL Group à augmenter le nombre d'actions en « free float » et à empêcher les autres parties défenderesses de procéder à des achats additionnels d'actions RTL Group.



Les actionnaires minoritaires contestaient également la décision prise par RTL Group de procéder au retrait de la cotation de ses actions à la Bourse de Londres. Le 31 décembre 2002, la Cour d'appel de Luxembourg, siégeant en référé, a confirmé une ordonnance de référé du 25 octobre 2002, qui déclarait la demande irrecevable. Le retrait de la cotation des actions RTL Group à la Bourse de Londres a pris effet le 31 décembre 2002. Suite au retrait de la cotation, les actionnaires minoritaires ont demandé au Tribunal d'arrondissement de Luxembourg d'ordonner la réinscription de la cotation des actions à la Bourse de Londres. Le 30 mars 2004, le Tribunal d'arrondissement de Luxembourg a décidé de joindre ces deux litiges (« free float » et retrait de la cotation) et a rejeté les demandes des actionnaires minoritaires, qui ont alors interjeté appel.

Le 12 juillet 2006, la Cour d'appel de Luxembourg a décidé de joindre les demandes (« swap », « free float » et retrait de la cotation) et a confirmé les décisions prises en première instance. Les actionnaires minoritaires ont décidé de se pourvoir en cassation. Ce pourvoi était cependant limité à certains éléments relatifs à la première demande des actionnaires minoritaires n'impliquant pas RTL Group, mais liée à l'acquisition par Bertelsmann des titres RTL Group préalablement détenus par GBL.

Le 21 février 2008, la Cour de cassation de Luxembourg a décidé de renvoyer l'affaire, à titre préjudiciel, devant la Cour de justice de l'Union européenne. Dans son arrêt du 16 octobre 2009, la Cour de justice de l'Union européenne a dit pour droit que le droit communautaire ne contient pas de principe général de droit selon lequel les actionnaires minoritaires sont protégés par l'obligation de l'actionnaire dominant acquérant ou exerçant le contrôle d'une société d'offrir à ceux-ci de racheter leurs actions aux mêmes conditions que celles convenues lors de l'acquisition d'une participation conférant ou renforçant le contrôle de l'actionnaire dominant.

L'affaire a été renvoyée devant la Cour de cassation de Luxembourg, qui était liée par la décision de la Cour de justice de l'Union européenne.

Le 23 septembre 2010, la Cour de cassation de Luxembourg a rejeté l'appel final des actionnaires minoritaires. Avec cette décision, la Cour de cassation de Luxembourg a mis un terme à ce litige, qui n'avait pas d'impact direct sur RTL Group.

En novembre 2008, RTL II a lancé une action en justice contre IP Deutschland, une filiale détenue à 100 pour cent par RTL Group, et Seven One Media ("SOM") à la suite de l'enquête menée en 2007 par l'autorité de contrôle de la concurrence allemande contre des accords de réduction de prix (« share deals») proposés par IP Deutschland et SOM. MTV Networks (Viacom) a lancé une action similaire contre IP Deutschland en août 2009, tandis que Tele München TV (Tele 5) a lancé une action le 1er décembre 2009. La demande de RTL II, Viacom et Tele 5 se limite actuellement à obtenir l'accès aux informations sur base desquelles les plaignants veulent prouver qu'ils ont subi des dommages suite à ces accords de réduction de prix. Les premières audiences étaient initialement prévues en 2010, mais elles ont par la suite été reportées à début 2011.



De plus, en mai 2010, l'autorité de contrôle de la concurrence allemande a perquisitionné les bureaux de Mediengruppe RTL Deutschland, dans le cadre d'une enquête sur une entente présumée avec ProSiebenSat1 Media AG, liée à sa stratégie vis-à-vis des opérateurs de plateformes concernant à la fois le cryptage du signal de télévision gratuite et les mesures de protection du signal. Le résultat de cette procédure d'enquête ne peut être, à ce stade, évalué de façon fiable, car il n'est pas certain que la moindre allégation puisse être formulée contre Mediengruppe RTL Deutschland.

RTL Group et certaines de ses filiales néerlandaises ont été impliqués dans une procédure d'arbitrage devant l'Institut d'Arbitrage des Pays-Bas, suite à une demande d'indemnisation financière formulée par Talpa Media Nederland BV and Talpa Holding NV, en relation avec le regroupement des activités de Talpa et RTL aux Pays-Bas en 2007. En vertu d'une transaction amiable signée en janvier 2011, ce différend est entièrement réglé.

### **Principaux risques et incertitudes**

Les principaux risques et incertitudes sont présentés en note 3 des états financiers consolidés pour la partie des risques d'ordre financier (pages 77 à 88) et en section « Corporate Governance » pour celle relative aux risques externes et de marché (pages 100 et 101 du « Annual Report » en anglais 2010).

### **Affectation du résultat (RTL Group SA) <sup>19</sup>**

Les comptes annuels de RTL Group SA font apparaître un profit pour l'exercice 2010 de 364 270 679 euros (2009 : perte de 42 642 454 euros). En tenant compte des résultats reportés au 31 décembre 2010, soit (4 053 487) euros, de la prime d'émission de 5 723 133 834 euros et du profit de l'exercice de 364 270 679 euros, le montant disponible pour la distribution s'élève à 6 083 351 026 euros. Le Conseil d'administration recommande à l'Assemblée générale des actionnaires du 20 avril 2011 de distribuer un dividende brut final de 5,00 euros par action (2009 : 3,50 euros par action).

Si l'Assemblée générale des actionnaires accepte cette proposition, RTL Group distribuera au titre de l'exercice 2010 un dividende de 774 millions d'euros.

### **Perspectives**

Bien que la télévision ait profité plus fortement que d'autres médias du rétablissement économique en 2010, il n'est pas possible, à ce stade, de donner la moindre indication fiable pour l'ensemble de l'année 2011. En conséquence, RTL Group reste prudent tout en étant très optimiste quant aux perspectives générales de croissance du secteur télévisé.

---

<sup>19</sup> Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en euros



Dans ce contexte, la stratégie de RTL Group poursuit deux objectifs principaux : le premier étant l'optimisation permanente de ses activités clés de télé et de radiodiffusion, considérant que ses fortes parts d'audience continueront à être le ciment de son succès. Le second objectif est la recherche de nouvelles perspectives de croissance pour le Groupe. En 2010, RTL Group a renforcé son pôle de production FremantleMedia via plusieurs acquisitions ciblées et il continuera à faire de même à l'avenir. RTL Group continuera également à investir dans de nouveaux programmes, de nouvelles chaînes et dans ses activités nouveaux médias qui connaissent une croissance rapide.

Le 9 mars 2011,

Le Conseil d'administration



### **Déclaration de la Direction**

Nous, Gerhard Zeiler, administrateur-délégué et Elmar Heggen, directeur financier, confirmons, au mieux de notre connaissance, que les états financiers consolidés qui ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne, donnent une image fidèle et sincère des éléments d'actif et de passif, de la situation financière et des profits ou pertes de RTL Group et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et que le rapport de gestion présente fidèlement l'évolution et les résultats de RTL Group et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés.

Luxembourg, le 9 mars 2011

Gerhard Zeiler  
Administrateur-délégué

Elmar Heggen  
Directeur financier

## Rapport des Réviseurs d'entreprises agréés

Aux Actionnaires de  
**RTL Group S.A.**

---

### Rapport sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de RTL Group S.A. et de ses filiales (le « Groupe »), comprenant l'état de la situation financière consolidée au 31 décembre 2010, ainsi que le compte de résultat consolidé, l'état de résultat global consolidé, l'état des variations de capitaux propres consolidés et le tableau des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives présentés aux pages 50 à 157.

#### *Responsabilité du Conseil d'Administration pour les états financiers consolidés*

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés conformément aux Normes Internationales d'Information Financière telles qu'adoptées dans l'Union Européenne ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

#### *Responsabilité des Réviseurs d'entreprises agréés*

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement des Réviseurs d'entreprises agréés, de même que l'évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, les Réviseurs d'entreprises agréés prennent en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

*Opinion*

A notre avis, les états financiers consolidés présentés aux pages 50 à 157 donnent une image fidèle de la situation financière consolidée du Groupe au 31 décembre 2010, ainsi que de sa performance financière consolidée et des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

**Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**

Le rapport consolidé de gestion, qui relève de la responsabilité du Conseil d'Administration, est en concordance avec les états financiers consolidés.

Luxembourg, le 9 mars 2011

PricewaterhouseCoopers S.à r.l.  
Représentée par

KPMG Audit S.à r.l.  
Cabinet de révision agréé

Marc Minet

Philippe Meyer

**COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE  
pour l'exercice clos le 31 décembre 2010**

<i>En millions d'euros</i>	Notes	2010	2009
<b>Activités poursuivies</b>			
Chiffre d'affaires	5., 7.1.	5 591	5 156
Autres produits d'exploitation		54	43
Consommation de droits audiovisuels courants		(1 676)	(1 673)
Amortissements et pertes de valeur		(195)	(179)
Autres charges d'exploitation	7.2.	(2 706)	(2 577)
Pertes de valeur sur goodwill et groupe destiné à être cédé et amortissements des ajustements de juste valeur sur acquisitions de filiales et de joint ventures	8.2., 8.10.	(60)	(88)
Résultat sur cession de filiales, autres titres de participation et réévaluation à la juste valeur de la participation précédemment détenue dans la société acquise	7.3.	(7)	-
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>1 001</b>	682
Quote-part de résultat dans des entreprises associées	8.4.	40	25
<b>Résultat avant intérêts et impôt (« EBIT »)</b>		<b>1 041</b>	707
Produits d'intérêts	7.4.	35	32
Charges d'intérêts	7.4.	(25)	(28)
Autres résultats financiers	7.5.	4	23
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>1 055</b>	734
Impôt sur le résultat	7.6.	(268)	(234)
<b>Résultat de l'exercice relatif aux activités poursuivies</b>		<b>787</b>	500
<b>Activités abandonnées</b>			
Pertes relatives aux activités abandonnées	4.	(57)	(202)
<b>Profit de l'année</b>		<b>730</b>	298
Attribuable aux:			
Actionnaires de RTL Group		611	205
Intérêts minoritaires		119	93
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>730</b>	298
<b>EBITA*</b>		<b>1 111</b>	796
Pertes de valeur sur goodwill sur acquisitions de filiales et de joint ventures et groupe destiné à être cédé	8.2., 8.10.	(49)	(70)
Pertes de valeur sur entreprises associées	8.4.	(3)	(1)
Amortissements et pertes de valeur des ajustements de juste valeur sur acquisitions de filiales et de joint ventures		(11)	(18)
Résultat sur cession de filiales, autres titres de participation et réévaluation à la juste valeur de la participation précédemment détenue dans la société acquise	7.3.	(7)	-
<b>Résultat avant intérêts et impôts (« EBIT »)</b>		<b>1 041</b>	707
<b>Résultat par action des activités poursuivies (en euros)</b>			
- De base		4,34	2,64
- Dilué		4,34	2,64
<b>Résultat par action des activités abandonnées (en euros)</b>			
- De base		(0,36)	1,31
- Dilué		(0,36)	1,31
<b>Résultat par action (en euros)</b>			
- De base	7.7.	3,98	1,33
- Dilué	7.7.	3,98	1,33

\* L'EBITA correspond au résultat avant intérêts et impôt, à l'exclusion des pertes de valeur sur goodwill et groupe destiné à être cédé, des amortissements et pertes de valeur des ajustements de juste valeur sur acquisitions et du résultat sur cession de filiales, autres titres de participation et réévaluation à la juste valeur de la participation précédemment détenue dans la société acquise

Les notes en annexe font partie intégrante des états financiers consolidés.

**ETAT DE RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE  
pour l'exercice clos le 31 décembre 2010**

<i>En millions d'euros</i>	Notes	<b>2010</b>	2009
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>730</b>	298
<b>Autres éléments du résultat global</b>			
Variation des écarts de conversion		<b>21</b>	(7)
Variation des écarts de conversion – entreprises associées		<b>19</b>	(9)
Variation de la juste valeur sur la partie efficace des instruments de couverture de flux de trésorerie		<b>26</b>	(16)
Impôt y relatif	8.6.	<b>(14)</b>	7
		<hr/> <b>12</b>	(9)
Variation de la juste valeur sur la partie efficace des instruments de couverture de flux de trésorerie – entreprises associées		-	1
Variation de la juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie transférés en résultat		<b>6</b>	1
Impôt y relatif	8.6.	<b>(2)</b>	(1)
		<hr/> <b>4</b>	-
Gains / (pertes) de valeur des actifs financiers disponibles à la vente	8.15.5.	<b>(1)</b>	15
Impôt y relatif	8.6.	-	-
		<hr/> <b>(1)</b>	15
Pertes actuarielles sur régimes de pension à prestations définies	8.14.	<b>(5)</b>	(7)
Impôt y relatif	8.6.	<b>1</b>	2
		<hr/> <b>(4)</b>	(5)
<b>Autres éléments du résultat global, nets d'impôt</b>		<hr/> <b>51</b>	(14)
<b>Résultat global de l'exercice</b>		<hr/> <b>781</b>	284
Attribuable aux:			
Actionnaires de RTL Group		<b>653</b>	194
Intérêts minoritaires		<b>128</b>	90
<b>Résultat global de l'exercice</b>		<hr/> <b>781</b>	284

Les notes en annexe font partie intégrante des états financiers consolidés.

**ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE  
au 31 décembre 2010**

<i>En millions d'euros</i>	Notes	<b>2010</b>	2009
<b>Actifs non courants</b>			
Programmes et autres droits	8.1.	<b>124</b>	110
Goodwill	8.1., 8.2.	<b>2 708</b>	2 661
Autres actifs incorporels	8.1.	<b>216</b>	308
Immobilisations corporelles	8.3.	<b>373</b>	364
Participations dans des entreprises associées	8.4.	<b>358</b>	416
Prêts et autres actifs financiers	8.5.	<b>271</b>	265
Actifs d'impôts différés	8.6.	<b>415</b>	465
		<b>4 465</b>	4 589
<b>Actifs courants</b>			
Programmes et droits de diffusion	8.7.	<b>913</b>	1 147
Autres stocks		<b>38</b>	34
Créances d'impôts		<b>61</b>	42
Clients, autres débiteurs et actifs financiers	8.8.	<b>2 506</b>	2 486
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8.9.	<b>841</b>	395
Actifs détenus en vue de la vente	8.10.	<b>-</b>	23
		<b>4 359</b>	4 127
<b>Passifs courants</b>			
Emprunts et concours bancaires	8.11.	<b>92</b>	75
Dettes d'impôts		<b>115</b>	152
Fournisseurs et autres créditeurs	8.12.	<b>2 250</b>	2 164
Provisions	8.13.	<b>206</b>	183
Passifs directement liés aux actifs détenus en vue de la vente	8.10.	<b>-</b>	10
		<b>2 663</b>	2 584
<b>Actifs nets courants</b>		<b>1 696</b>	1 543
<b>Passifs non courants</b>			
Emprunts	8.11.	<b>96</b>	81
Fournisseurs et autres créditeurs	8.12.	<b>313</b>	332
Provisions	8.13.	<b>113</b>	131
Passifs d'impôts différés	8.6.	<b>42</b>	58
		<b>564</b>	602
<b>Actifs nets</b>		<b>5 597</b>	5 530
<b>Capitaux propres attribuables aux actionnaires de RTL Group</b>		<b>5 013</b>	4 895
<b>Capitaux propres attribuables aux intérêts minoritaires</b>		<b>584</b>	635
<b>Capitaux propres</b>	8.15.	<b>5 597</b>	5 530

Les notes en annexe font partie intégrante des états financiers consolidés.

**ÉTAT DES VARIATIONS DE CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS**

<i>En millions d'euros</i>	Notes	Capital souscrit	Prime d'émission	Actions propres	Ecart de conversion	Réserves de couverture	Réserves de réévaluation	Résultats reportés	Capitaux propres attribuables aux actionnaires de RTL Group	Intérêts minoritaires	Total capitaux Propres
<b>Solde au 1 Janvier 2009</b>		<b>192</b>	<b>6 454</b>	<b>(44)</b>	<b>(190)</b>	<b>11</b>	<b>79</b>	<b>(1 225)</b>	<b>5 277</b>	<b>594</b>	<b>5 871</b>
Résultat global total:											
- Résultat de l'exercice		-	-	-	-	-	-	205	205	93	<b>298</b>
- Variation des écarts de conversion	8.15.3.	-	-	-	(15)	-	-	-	(15)	(1)	<b>(16)</b>
- Variation de la juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie transférés en résultat, nette d'impôt	8.15.4.	-	-	-	-	(7)	-	-	(7)	(1)	<b>(8)</b>
- Gains sur actifs financiers disponibles à la vente, nettes d'impôt	8.15.5.	-	-	-	-	-	15	-	15	-	<b>15</b>
- Pertes actuarielles sur régimes de pension à prestations définies, nets d'impôt		-	-	-	-	-	-	(4)	(4)	(1)	<b>(5)</b>
		-	-	-	(15)	(7)	15	201	194	90	<b>284</b>
Transactions avec les actionnaires:											
- Dividendes	8.15.6.	-	-	-	-	-	-	(538)	(538)	(81)	<b>(619)</b>
- Transactions réglées en instruments de capitaux propres, nettes d'impôt	8.15.7.	-	-	-	-	-	-	2	2	3	<b>5</b>
- Transactions sur intérêts minoritaires sans prise de contrôle	8.15.8.	-	-	-	-	-	-	(43)	(43)	1	<b>(42)</b>
- Prise de contrôle de M-RTL	6.2.	-	-	-	-	-	3	-	3	26	<b>29</b>
- Instruments dérivés sur éléments de capitaux propres	8.15.9.	-	-	-	-	-	-	1	1	2	<b>3</b>
- Transactions sur actions propres d'entreprises associées		-	-	-	-	-	-	(1)	(1)	-	<b>(1)</b>
		-	-	-	-	-	3	(579)	(576)	(49)	<b>(625)</b>
<b>Solde au 31 décembre 2009</b>		<b>192</b>	<b>6 454</b>	<b>(44)</b>	<b>(205)</b>	<b>4</b>	<b>97</b>	<b>(1 603)</b>	<b>4 895</b>	<b>635</b>	<b>5 530</b>

<i>En millions d'euros</i>	Notes	Capital souscrit	Prime d'émission	Actions propres	Ecarts de conversion	Réserves de couverture	Réserves de réévaluation	Résultats reportés	Capitaux propres attribuables aux actionnaires de RTL Group	Intérêts minoritaires	Total capitaux Propres
<b>Solde au 1 Janvier 2010</b>		<b>192</b>	<b>6 454</b>	<b>(44)</b>	<b>(205)</b>	<b>4</b>	<b>97</b>	<b>(1 603)</b>	<b>4 895</b>	<b>635</b>	<b>5 530</b>
Résultat global total:											
- Résultat de l'exercice		-	-	-	-	-	-	611	611	119	<b>730</b>
- Variation des écarts de conversion	8.15.3.	-	-	-	57	-	-	(25)	32	8	<b>40</b>
- Variation de la juste valeur sur la partie efficace des instruments de couverture de flux de trésorerie, nette d'impôt	8.15.4.	-	-	-	-	11	-	-	11	1	<b>12</b>
- Variation de la juste valeur sur la partie efficace des instruments de couverture de flux de trésorerie, nette d'impôt transférée au compte de résultat		-	-	-	-	4	-	-	4	-	<b>4</b>
- Pertes de valeur des actifs financiers disponibles à la vente, nets d'impôt	8.15.5.	-	-	-	-	-	(1)	-	(1)	-	<b>(1)</b>
- Pertes actuarielles sur régimes de pension à prestations définies, nettes d'impôt		-	-	-	-	-	-	(4)	(4)	-	<b>(4)</b>
		-	-	-	57	15	(1)	582	653	128	<b>781</b>
Transactions avec les actionnaires:											
- Dividendes	8.15.6.	-	-	-	-	-	-	(538)	(538)	(182)	<b>(720)</b>
- Transactions réglées en instruments de capitaux propres, nettes d'impôt	8.15.7.	-	-	-	-	-	-	3	3	3	<b>6</b>
- Transactions sur intérêts minoritaires sans prise de contrôle	8.15.8.	-	-	-	-	-	-	2	2	(1)	<b>1</b>
- Transactions sur intérêts minoritaires avec prise de contrôle	8.15.8.	-	-	-	-	-	-	-	-	3	<b>3</b>
- Instruments dérivés sur éléments de capitaux propres	8.15.9.	-	-	-	-	-	-	(2)	(2)	(2)	<b>(4)</b>
		-	-	-	-	-	-	(535)	(535)	(179)	<b>(714)</b>
<b>Solde au 31 décembre 2010</b>		<b>192</b>	<b>6 454</b>	<b>(44)</b>	<b>(148)</b>	<b>19</b>	<b>96</b>	<b>(1 556)</b>	<b>5 013</b>	<b>584</b>	<b>5 597</b>

Les notes en annexe font partie intégrante des états financiers consolidés. |

**TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES  
pour l'exercice clos le 31 décembre 2010**

	Notes	2010	2009
<i>En millions d'euros</i>			
<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b> (y inclus les activités abandonnées)			
Résultat avant impôt des activités poursuivies		<b>1 055</b>	734
Résultat avant impôt des activités abandonnées		<b>(57)</b>	(216)
		<b>998</b>	518
Ajustements pour:			
- Amortissements		<b>196</b>	196
- Pertes de valeur et provisions		<b>134</b>	435
- Charges dont le paiement est fondé sur des actions réglées en instruments de capitaux propres		<b>6</b>	5
- Résultats sur cession d'actifs		<b>32</b>	(8)
- Résultats financiers comprenant les charges d'intérêt nettes et quote-part de résultat dans des entreprises associées		<b>(29)</b>	(16)
Utilisation de provisions	8.13.	<b>(62)</b>	(76)
Variation du besoin en fonds de roulement		<b>148</b>	(67)
Impôts payés		<b>(293)</b>	(224)
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles</b>		<b>1 130</b>	<b>763</b>
- dont ceux provenant des activités abandonnées		<b>2</b>	(51)
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b> (y inclus les activités abandonnées)			
Acquisitions de:			
- Programmes et autres droits		<b>(96)</b>	(78)
- Filiales et joint ventures, nettes de trésorerie acquise		<b>(30)</b>	(14)
- Autres actifs incorporels et corporels	6.4.	<b>(131)</b>	(130)
- Autres placements et actifs financiers		<b>(18)</b>	(28)
- Dépôt courant avec les associés	8.8.,10.1.	<b>(254)</b>	-
		<b>(529)</b>	(250)
Cessions d'actifs incorporels et corporels		<b>19</b>	19
Cessions de:			
- RTL Shop, trésorerie cédée déduite		-	(2)
- Activité abandonnée, nette du cash disponible	4.	<b>108</b>	-
- Autres filiales et joint ventures, nettes de trésorerie cédée	6.6.	<b>4</b>	2
Cessions sur entreprises associées, autres placements et actifs financiers	8.8.	<b>403</b>	56
Dépôt courant auprès d'un actionnaire	8.8.,10.1.	-	60
Intérêts encaissés		<b>22</b>	18
		<b>556</b>	153
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement</b>		<b>27</b>	<b>(97)</b>
- dont ceux provenant des activités abandonnées		<b>99</b>	(12)
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b> (y inclus les activités abandonnées)			
Intérêts payés		<b>(13)</b>	(29)
Transactions avec des intérêts minoritaires	6.4.	<b>(1)</b>	(42)
Encaissements provenant d'emprunts		<b>64</b>	109
Remboursement d'emprunts		<b>(43)</b>	(64)
Variation nette des découverts bancaires		<b>(1)</b>	(1)
Dividendes versés		<b>(721)</b>	(631)
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement</b>		<b>(715)</b>	<b>(658)</b>
- dont ceux provenant des activités abandonnées		<b>(2)</b>	(25)
<b>Variation nette de trésorerie et équivalents</b>		<b>442</b>	8
<b>Trésorerie et équivalents à l'ouverture de l'exercice</b>		<b>395</b>	383
Effet des fluctuations de change sur la trésorerie		<b>4</b>	4
<b>Trésorerie et équivalents à la clôture de l'exercice</b>		<b>841</b>	<b>395</b>

Les notes en annexe font partie intégrante des états financiers consolidés.

## ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

### 1. PRINCIPALES METHODES COMPTABLES

RTL Group SA (la « Société ») est une société domiciliée au Luxembourg. Les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 comprennent la Société, ses filiales (conjointement appelées « RTL Group » ou « le Groupe »), des participations dans des entreprises associées et dans des entités contrôlées conjointement (« joint ventures »). RTL Group SA est la société mère d'un groupe multinational de télévision, de radio et de production détenant, de façon directe ou indirecte, des participations dans 563 sociétés. Le Groupe gère des chaînes de télévision et des stations de radio en Europe et est actif dans la production télévisuelle à travers des émissions de jeux ou des séries. Le relevé des principales sociétés du Groupe au 31 décembre 2010 est détaillé en note 12.

La Société est cotée sur les bourses de Bruxelles et Luxembourg. Les comptes statutaires peuvent être obtenus au siège de la société au 45, boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg.

Les états financiers consolidés de RTL Group SA sont inclus dans les comptes consolidés de Bertelsmann AG, la société mère de RTL Group SA. Bertelsmann AG est une société de droit allemand ayant son siège social à Carl-Bertelsmann-Strasse 270, D-33311 Gütersloh, Allemagne. Les états financiers consolidés de Bertelsmann AG peuvent être obtenus à cette adresse.

La publication des états financiers consolidés du Groupe a été autorisée par le Conseil d'Administration en date du 9 mars 2011.

#### 1.1 Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés ont été préparés en conformité avec les Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

#### 1.2 Bases de préparation

##### 1.2.1 Etats financiers consolidés

Les états financiers consolidés sont présentés en millions d'euros (« EUR »), qui est la devise fonctionnelle de la Société et de présentation du Groupe, et sont préparés selon le principe du coût historique, à l'exception des éléments suivants de l'état de la situation financière consolidée:

- Les actifs financiers disponibles à la vente réévalués à leur juste valeur,
- Les actifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat,
- Les instruments financiers dérivés réévalués à leur juste valeur,
- Les dettes pour paiement fondé sur des actions réévalués à leur juste valeur, et
- Les actifs au titre de prestations définies correspondent à la somme nette des actifs des plans, plus les coûts des services passés non reconnus et les pertes sur écarts actuariels non reconnus, moins les gains sur écarts actuariels non reconnus et la valeur actualisée des engagements financés en accord avec IAS 19.

Pour préparer les états financiers conformément au référentiel IFRS, la Direction émet des jugements, procède à des estimations et formule des hypothèses qui ont un impact direct sur l'application des politiques comptables et sur les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses sont basées sur l'expérience passée et divers facteurs qui, au vu des circonstances, sont jugés raisonnables.

Ces dernières permettent d'exercer un jugement quant à la valeur comptable des actifs et passifs lorsque celle-ci ne peut être directement déterminée à partir d'autres sources. Les résultats réels sont susceptibles d'être différents de ces estimations.

Les estimations et hypothèses sont révisées en permanence. L'impact de la révision des estimations comptables est reconnu au titre de la période au cours de laquelle l'estimation a été revue, si la révision n'affecte que cette période, ou au cours de la période de la révision et des périodes à venir, si la révision affecte les périodes actuelle et à venir.

Les jugements exercés par la Direction dans le cadre de l'application des normes IFRS qui ont un impact matériel sur les états financiers ainsi que les estimations qui représentent un risque important d'ajustement significatif au cours des périodes suivantes sont présentés en note 2.

L'information comparative du compte de résultat consolidé a été modifiée comme si l'activité abandonnée durant l'année l'avait été au début de l'année précédente (voir note 4).

### 1.2.2. Changements de principes comptables et de présentation

Les principes comptables ont été appliqués de façon homogène par les sociétés du Groupe et sont également conformes aux principes comptables appliqués l'année précédente, à l'exception de:

*a) Nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par le Groupe:*

Le Groupe a adopté les nouvelles normes et amendements suivants, applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010:

- IFRS 3 (révisé), « Regroupement d'entreprises », et les modifications consécutives apportées à IAS 27, « Etats financiers consolidés et individuels », IAS 28, « Participations dans des entreprises associées » et IAS 31, « Participations dans des co-entreprises », sont applicables de manière prospective aux regroupements d'entreprises pour lesquels la date d'acquisition se situe au début du premier exercice ouvert à compter du 1er juillet 2009 ou à une date postérieure. La norme révisée confirme l'application de la méthode de l'acquisition pour les regroupements d'entreprises, avec des changements significatifs par rapport à la version précédente d'IFRS 3:
  - Concernant les acquisitions effectuées à compter du 1er janvier 2010, le Groupe évalue le goodwill sur base de la juste valeur de la contrepartie transférée (incluant également la juste valeur de toutes les participations précédemment détenues dans la société acquise) ainsi que du montant des intérêts minoritaires dans la société acquise, diminué du montant net (généralement valorisé à sa juste valeur) des actifs identifiables acquis et des passifs assumés à la date d'acquisition. Lorsque l'excédent est négatif, un gain lié à l'acquisition est immédiatement comptabilisé au compte de résultat. Les paiements éventuels sont enregistrés en dettes puis, par la suite, réévalués par le biais du compte de résultat.

- Le Groupe choisit, au cas par cas, d'évaluer les intérêts minoritaires soit à leur juste valeur, soit sur base de leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entité acquise, à la date d'acquisition.
  - Les frais de transactions, engagés par le Groupe dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, autres que ceux liés à l'émission de dette ou de capitaux propres, sont comptabilisés en charges de l'exercice.
  - Lorsque des droits à un paiement fondé sur des actions (droits de remplacement) doivent être échangés contre des droits détenus par les salariés de l'entreprise acquise (droits de la société acquise) et se rapportent à des services passés, alors tout ou partie du montant des droits de remplacement de l'acquéreur rentre dans l'évaluation de la contrepartie transférée lors du regroupement d'entreprises. Cette évaluation est basée sur la valeur de marché des droits de remplacement par rapport à la valeur de marché des droits de l'entreprise acquise dans la mesure où les droits de remplacement se rapportent à des services passés et/ou des services futurs.
- IAS 27 (révisé) exige que les effets des transactions avec les minoritaires ne donnant pas lieu à un changement de contrôle, soient enregistrés en capitaux propres et non plus en goodwill ou gains et pertes (ce qui correspond à la méthode comptable déjà appliquée par RTL Group). La norme précise également la comptabilisation en cas de perte de contrôle. Toute participation conservée dans l'entité est réévaluée à sa juste valeur, et un gain ou perte est comptabilisée en compte de résultat. Le changement de méthode comptable a été appliqué de manière prospective et n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés au 31 décembre 2010.

Les nouvelles normes, amendements et interprétations suivants, applicables pour la première fois à compter de l'exercice ouvert à partir du 1er janvier 2010, n'ont pas ou très peu d'effets sur les états financiers du Groupe:

- IAS 1 (amendement), « Présentation des états financiers »;
- IAS 36 (amendement), « Dépréciation d'actifs »;
- IAS 39 (amendement), « Instruments financiers: Comptabilisation et évaluation – Eléments éligibles à la couverture »;
- IFRS 1 (amendement), « Exemptions additionnelles pour les premiers adoptants »;
- IFRS 2 (amendement), « Transaction intra-groupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie »;
- IFRS 5 (amendement), « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées »;
- IFRIC 9 (amendement), « Réévaluation des dérivés incorporés » et IAS 39 « Instruments financiers: Comptabilisation et évaluation »;
- IFRIC 17, « Distribution d'actifs non monétaires aux propriétaires »;
- IFRIC 18, « Transferts d'actifs provenant de clients »;
- Améliorations annuelles 2009 des normes IFRS.

(b) Normes, amendements et interprétations des normes existantes qui ne sont pas encore d'application et non adoptés anticipativement par le Groupe.

La nouvelle norme qui suit a été publiée et n'est pas encore applicable pour le Groupe pour l'exercice commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2010:

- IFRS 9, « Instruments financiers » - applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013. IFRS 9 comprend le classement et l'évaluation des actifs financiers et remplace les multiples classements et modèles d'évaluation d'IAS 39, via une approche simplifiée, avec seulement deux catégories de classement: le coût amorti et la juste valeur. Le classement selon IFRS 9 est régi selon le modèle d'activités de l'entreprise pour la gestion des actifs financiers et leurs caractéristiques contractuelles. IFRS 9 supprime également l'obligation de séparer les dérivés incorporés de l'actif financier hôte. Les contrats hybrides devront être classés, dans leur ensemble, soit en coût amorti soit en juste valeur. Le Groupe est actuellement en cours d'analyse des impacts d'IFRS 9 (1).

Les nouvelles normes, amendements et interprétations suivants ont été publiés et seront applicables pour le Groupe pour les exercices à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 ou ultérieurement mais devraient avoir un impact limité pour le Groupe:

- IFRS 1 (amendements), « Hyperinflation et suppression de dates fixes dans le cadre de la première adoption des IFRS » – applicable à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011 (1);
- IFRS 7 (amendements), « Amendements à IFRS 7 Instruments financiers: informations à fournir » – applicable à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2011 (1);
- IAS 12 (amendement), « Impôt différé: recouvrement d'actifs sous-jacents » – applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 (1);
- IAS 24 (révisé), « Informations relatives aux parties liées » - applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011;
- IAS 32 (amendement), « Classification des émissions de droits » - applicable à compter du 1<sup>er</sup> février 2010;
- IFRIC 14 (amendement), « IAS 19 – Limitation de l'actif au titre de prestations définies, obligations de financement minimum et leur interaction » - applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011;
- IFRIC 19, « Extinction du passif financier au moyen d'instruments de capitaux propres » – applicable à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010;
- Améliorations annuelles 2010 des normes IFRS (1).

(1) Ces normes et interprétations n'ont pas encore été adoptées par l'Union Européenne.

### 1.3 Principes de consolidation

#### 1.3.1 Filiales

Les filiales sont des sociétés contrôlées par la Société. Le contrôle est présumé exister lorsque la Société détient, directement ou indirectement, le pouvoir ou la capacité (contrôle « de facto ») de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise de manière à tirer avantage de ses activités. L'existence et l'effet des droits de vote potentiels pouvant être immédiatement exercés ou convertis sont pris en considération afin de déterminer si la Société contrôle une autre entité. Les filiales, détenues de manière directe ou indirecte, sont incluses dans les états financiers consolidés à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré effectivement à la Société alors que les filiales cédées sont exclues des états financiers consolidés à compter de la date de perte de contrôle.

La méthode de consolidation par intégration globale est utilisée, par laquelle les actifs, passifs, produits et charges sont totalement intégrés. La part d'actif net et de résultat net attribuable aux intérêts minoritaires est présentée séparément dans l'état de la situation financière consolidée et dans le compte de résultat consolidé.

#### *Comptabilisation des regroupements d'entreprises*

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode d'acquisition, à la date d'acquisition, date à laquelle le contrôle est effectivement transféré au Groupe.

#### *Acquisitions au, ou après le 1er janvier 2010*

Pour les acquisitions ayant lieu au, ou après le 1er janvier 2010, le Groupe évalue le goodwill à la date d'acquisition comme suit:

- la juste valeur de la contrepartie transférée; augmentée
- du montant des intérêts minoritaires dans la société acquise; augmenté, dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, de la juste valeur de la participation précédemment détenue; moins
- le montant net des actifs identifiables acquis et des passifs assumés.

Lorsque l'excédent est négatif, un gain d'acquisition est immédiatement enregistré au compte de résultat.

La contrepartie transférée pour l'acquisition d'une filiale correspond à la juste valeur des actifs transférés, des passifs encourus et des éléments capitaux propres émis par le Groupe. La contrepartie transférée comprend la juste valeur de tout actif ou passif résultant d'un accord de contrepartie éventuelle.

Les frais de transactions, engagés par le Groupe dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, autres que ceux liés à l'émission de dette ou de capitaux propres, sont comptabilisés en charges de l'exercice.

Toute contrepartie éventuelle à payer est comptabilisée à sa juste valeur à la date d'acquisition. Si la contrepartie éventuelle est un élément de capitaux propres, le montant n'est pas réévalué et le règlement de la transaction est comptabilisé en capitaux propres. Sinon, les changements ultérieurs de la juste valeur de la contrepartie éventuelle sont reconnus au compte de résultat.

Au cas par cas, le Groupe comptabilise les intérêts minoritaires dans la société acquise, soit à leur juste valeur, soit sur base de leur quote-part dans l'actif net de l'entité acquise.

Les actifs et passifs identifiables acquis ainsi que les passifs éventuels assumés dans un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition.

*Acquisitions antérieures au 1er janvier 2010*

Le coût d'acquisition était évalué comme étant la juste valeur des actifs cédés, des éléments de capitaux propres émis et des passifs encourus ou assumés à la date d'acquisition, augmentés des frais directement liés à l'acquisition. Les actifs ou passifs identifiables acquis ou les passifs éventuels assumés dans le cadre d'un regroupement d'entreprises étaient initialement évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition indépendamment des intérêts minoritaires. L'excédent du coût d'acquisition sur la quote-part de la Société dans la juste valeur de l'actif net identifiable acquis était comptabilisé en goodwill. Si le coût d'acquisition se trouvait être inférieur à la juste valeur de l'actif net acquis, la différence s'enregistrait directement au compte de résultat.

Dans le cadre d'une acquisition réalisée via une série de transactions successives, chaque transaction significative était considérée de façon individuelle dans le cadre de l'évaluation de la juste valeur des actifs identifiables, passifs et passifs éventuels et par conséquent, dans le cadre de l'évaluation du goodwill.

La juste valeur des actifs identifiables, passifs et passifs éventuels acquis pouvait varier à la date de chaque transaction. Dès lors qu'il s'agissait d'une transaction ayant pour conséquence une prise de contrôle, les participations précédemment détenues étaient réévaluées sur la base de leur juste valeur à la date de prise de contrôle. La contrepartie de cette réévaluation était enregistrée directement en réserve de réévaluation dans les capitaux propres.

***Comptabilisation des transactions sur intérêts minoritaires***

Le Groupe traite les transactions sur intérêts minoritaires comme des transactions avec les actionnaires du Groupe. En ce qui concerne les acquisitions portant sur des intérêts minoritaires, la différence entre le montant payé et la quote-part des actifs nets de la filiale acquise s'enregistre en capitaux propres. Les gains ou pertes liés à la cession d'intérêts minoritaires s'enregistrent également en capitaux propres.

**1.3.2 Joint ventures**

Une joint venture est une entité dans laquelle le contrôle de l'activité économique est contractuellement partagé avec une ou plusieurs parties dont aucune n'exerce seule le contrôle effectif.

L'acquisition de joint ventures par la Société est comptabilisée selon la méthode de l'acquisition.

Ces entités sont consolidées selon la méthode proportionnelle. Selon cette méthode, le Groupe inclut sa quote-part dans les actifs, passifs, produits, charges et flux de trésorerie de la joint venture dans les postes appropriés des états financiers consolidés.

### **1.3.3 Entreprises associées**

Les entreprises associées se définissent comme les participations, différentes des filiales ou des joint ventures, dans lesquelles le Groupe est en mesure d'exercer une influence notable. De telles participations sont comptabilisées dans l'état de situation financière consolidée selon la méthode de la mise en équivalence et sont initialement reconnues au coût. Selon cette méthode, la quote-part du Groupe dans les résultats postérieurs à l'acquisition est reconnue dans le compte de résultat et la quote-part dans la variation des réserves postérieure à l'acquisition est enregistrée dans les réserves. Les mouvements postérieurs à l'acquisition cumulés sont reconnus dans la ligne « Participations dans des entreprises associées ».

La participation du Groupe dans les entreprises associées comprend le goodwill identifié lors des acquisitions (nette de pertes de valeur cumulées).

Le Groupe a décidé de ne pas extourner les pertes de valeur sur goodwill enregistrées sur les entreprises associées avant le 1er janvier 2009. Le montant cumulé de ces pertes de valeur s'élève à 293 millions d'euros.

Lorsque la quote-part du Groupe dans les pertes de l'entreprise associée atteint ou excède son intérêt dans l'entreprise associée, y compris les autres créances non couvertes, le Groupe ne reconnaît une perte que s'il a contracté une obligation ou effectué des paiements pour le compte de l'entreprise associée.

Les profits latents résultant de transactions entre le Groupe et les entreprises associées sont éliminés à hauteur de l'intérêt du Groupe dans l'entreprise. Les pertes latentes sont éliminées de la même manière à moins que la transaction ne soit un indicateur d'une éventuelle dépréciation. Les principes comptables des entreprises associées ont été modifiés, le cas échéant, pour assurer l'homogénéité avec les principes comptables du Groupe.

### **1.3.4 Transactions éliminées en consolidation**

Les soldes et les transactions intra-groupes ainsi que les profits latents résultant de transactions intra-groupe sont éliminés dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés. Les profits latents résultant de transactions avec des entreprises associées et avec des joint ventures sont éliminés au prorata de l'intérêt du Groupe dans l'entreprise. Les profits latents résultant de transactions avec des entreprises associées sont éliminés en déduction de la valeur de la participation dans l'entreprise associée. Les pertes latentes sont éliminées de la même manière que les profits latents si ce n'est qu'elles ne sont éliminées seulement dans la mesure où il n'existe pas d'indication d'une éventuelle dépréciation.

## **1.4 Méthodes de conversion**

### **1.4.1 Transactions et soldes en devises**

Les transactions en devises sont converties dans la devise fonctionnelle en appliquant le cours de change du jour de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises à la date de clôture sont convertis au cours de clôture. Les écarts de conversion sont comptabilisés en produits ou en charges. Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises qui sont comptabilisés au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction. Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises qui sont comptabilisés à la juste valeur sont convertis en Euro au cours de change à la date de détermination de la juste valeur.

#### **1.4.2 Etats financiers des activités à l'étranger**

Tous les actifs et passifs des activités à l'étranger, y compris le goodwill, sauf pour les goodwills issus d'acquisitions avant le 1er janvier 2004 et les ajustements de juste valeur y relatifs et résultant de la consolidation, sont convertis au cours de clôture. Les produits et les charges sont convertis au cours de change moyen de l'exercice clôturé. Les écarts de change résultant de ce traitement et ceux résultant de la conversion des capitaux propres des activités à l'étranger à l'ouverture de l'exercice au cours de clôture sont directement comptabilisés dans un poste séparé des capitaux propres.

Les différences de change dégagées lors de la conversion de l'investissement net dans les activités à l'étranger et dans les entreprises associées, ainsi que des instruments financiers constituant des couvertures de ces investissements et désignés comme tels, sont comptabilisées directement dans un poste séparé des capitaux propres. Lors de la cession ou cession partielle d'une activité à l'étranger, ces différences de change sont reprises par le compte de résultat comme élément du profit ou de la perte de cession.

#### **1.5 Instruments financiers dérivés et activités de couverture**

##### **Juste valeur**

Les instruments financiers dérivés sont initialement constatés dans l'état de situation financière à leur coût puis sont ultérieurement évalués à leur juste valeur.

La juste valeur des contrats de change à terme est déterminée en utilisant le cours de change à terme en vigueur à la date de clôture.

##### **Couvertures des flux de trésorerie**

Pour qualifier comme telles les relations de couverture des flux de trésorerie, le Groupe documente, à l'origine de la transaction, la relation entre les instruments de couverture et les éléments couverts ainsi que les objectifs de gestion du risque et la stratégie de couverture. Cette documentation comporte une information sur le lien entre les instruments dérivés qualifiés de couverture, et les actifs et passifs spécifiques ou les engagements fermes ou transactions prévues. Le Groupe documente également, à la fois lors de la mise en place de la couverture et par la suite de façon régulière, son évaluation du degré d'efficacité des instruments dérivés utilisés pour ces couvertures afin d'annuler les variations de juste valeur ou les flux de trésorerie des éléments couverts.

Le traitement comptable appliqué aux instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie relatifs à des éléments hors bilan est le suivant:

- Pour les instruments qui répondent aux critères de couverture, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture (principalement des contrats de change à terme ou des soldes bancaires en devises) est différée « Réserves de couverture »,
- Les montants différés en « Réserves de couverture » sont ultérieurement repris en compte de résultat au cours de la période durant laquelle l'élément couvert produit un effet dans le compte de résultat ou ajuste la valeur de certains actifs acquis (ajustement de base). Dans le cas de l'achat de droits audiovisuels en devises faisant l'objet d'une couverture de change, la reprise des montants initialement différés en « Réserves de couverture » s'effectue lors de l'inscription à l'actif des droits audiovisuels, conformément aux principes comptables du Groupe,
- La partie non efficace de la variation de juste valeur de l'instrument dérivé est comptabilisée directement au compte de résultat.

Lorsqu'un instrument de couverture arrive à échéance ou est cédé ou lorsqu'une couverture ne satisfait plus aux critères de comptabilisation de couverture définis par la norme IAS 39, tout gain ou perte cumulé enregistré en « Réserves de couverture » à cette date est maintenu en capitaux propres jusqu'au moment où la transaction prévue ou engagée est finalement constatée en résultat. Toutefois, si la transaction prévue ou engagée n'est plus supposée être effectuée, le gain ou la perte cumulé constaté en capitaux propres est immédiatement transféré en compte de résultat.

#### **1.6 Distinction courant / non courant**

Les actifs courants sont ceux que le Groupe s'attend à réaliser ou à consommer durant le cycle d'exploitation normal (en général dans l'année). Tous les autres actifs sont considérés comme des actifs non courants.

Les passifs courants sont ceux dont le Groupe s'attend à ce qu'ils soient réglés dans le cadre du cycle d'exploitation normal (en général dans l'année) ou les passifs devant être réglés dans les douze mois après la date de clôture de l'exercice. Tous les autres passifs sont considérés comme des passifs non courants.

## 1.7 Actifs incorporels

### 1.7.1 Programmes et autres droits non courants

Les programmes et autres droits non courants sont comptabilisés au coût d'acquisition ou au coût de revient qui comprend des coûts du personnel et une quote-part de frais généraux directs lorsque le Groupe exerce, en substance, le contrôle sur les actifs respectifs ainsi que les risques et les avantages qui leur sont attachés.

Les programmes et autres droits non courants comprennent les (co)productions ainsi que les droits audiovisuels et autres droits acquis en vue de les diffuser ou de les vendre dans le cadre des activités à long terme du Groupe. Les autres droits comprennent les droits de diffusion d'évènements sportifs, les droits de publicité, sponsoring, billetterie et merchandising. Les programmes et autres droits non courants sont amortis selon la méthode des recettes futures estimées qui consiste à déterminer la charge d'amortissement sur base du ratio recettes nettes de la période / recettes nettes totales estimées. Les estimations de recettes nettes totales sont révisées périodiquement et donnent lieu, le cas échéant, à la comptabilisation de pertes de valeur d'actifs complémentaires.

### 1.7.2 Goodwill

Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées en appliquant la méthode de l'acquisition à la date d'acquisition. Le goodwill généré en application de cette méthode est mesuré à la comptabilisation initiale comme détaillé en note 1.3.1.

Le goodwill généré lors de l'acquisition de filiales et joint ventures est comptabilisé en actifs incorporels. Le goodwill est soumis à un test annuel de dépréciation et est comptabilisé à sa valeur d'origine diminué des éventuelles pertes de valeur cumulées. Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill est affecté aux unités génératrices de trésorerie. Chacune des unités génératrices de trésorerie correspond à l'investissement du Groupe dans un secteur d'activité, par zone géographique, à l'exception du secteur « contenu » considéré comme une unité génératrice de trésorerie unique pour toutes les zones géographiques.

Aucun goodwill n'est reconnu lors de l'acquisition d'intérêts minoritaires.

Le goodwill généré lors de l'acquisition d'entreprises associées est comptabilisé dans le poste « Participations dans des entreprises associées ».

Le goodwill négatif sur acquisitions est directement comptabilisé au compte de résultat.

### 1.7.3 Autres actifs incorporels

Les autres actifs incorporels avec une durée d'utilité déterminée acquis par le Groupe sont évalués à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Ils comprennent les licences (autres que les (co)productions, droits audiovisuels et droits sportifs), les marques commerciales et droits assimilés ainsi que les logiciels informatiques. Ils sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité estimée comme suit:

- Licences: 7 à 20 ans
- Logiciels: maximum 3 ans

Les marques commerciales, à moins qu'une durée d'utilité indéterminée puisse être justifiée, et les relations clients acquises suite à un regroupement d'entreprises sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité estimée.

Les autres actifs incorporels ayant une durée d'utilité indéterminée font l'objet d'un test de dépréciation effectué annuellement et à chaque fois qu'il y a une indication que l'actif incorporel puisse être déprécié.

## **1.8 Immobilisations corporelles**

### **1.8.1 Actifs détenus**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. La dotation aux amortissements est comptabilisée selon le mode linéaire sur la durée prévue d'utilité des actifs:

- Terrains: zéro.
- Constructions: 10 à 25 ans.
- Equipements techniques: 4 à 10 ans.
- Autres installations, outillage et mobilier: 3 à 10 ans.

Lorsqu'une immobilisation corporelle est constituée de composants ayant des durées d'utilité différentes, ceux-ci sont comptabilisés comme des éléments distincts dans les immobilisations corporelles. Les profits ou pertes provenant de la cession d'une immobilisation corporelle sont déterminés par différence entre le produit de cession et la valeur nette comptable de l'actif cédé et sont inclus dans le résultat d'exploitation.

Les modes d'amortissement et les durées d'utilité, ainsi que les valeurs résiduelles, sont réexaminés chaque année.

### **1.8.2 Contrats de location**

Les contrats de location d'immobilisations corporelles pour lesquels le Groupe supporte substantiellement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété des biens sont classés en contrats de location-financement. Les actifs détenus en location-financement ainsi que les obligations qui en découlent sont comptabilisés dans l'état de situation financière au plus bas de leur juste valeur et de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location diminuée des amortissements cumulés et des pertes de valeur.

Ces actifs sont amortis selon les mêmes principes d'amortissement que ceux appliqués à des actifs similaires achetés à des conditions normales (voir note 1.8.1.) ou en fonction du terme du contrat de location dans le cas où le Groupe ne devrait pas acquérir l'actif.

Chaque paiement au titre de la location est ventilé entre dette et charges financières de manière à obtenir un taux d'intérêt constant sur le solde restant dû au passif. Les obligations de location correspondantes, nettes des charges financières, sont incluses dans les emprunts. La composante intérêt de la charge financière est comptabilisée en compte de résultat sur la durée du contrat de location.

Les contrats de location pour lesquels tous les risques et les avantages inhérents à la propriété des biens sont effectivement conservés par le bailleur sont classés en contrats de location simple. Les paiements effectués au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charges, nets des avantages reçus du bailleur, dans le compte de résultat sur une base linéaire et sur la durée du contrat de location.

### 1.8.3 Dépenses ultérieures

Les dépenses effectuées pour remplacer un composant d'un élément d'immobilisation corporelle comptabilisé séparément sont capitalisées, la valeur comptable du composant remplacé étant annulée. Les autres dépenses ultérieures sont capitalisées seulement si elles permettent d'augmenter les bénéfices économiques futurs qui seront dérivés de l'immobilisation corporelle. Toutes les autres dépenses sont enregistrées en compte de résultat.

### 1.9 Prêts et autres actifs financiers

Les prêts accordés par le Groupe sont enregistrés initialement à leur juste valeur, augmentée des coûts de transaction. Sur les périodes suivantes, les prêts sont évalués au coût amorti, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif et, éventuellement diminué d'une perte de valeur pour risque de crédit. La différence entre la valeur nominale, nette des coûts de transaction, et la valeur de remboursement est reconnue au compte de résultat sur la durée du prêt.

Les investissements, courants et non courants, comprennent les actifs financiers disponibles à la vente et les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Les investissements destinés à être détenus pour une période indéterminée, qui peuvent être vendus pour faire face à des besoins de liquidités ou en réponse à des variations de taux d'intérêt, sont classés en actifs financiers disponibles à la vente. Cette catégorie d'investissements figure parmi les actifs non courants à moins que la Direction n'ait l'intention expresse de les conserver pendant une période de moins de 12 mois à compter de la date de clôture ou à moins qu'ils ne doivent être vendus pour financer les besoins d'exploitation: dans ce cas, ils sont alors présentés parmi les actifs courants. La Direction détermine le classement approprié de ces investissements à la date d'acquisition et revoit celui-ci sur une base régulière. Les actifs financiers disponibles à la vente sont initialement enregistrés à leur juste valeur, y compris les coûts de transaction, et sont ensuite valorisés à leur juste valeur. Les gains et pertes latents résultant des variations de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente sont constatés, nets d'impôts différés, dans l'état de résultat global en « Réserves de réévaluation » sur la période durant laquelle ils ont été générés.

Les actifs financiers sont désignés comme évalués à la juste valeur par le biais du résultat s'ils contiennent un ou plusieurs instruments incorporés qui ne peuvent être évalués séparément. Ils sont initialement enregistrés à leur juste valeur, les frais de transactions étant directement constatés en compte de résultat. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en compte de résultat.

Les achats et ventes des actifs financiers autres que les prêts, courants et non courants, sont comptabilisés à la date de transaction, date à laquelle le Groupe s'engage à acheter ou vendre l'actif.

La juste valeur des actifs financiers cotés est basée sur leur valeur boursière à la date de clôture. Pour les actifs financiers non cotés, la juste valeur est basée sur une estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs.

### 1.10 Programmes et droits de diffusion courants

Les programmes et droits de diffusion courants sont comptabilisés au coût d'acquisition ou au coût de revient du Groupe dès lors que le Groupe contrôle, en substance, les actifs respectifs ainsi que les risques et les avantages qui leur sont attachés.

Les programmes et droits de diffusion courants comprennent les programmes en cours de production, les (co)productions ainsi que les droits acquis en vue de les diffuser ou de les vendre au cours du cycle normal d'exploitation du Groupe. Les programmes et droits de diffusion courants incluent une quote-part de frais généraux directs et sont comptabilisés au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation. Ils sont consommés, soit sur base du nombre de diffusions prévu, soit sur base des recettes futures estimées afin de rattacher les coûts des consommations aux avantages correspondants reçus. Les rythmes de consommation des droits de diffusion sont les suivants:

- « Blockbusters » (films qui ont été un succès au « Box Office »), « mini-séries » (productions propres à gros budget), autres films, séries, téléfilms et (co)productions sont pour la plupart consommés sur un maximum de deux diffusions comme suit: 67 pour cent lors de la première diffusion, le solde lors de la deuxième diffusion,
- Les feuilletons, productions internes, « quiz » et jeux télévisés, événements sportifs et autres, documentaires et shows musicaux sont entièrement consommés lors de la première diffusion, et
- Les programmes pour enfants et les dessins animés sont consommés sur un maximum de deux diffusions comme suit: 50 pour cent minimum lors de la première diffusion et le solde lors de la deuxième diffusion.

### 1.11 Clients et autres débiteurs

Les créances commerciales proviennent de la vente de biens et de services liés aux activités opérationnelles du Groupe. Les autres créances comprennent, en plus des dépôts et montants liés à l'accord d'intégration fiscale et à l'accord de compensation avec l'actionnaire majoritaire du Groupe, la TVA à récupérer, les charges constatées d'avance et la juste valeur des actifs financiers dérivés. Les clients et autres débiteurs sont évalués au coût amorti. Une perte de valeur sur les créances commerciales et autres créances, à l'exception des actifs financiers dérivés, est enregistrée lorsqu'il est démontré objectivement que le Groupe ne parviendra pas à collecter ses créances.

D'importantes difficultés financières, la probabilité de faillite ou de réorganisation financière et des défauts de paiements (retard de paiement de plus de 30 jours) sont considérés comme des indicateurs de perte de valeur des créances clients. Le montant de réduction de valeur est la différence entre la valeur comptable et la valeur des flux nets de trésorerie futurs actualisés au taux d'intérêt effectif à l'origine.

La valeur comptable est réduite par l'utilisation de cette réduction de valeur et une perte est enregistrée au compte de résultat en « Amortissements et pertes de valeur ». Quand une créance commerciale n'est pas recouvrable, elle est annulée contre cette réduction de valeur. Des montants recouverts par la suite sur des créances précédemment annulées sont crédités au compte de résultat en « Amortissements et pertes de valeur ».

Les produits à recevoir sont évalués à leur valeur de recouvrement prévue.

### 1.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend la caisse en espèces et les comptes courants auprès des établissements de crédit.

Les équivalents de trésorerie se composent d'actifs qui sont facilement convertibles en trésorerie tels que les investissements très liquides, comme des fonds d'investissement monétaires, ainsi que les dépôts bancaires et des valeurs mobilières de placement, qui ont tous une maturité initiale inférieure à 90 jours à la date d'acquisition.

Les concours bancaires sont inclus dans les passifs courants.

### 1.13 Pertes de valeur des immobilisations non financières

Les actifs ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Les actifs sujets à amortissement font l'objet d'un test de dépréciation chaque fois qu'il existe un indicateur montrant que l'actif a perdu de sa valeur. Lorsque la valeur recouvrable d'un actif est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur équivalente à la différence est comptabilisée. Afin de déterminer s'il y a dépréciation, les actifs sont regroupés au sein des plus petits groupes d'actifs qui génèrent des entrées de trésorerie indépendantes (unités génératrices de trésorerie).

La valeur recouvrable des actifs est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Pour déterminer la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de la vente, les flux nets de trésorerie estimés attendus sont ramenés à leur valeur actualisée en appliquant un taux d'actualisation avant impôt. Ce taux est calculé de manière à refléter les appréciations actuelles du marché de la « valeur temps » de l'argent et des risques spécifiques à l'actif.

En ce qui concerne les actifs autres que le goodwill, une perte de valeur comptabilisée est reprise s'il y a des indications qui prouvent que les conditions qui ont causé la perte de valeur ne sont plus d'actualité et s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. La valeur comptable d'un actif ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette des amortissements) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif.

### 1.14 Pertes de valeur des actifs financiers

Le Groupe évalue à chaque date de clôture s'il existe un indicateur objectif de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers. Dans le cas d'actifs financiers disponibles à la vente, un déclin significatif ou prolongé de la juste valeur des actifs financiers en deçà de leur coût constitue une indication de perte de valeur. Si de telles indications sont décelées pour les actifs financiers disponibles à la vente, la perte cumulée - égale à la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle, diminuée de la perte de valeur éventuelle sur cette immobilisation financière enregistrée au cours des périodes précédentes au compte de résultat - est sortie des capitaux propres et comptabilisée au compte de résultat. Les pertes de valeur sur instruments de capitaux propres enregistrées au compte de résultat ne sont pas reprises par le résultat. La note 1.11 fournit des informations sur les tests de dépréciation des créances clients.

### 1.15 Actifs non courants détenus en vue de la vente

Les actifs non courants (ou groupes destinés à être cédés) sont classés comme actifs détenus en vue de la vente si leur valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Ils sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de vente.

### 1.16 Fournisseurs et autres créiteurs

Les dettes commerciales sont générées par les achats d'actifs, de biens et de services liés aux activités opérationnelles du Groupe. Les autres dettes comprennent, en plus d'un montant lié à l'accord d'intégration fiscale avec l'actionnaire majoritaire du Groupe, de la TVA à payer, la juste valeur des passifs financiers dérivés ainsi que les dettes liées aux dépenses d'investissements. Les dettes commerciales et autres dettes sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, sauf les passifs financiers dérivés qui sont comptabilisés à leur juste valeur.

### 1.17 Emprunts

Les emprunts courants et non courants portant intérêts sont initialement comptabilisés à la juste valeur, nette des coûts de transaction liés. Sur les périodes suivantes, les emprunts courants et non courants portant intérêts sont évalués au coût amorti. La différence entre la valeur nominale, nette des coûts de transactions, et la valeur de remboursement est reconnue au compte de résultat sur la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

### 1.18 Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé et dont l'extinction devrait se traduire par le versement d'avantages économiques par le Groupe. Le montant comptabilisé en provision correspond à la meilleure estimation faite par la Direction de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture. Le montant de la provision est déterminé sur base des dépenses futures actualisées sur base d'un taux brut avant impôt reflétant les appréciations actuelles du marché de la « valeur temps » de l'argent et, le cas échéant, des risques spécifiques à ce passif.

Une provision pour restructuration est comptabilisée lorsque le Groupe a approuvé un plan détaillé et formalisé de restructuration et que la restructuration a été mise en œuvre ou a fait l'objet d'une annonce publique. Les coûts relatifs aux activités courantes du Groupe ne sont pas comptabilisés en provisions.

Une provision pour contrats déficitaires est comptabilisée lorsque les avantages économiques attendus d'un contrat sont inférieurs aux coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles qui s'y rattachent.

La provision est évaluée à la valeur actualisée du plus bas du coût attendu de résiliation du contrat et le coût net attendu de continuation du contrat. Avant de constater la provision, le Groupe enregistre les pertes de valeur sur les actifs associés au contrat.

## **1.19 Avantages du personnel**

### **1.19.1 Engagements de retraite**

Le Groupe a mis en place ou participe, dans différents pays, à des régimes à cotisations définies et à des régimes à prestations définies, en conformité avec les lois et réglementations propres aux pays dans lesquels il exerce son activité. Les actifs du régime sont gérés séparément dans des fonds dédiés, et certains régimes de retraite sont exploités au travers de fonds de pension qui sont juridiquement distincts du Groupe.

Les régimes de retraite sont généralement alimentés par des paiements effectués par les employés et par les sociétés du Groupe concernées, sur base des recommandations d'actuaire qualifiés et indépendants.

Les coûts des prestations de retraite et les obligations pour les régimes à prestations définies sont comptabilisés sur base de la méthode des unités de crédit projetées. Le Groupe reconnaît les gains et pertes actuariels dans l'état de résultat global.

Les coûts des prestations de retraite pour les régimes à cotisations définies (y compris les régimes à prestations différées qui sont des régimes à cotisations définies par nature) sont comptabilisés lorsqu'un employé a rendu des services en échange des cotisations dues par l'employeur.

### **1.19.2 Autres avantages**

De nombreuses sociétés du Groupe accordent des prestations en cas de décès, ainsi que des avantages aux conjoints et aux enfants des employés. Lorsqu'un membre du personnel a rendu des services à une société du Groupe, cette dernière doit comptabiliser les avantages qu'elle s'attend à lui payer en contrepartie.

### **1.19.3 Avantages sur capitaux propres**

Des options sur actions sont attribuées à certains directeurs et employés. Les options sur actions sont émises au cours du marché à la date de l'attribution et peuvent être exercées à ce prix.

Concernant les options sur actions attribuées avant le 7 novembre 2002, aucun coût lié à ces avantages n'est comptabilisé en compte de résultat. Quand les options sont exercées, les encaissements reçus, nets des coûts de transaction, sont crédités au capital souscrit et à la prime d'émission.

Pour les options sur actions attribuées depuis le 7 novembre 2002, la juste valeur des options attribuées est comptabilisée en frais de personnel en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. La juste valeur est mesurée à la date d'attribution et étalée sur la période pendant laquelle les employés peuvent exercer leurs options, sans conditions. La juste valeur des options est mesurée selon le modèle binomial, en tenant compte des termes et conditions selon lesquels les options ont été attribuées. La charge comptabilisée est ajustée pour refléter le nombre réel d'options sur actions acquises exerçables à moins que la renonciation ne soit imputable qu'au prix des actions qui n'atteindrait pas le seuil d'exercice.

## **1.20 Capital souscrit**

### **1.20.1 Coûts des opérations relatives au capital**

Les coûts externes supplémentaires directement imputables à l'émission de nouvelles actions, sauf dans le cadre de regroupements d'entreprises, sont déduits, nets d'impôts, des augmentations des capitaux propres. Les coûts d'émission d'actions liés à un regroupement d'entreprises sont inclus dans le coût d'acquisition.

### **1.20.2 Actions propres**

Lorsque la Société ou ses filiales achètent des actions propres de la Société, le montant payé ainsi que les coûts de transaction directement imputables, nets d'impôts, sont présentés dans les états financiers en réduction des capitaux propres sous la rubrique « Actions propres ».

### **1.20.3 Dividendes**

Les dividendes sur actions ordinaires sont comptabilisés dans les états financiers consolidés durant la période au cours de laquelle ils sont approuvés par l'Assemblée Générale.

## **1.21 Présentation et comptabilisation du chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires comprend les ventes de droits, les revenus liés aux licences et aux (co)productions, les recettes publicitaires et autres ventes, nets des rabais, notes de crédit, ristournes et TVA. Le chiffre d'affaires est établi à la juste valeur des paiements reçus ou à recevoir pour la vente de services dans le cadre de activités ordinaires du Group. Les commissions d'agences sont présentées en déduction des recettes publicitaires.

Les ventes sont constatées lorsque le Groupe a transféré la majeure partie des risques et avantages inhérents à la propriété, ainsi que le contrôle effectif des biens cédés et que le montant des revenus peut être mesuré d'une façon fiable. Plus spécifiquement, les ventes d'espaces publicitaires sont constatées lorsque la publicité ou le spot publicitaire correspondant est diffusé et les ventes de droits audiovisuels sous licence sont constatées lorsque le bénéficiaire de la licence a reconnu le programme comme étant conforme aux conditions du contrat de licence.

Le produit d'opérations d'échange est constaté si les biens ou services faisant l'objet d'une opération d'échange sont de natures différentes, si le produit de ces opérations a une substance économique et peut être mesuré d'une façon fiable. Le produit d'opérations d'échange est constaté à la juste valeur des biens ou services reçus, corrigée d'éventuels mouvements de trésorerie associés à la transaction.

## **1.22 Subventions**

Les subventions des gouvernements et des institutions internationales reçues sont enregistrées à leur juste valeur lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que le Groupe se conformera à toutes les obligations y relatives.

Les subventions reçues pour des actifs sont initialement présentées en déduction de l'actif, pour arriver à la valeur comptable de l'actif.

Les subventions reçues par le Groupe pour des dépenses effectuées sont systématiquement reconnues au compte de résultat au cours de la période pendant laquelle ces dépenses ont été reconnues.

## **1.23 Produits et charges d'intérêts**

Les produits et charges d'intérêts sont constatés par application de la méthode du taux d'intérêt effectif.

## **1.24 Impôt sur le résultat**

L'impôt sur le résultat de l'exercice comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt sur le résultat est comptabilisé dans le compte de résultat sauf s'il concerne un élément qui est comptabilisé directement dans les capitaux propres ou dans l'état de résultat global.

L'impôt exigible est le montant d'impôt sur le bénéfice payable au titre du bénéfice imposable de l'exercice en utilisant les taux d'impôt entérinés ou quasi entérinés dans les pays où les filiales, joint ventures et entreprises associées opèrent et génèrent des revenus taxables à la date de clôture, et tout ajustement sur impôts relatifs aux années précédentes.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable inscrite dans les comptes consolidés et la base fiscale des actifs et des passifs du Groupe. Les différences temporelles ne donnent pas lieu à la comptabilisation d'un impôt différé lorsque la reconnaissance des actifs et passifs n'affecte ni le résultat comptable ni le résultat fiscal et quand les différences sont relatives aux investissements dans les filiales, à condition qu'ils ne soient pas repris dans un futur prévisible. Aucun impôt différé n'est enregistré lors de la comptabilisation initiale d'un goodwill. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt qui ont été entérinés ou quasi entérinés à la date de clôture.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables futurs existeront sur lesquels des différences temporelles et des pertes fiscales pourront être utilisées.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigibles et lorsque les impôts différés concernent la même administration fiscale.

### 1.25 Activités abandonnées

Une activité abandonnée est une composante des activités du Groupe qui représente une ligne d'activité ou une région géographique majeure et distincte que le Groupe a vendue ou détient en vue de la vente ou la distribution, ou est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

La classification en activité abandonnée se fait au moment de la vente ou dès que l'activité remplit les critères pour être classée comme détenue en vue de la vente. Quand une activité est classée en activité abandonnée, l'état de résultat global consolidé est représenté comme si l'opération avait été abandonnée au début de l'année précédente dans les informations comparatives.

### 1.26 Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires émises, à l'exception des actions propres détenues par le Groupe.

Le résultat dilué par action est calculé, après ajustement du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires émises, par la prise en compte de l'impact de l'ensemble des actions ordinaires potentielles dilutives. La seule catégorie d'actions ordinaires potentielles dilutives correspond aux plans d'intéressement au capital.

### 1.27 Secteurs opérationnels

Les secteurs opérationnels sont présentés de manière conforme avec le reporting de gestion interne communiqué au décisionnaire opérationnel. Le décisionnaire opérationnel, qui est responsable de l'allocation des ressources et de l'évaluation de la performance des secteurs opérationnels, a été identifié comme le Comité Exécutif, en tant que décideur stratégique.

Un secteur opérationnel est un composant du Groupe qui est engagé dans des activités qui génèrent des revenus et des dépenses, y compris les revenus et dépenses relatifs aux transactions avec d'autres composants du Groupe.

Les résultats opérationnels de tous les secteurs opérationnels sont revus régulièrement par le Comité Exécutif du Groupe afin de décider des ressources à allouer aux secteurs et d'évaluer leurs performances, et pour lesquels une information financière discrétionnaire est disponible.

Le capital investi est présenté pour chaque secteur, tel que communiqué au Comité Exécutif. Les actifs des secteurs comprennent les éléments suivants:

- Les actifs non courants, à l'exception de la juste valeur additionnelle des actifs financiers disponibles à la vente, du surplus des régimes à prestations définies et des actifs d'impôts différés, et
- Les actifs courants, à l'exception des créances d'impôts, de la juste valeur des actifs financiers dérivés, du dépôt avec l'actionnaire, de l'instrument financier hybride Canal+ (uniquement pour les informations comparatives 2009), de la créance de l'actionnaire en relation avec le « Profit and Loss Pooling agreement », des créances sur dividendes reçues, des dépôts à terme et de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Les actifs et passifs des secteurs sont évalués sur la même base que les ceux de l'état de situation financière.

## 2. ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES

Les estimations et jugements sont révisés de façon régulière. Ils sont fondés sur les informations historiques et sur d'autres facteurs, notamment les anticipations d'événements futurs, jugés raisonnables au vu des circonstances.

Le Groupe procède à des estimations et retient des hypothèses relatives aux évolutions futures. Les estimations comptables qui en découlent sont, par définition, rarement équivalentes aux résultats effectifs qui se révèlent ultérieurement. Les estimations et les hypothèses risquant de façon importante d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de la période suivante sont analysées ci-après.

### 2.1 Programmes et autres droits (actifs et provisions pour contrats déficitaires)

La comptabilisation des programmes non courants du Groupe requiert de la part de la Direction des jugements puisqu'elle dépend d'estimations de chiffre d'affaires net qui servent à déterminer les montants de la dotation aux amortissements et de pertes de valeur pour l'exercice.

De plus, la Direction doit, tenant compte de facteurs tels que les grilles de programme à venir et les parts d'audiences réalisées et projetées, déterminer les programmes et droits de diffusion courants dont la diffusion est peu probable et enregistrer des dépréciations en conséquence.

Les contrats déficitaires liés aux programmes et autres droits sont reconnus quand le Groupe a une obligation constructive et qu'il est probable que les coûts inévitables soient supérieurs aux bénéfices économiques. Ces provisions, déterminées en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus, sont des estimations dont le montant et les termes des flux de trésorerie réels sont dépendants d'événements futurs, en particulier pour les événements sportifs.

### 2.2 Perte de valeur estimée du goodwill

Le Groupe procède à un test annuel de perte de valeur du goodwill, conformément à la méthode comptable décrite à la note 1.7.2.

Dans ce cadre, le Groupe a collecté et combiné différentes informations relatives aux tendances à long terme et aux prévisions du secteur mais se réfère également à sa propre expérience, notamment sur la période la plus récente: ces informations permettent de déterminer les hypothèses relatives au développement des différents marchés publicitaires dans lesquels le Groupe intervient. Ce secteur reste fortement exposé au ralentissement général de l'économie.

L'évolution du marché publicitaire est l'un des facteurs opérationnels clefs que le Groupe utilise en évaluant chaque « business model ». Les autres facteurs clefs incluent les parts d'audience, les parts de marché publicitaire ainsi que les taux de marge sur EBITA et de conversion de l'EBITA en flux de trésorerie.

Ces différents éléments sont variables et corrélés: il est difficile d'en isoler un en tant que facteur principal influençant les différents « business models » et leur valorisation respective.

Le Groupe a effectué des analyses de sensibilité sur les unités génératrices de trésorerie, en particulier pour celles dont la marge entre la valeur recouvrable et la valeur comptable est faible.

### 2.3 Juste valeur des contreparties éventuelles

Les contreparties éventuelles, résultant de regroupement d'entreprises, sont évaluées à leur juste valeur à la date d'acquisition dans le cadre du regroupement d'entreprise et réévaluée à chaque date de clôture. La détermination de la juste valeur s'effectue sur base de flux de trésorerie actualisés et prend en considération la probabilité d'atteindre chaque objectif de performance.

### 2.4 Juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente et actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Le Groupe a utilisé la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie pour différents actifs financiers disponibles à la vente et les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat qui ne sont pas négociés sur un marché actif.

Si le taux d'actualisation utilisé pour l'analyse des flux de trésorerie variait de 10 pour cent par rapport aux taux retenus par la Direction, la valeur comptable des actifs financiers disponibles à la vente serait inférieure ou supérieure d'environ 5 millions d'euros.

### 2.5 Provisions pour litiges

La plupart des litiges portent sur des questions complexes pour lesquelles il est difficile d'estimer la probabilité d'une issue défavorable et d'établir une estimation du dommage. Une provision est comptabilisée lorsque le risque de perte devient probable et quand il est possible de faire une estimation raisonnable de son impact financier.

### 2.6 Impôts exigibles et différés

Le Groupe est assujéti à l'impôt sur le résultat dans de nombreux territoires. Dans le cadre normal des activités du Groupe, la détermination de la charge effective d'impôts est incertaine pour certaines transactions et estimations. Les actifs d'impôts différés sont reconnus dans la mesure où il est probable que des produits taxables futurs seront disponibles sur lesquels les différences temporelles et les pertes reportées peuvent être imputées. Le jugement de la Direction est requis afin d'estimer la probabilité des futurs produits taxables. En 2010, des actifs d'impôts différés sur des pertes reportables (principalement en Allemagne, pour 44 millions d'euros (2009: 53 millions d'euros)) et sur des différences temporelles (principalement en Allemagne pour 294 millions d'euros (2009: 320 millions d'euros)) ont été reconnus sur la base de stratégies fiscales actuellement mises en œuvre.

### 2.7 Régimes à prestations définies

Le Groupe a adopté les approches suivantes pour déterminer les hypothèses sur les régimes à prestations définies:

- Le taux d'actualisation pour la provision pour régimes à prestations définies correspond au rendement d'obligations d'entreprises bénéficiant d'un rating élevé,
- Le rendement attendu sur les actifs correspond au rendement attendu sur la valeur de marché de ces actifs au début de l'exercice, et
- Le taux attendu des augmentations de salaires est la meilleure estimation possible pour l'avenir.

### 3. GESTION DU RISQUE FINANCIER

Le département trésorerie du Groupe gère les risques en accord avec les politiques de trésorerie émises et approuvées par le Conseil d'Administration. Le Conseil a arrêté des principes concernant la gestion globale du risque et émis des procédures couvrant des domaines spécifiques, tels le risque de crédit, de liquidité et de marché.

Le Groupe est en particulier exposé à des risques de variation de taux de change, car il s'engage dans des contrats d'achat à long terme de droits de films (contrats cadres) qui sont libellés en devises étrangères. Le Groupe cherche à minimiser les éventuels effets défavorables liés aux variations des marchés financiers par le biais de l'utilisation d'instruments financiers dérivés, tels que des contrats de change à terme. Les instruments dérivés ne sont pas utilisés à des fins spéculatives.

Les risques sont couverts dans la mesure où ils ont une influence sur les flux de trésorerie du Groupe (le risque de conversion n'est, par exemple, pas couvert). Le Groupe a recours de manière permanente à des couvertures de flux de trésorerie qui répondent aux conditions requises pour être considérées comme instruments de couverture.

#### Risque de marché

##### *Risque de change*

##### *Exposition au risque de change*

Le Groupe est actif internationalement et est exposé au risque de change dans différentes devises.

Pour le Groupe dans son ensemble, les flux de trésorerie, le bénéfice net et les actifs nets sont optimisés par référence à l'Euro. Néanmoins, les risques de change encourus par les sociétés du Groupe sont gérés ou couverts par rapport à la devise fonctionnelle utilisée par la société en question (ces sociétés génèrent en principe leurs revenus en devise locale). Dès lors, le Groupe gère plusieurs devises du fait des devises fonctionnelles des différentes entités du Groupe.

En plus de ce facteur géographique générant un risque de change, les pratiques de marché dans le secteur télévisuel engendrent une exposition significative au Dollar américain (« Dollar ») (les transactions sur les droits de films, généralement conclues en Dollar, ne sont pas réglées dès la signature du contrat). Par conséquent, l'exposition hors bilan du Groupe existe majoritairement vis à vis du Dollar et concerne les achats et ventes futurs de programmes, droits de diffusion, contrats cadres d'achat de droits (engagements impliquant des flux de trésorerie futurs) ainsi que les transactions prévues et hautement probables.

##### *Gestion de l'exposition au risque de change*

La gestion de l'exposition au risque de change de RTL Group est centralisée au sein du département trésorerie du Groupe, lequel couvre d'une part les positions au bilan (pour lesquelles le Groupe a décidé de ne pas appliquer la comptabilité de couverture) et d'autre part les transactions prévues découlant de l'activité opérationnelle d'achat et de vente de droits (engagements hors bilan pour lesquels le Groupe est susceptible d'appliquer la comptabilité de couverture). Dans ce contexte, le département trésorerie du Groupe collecte de manière régulière auprès des filiales leurs prévisions d'exposition aux devises étrangères, afin de suivre et de couvrir l'exposition globale du Groupe au risque de change.

Tous les besoins en couverture de change sont centralisés dans une base de données globale, accessible sur un intranet dédié. Le département trésorerie du Groupe est alors responsable de la couverture, transaction par transaction, de l'exposition vis à vis de la devise fonctionnelle de l'entité déclarante, pour les montants supérieurs à un seuil de matérialité de 100 000 euros.

Cette couverture est réalisée via des contrats de change à terme externes. En dessous de ce seuil de matérialité, la couverture est réalisée sur base de transactions regroupées.

Les entités exposées au risque de change sont responsables de la couverture de leur position en accord avec les politiques de trésorerie du Groupe. Le principe en matière de gestion des devises étrangères est de couvrir jusqu'à 100 pour cent de l'exposition provenant de la trésorerie, des créances, des dettes, des prêts et emprunts libellés dans une devise différente de la devise fonctionnelle de l'entité. Au total, les sociétés du Groupe couvrent près de 80 pour cent des flux de trésorerie prévus liés à des engagements fermes ou des transactions prévues hautement probables. La politique du Groupe est de couvrir les flux de trésorerie à court terme entre 80 et 100 pour cent, et entre 15 et 85 pour cent ceux prévus à plus long terme (entre 2 et 5 ans).

Un rapport mensuel est produit dans le but de contrôler la conformité de la gestion de l'exposition au risque de change à la politique du Groupe. Ce rapport présente l'exposition aux devises autres que la devise fonctionnelle de chaque filiale et détaille la nature des éléments reconnus au bilan (par exemple, créances clients et dettes fournisseurs, droits d'auteurs, comptes intra-groupe), les sous-jacents et les maturités des éléments hors bilan, ainsi que les ratios de couverture correspondants. Un rapport spécifique portant sur l'exposition globale vis à vis du Dollar (exposition principale du groupe) est fourni mensuellement à la Direction de RTL Group.

### *Comptabilité*

Le modèle de comptabilité de couverture défini par IAS 39 et concernant les couvertures économiques ou expositions provenant des actifs et passifs reconnus en devise étrangère n'est pas appliqué par le Groupe. En effet, une compensation naturelle s'effectue au compte de résultat entre les gains et pertes découlant de la réévaluation de l'instrument de couverture et l'exposition couverte.

Le principe de la comptabilité de couverture de flux de trésorerie en devise étrangère, tel que défini par la norme IAS 39, est appliqué par les entités qui génèrent la plus grande partie de l'exposition au risque de change du Groupe quand:

- Les expositions en devises couvertes se rapportent à des transactions d'achat de droits de diffusion non encore reconnues au bilan (tels que des prévisions ou des achats fermes de droits pour lesquels la période de licence n'a pas encore débuté), et
- Les montants sont suffisamment matériels pour justifier la mise en place d'une comptabilité de couverture.

La partie efficace des variations de juste valeur des instruments de couverture sont reconnues nettes d'impôts différés en réserve de couverture dans les capitaux propres (voir note 8.15.4.). Elles sont intégrées dans la valeur comptable de l'élément couvert lorsque celui-ci est reconnu dans l'état de situation financière. La partie non efficace de la variation de la juste valeur de l'instrument de couverture « points de swap ») est directement constatée en compte de résultat. Pour l'année se clôturant au 31 décembre 2010, le montant non efficace (voir note 7.5.) enregistré dans le compte de résultat au cours de la période (c'est-à-dire les points de report ou déport qui n'ont pas été comptabilisés en capitaux propres durant la période) s'élève à 1 million d'euros ((12) millions d'euros en 2009).

### Couvertures

Le nombre de relations de couverture de flux de trésorerie en devise est de 381 à fin 2010 (362 en 2009).

La juste valeur des contrats de change à terme est détaillée comme suit:

<i>En millions d'euros</i>	<b>2010</b>	2009
Juste valeur des dérivés (actifs) / passifs (voir notes 8.8. et 8.12.)	<b>(36)</b>	3
Gains / (pertes) opérationnels de change	<b>1</b>	(23)
Partie inefficace de la couverture des flux de trésorerie (voir note 7.5.)	<b>1</b>	(12)

<i>En millions d'euros</i>	<b>2010</b>	2009
Moins de 3 mois	<b>(4)</b>	2
Moins d'1 an	<b>(8)</b>	(1)
Moins de 5 ans	<b>(24)</b>	2
Juste valeur des dérivés (actifs)/passifs (voir notes 8.8. et 8.12.)	<b>(36)</b>	3

Les montants notionnels des contrats de change à terme par maturité au 31 décembre 2010, pour les principales devises sont:

<i>En millions de GBP</i>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>&gt;2014</b>	<b>Total</b>
Achat	149	14	4	7	-	174
Vente	(267)	(1)	(1)	(1)	-	(270)
<b>Total</b>	<b>(118)</b>	<b>13</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>-</b>	<b>(96)</b>

<i>En millions d'USD</i>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>&gt;2014</b>	<b>Total</b>
Achat	753	270	138	72	43	1 276
Vente	(207)	(18)	(3)	-	-	(228)
<b>Total</b>	<b>546</b>	<b>252</b>	<b>135</b>	<b>72</b>	<b>43</b>	<b>1 048</b>

Les montants notionnels des contrats de change à terme par maturité au 31 décembre 2009, pour les principales devises sont:

<i>En millions de GBP</i>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>&gt;2013</b>	<b>Total</b>
Achat	212	22	2	-	-	236
Vente	(524)	(62)	(25)	(4)	(3)	(618)
<b>Total</b>	<b>(312)</b>	<b>(40)</b>	<b>(23)</b>	<b>(4)</b>	<b>(3)</b>	<b>(382)</b>

<i>En millions d'USD</i>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>&gt;2013</b>	<b>Total</b>
Achat	632	326	220	132	114	1 424
Vente	(167)	(28)	(3)	-	-	(198)
<b>Total</b>	<b>465</b>	<b>298</b>	<b>217</b>	<b>132</b>	<b>114</b>	<b>1 226</b>

*Analyse de la sensibilité aux taux de change*

Le Groupe estime que:

- Si le dollar avait été 10 pour cent plus fort comparé à l'Euro (respectivement plus faible), les autres variables restant identiques, cela aurait engendré une charge (respectivement un profit), avant impôt de 5 millions d'euros pour le Groupe, et un gain (respectivement une perte), avant impôt, supplémentaire de 64 millions d'euros reconnu en capitaux propres,
- Si la livre sterling avait été 10 pour cent plus fort comparé à l'euro (respectivement plus faible), les autres variables restant identiques, cela n'aurait engendré aucun gain (respectivement aucune perte) avant impôt pour le Groupe, et une perte (respectivement un gain), avant impôt supplémentaire de 1 million d'euro reconnu en capitaux propres,
- Si les autres devises avaient été 10 pour cent plus fortes comparé à l'euro (respectivement plus faibles), les autres variables restant identiques, cela n'aurait pas eu d'impact significatif ni sur le compte de résultat ni sur les capitaux propres.

Cette analyse de sensibilité n'inclut pas l'impact du risque de conversion lié à la consolidation des filiales ayant une devise fonctionnelle différente de l'euro.

***Risque de taux d'intérêt***

La gestion du risque de taux d'intérêt est centralisée au sein du département trésorerie du Groupe. L'objectif de la politique de gestion du risque de taux est de minimiser le coût de financement sur le long terme et de maximiser le rendement généré par les liquidités excédentaires.

Afin d'atteindre cet objectif, une gestion centralisée de la trésorerie a été mise en place pour l'Euro. Le Groupe juge également que l'utilisation de financements à taux flottant plutôt qu'à taux fixe, dans un contexte de courbe des taux favorable, est congruente avec cet objectif. Cette politique sera maintenue aussi longtemps que le comité de trésorerie et de gestion du risque juge le niveau de répartition entre les taux fixes et les taux variables approprié. Au 31 décembre 2010, la répartition taux fixe/flottant était 4 pour cent / 96 pour cent (8 pour cent / 92 pour cent en 2009). De fréquentes études comparatives sur les taux d'intérêts sont menées de façon à pouvoir faire évoluer cette répartition en fonction des conditions du marché.

Le département trésorerie du Groupe utilise différents indicateurs pour gérer le risque de taux d'intérêt tels que le ratio endettement à taux fixe / endettement à taux variable, la duration, la mesure de sensibilité d'une variation des taux d'un point de base sur la charge d'intérêt, le ratio de couverture d'intérêts (par exemple: ratio EBITA ajusté sur charge nette d'intérêt, tel que défini par les agences de notation financière).

Si l'on supposait que le montant actuel disponible de liquidités investi à taux variable reste constant, une chute (respectivement une hausse) de 100 points de base du taux d'intérêt servi au 31 décembre 2010 aurait pour conséquence une diminution (respectivement une augmentation) des revenus d'intérêt de 15 millions d'euros (9 millions d'euros en 2009).

Concernant les actifs et passifs financiers portant intérêts, le tableau suivant indique les taux d'intérêt effectifs à la date de clôture et les périodes de refixation de ces taux:

<i>En millions d'euros</i>	<i>Note</i>	Taux d'intérêt effectif	<i>Total(1)</i>	moins de 6 mois	6 à 12 mois	1 à 2 ans	2 à 5 ans	plus de 5 ans
Autres prêts - taux fixe	8.5.	5,3	71	-	71	-	-	-
Autres prêts - taux variable	8.5.	0,7	6	3	3	-	-	-
Dépôt courant auprès de l'actionnaire - taux variable	8.8.	1,1	793	793	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie (rémunérés)	8.9.	0,9	822	822	-	-	-	-
Emprunts bancaires - taux variable	8.11.	3,5	(116)	(55)	(61)	-	-	-
Concours bancaires	8.11.	0,5	(3)	(3)	-	-	-	-
Dettes de crédit-bail - taux fixe	8.11.	5,6	(12)	(9)	(1)	(1)	(1)	-
Emprunts envers d'autres établissements financiers - taux variable	8.11.	4,3	(6)	(6)	-	-	-	-
Dette courante auprès de l'actionnaire - taux variable	8.11.	1,8	(9)	(9)	-	-	-	-
Emprunts - taux variable	8.11.	2,3	(35)	(31)	(4)	-	-	-
<b>Au 31 décembre 2010</b>			<b>1 511</b>	<b>1 505</b>	<b>8</b>	<b>(1)</b>	<b>(1)</b>	<b>-</b>

<i>En millions d'euros</i>	<i>Note</i>	Taux d'intérêt effectif	<i>Total(1)</i>	moins de 6 mois	6 à 12 mois	1 à 2 ans	2 à 5 ans	plus de 5 ans
Autres prêts - taux fixe	8.5.	5,3	67	-	-	-	67	-
Autres prêts - taux variable	8.5.	0,5	6	2	4	-	-	-
Dépôt courant auprès de l'actionnaire - taux variable	8.8.	0,5	542	542	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie (rémunérés)	8.9.	0,6	381	381	-	-	-	-
Emprunts bancaires - taux variable	8.11.	3,5	(105)	(30)	(75)	-	-	-
Concours bancaires	8.11.	0,2	(5)	(5)	-	-	-	-
Dettes de crédit-bail - taux variable	8.11.	3,4	(2)	-	(2)	-	-	-
Dettes de crédit-bail - taux fixe	8.11.	6,3	(10)	-	-	(10)	-	-
Emprunts d'autres institutions financières	8.11.	5,3	(12)	-	(12)	-	-	-
Emprunts - taux variable	8.11.	2,1	(22)	(16)	(6)	-	-	-
<b>Au 31 décembre 2009</b>			<b>840</b>	<b>874</b>	<b>(91)</b>	<b>(10)</b>	<b>67</b>	<b>-</b>

(1) Hors intérêts accrus

## Risque de crédit

L'exposition du Groupe au risque de crédit est principalement liée aux ventes réalisées auprès des clients.

L'exposition au risque de crédit pour les activités télévision et radio du Groupe provient des transactions conclues avec des agences de publicité ou des clients directs. En 2010, le chiffre d'affaires combiné de la publicité sur les radios et télévision a représenté 62 pour cent du chiffre d'affaires du Groupe. La conséquence de ce modèle économique est que l'exposition du Groupe au risque de crédit est directement liée à la solvabilité du client final. Néanmoins ce risque est considéré comme étant faible compte tenu de la taille des sociétés ou groupes d'agences clientes.

Le Groupe produit des programmes qui sont vendus ou dont la licence est commercialisée à des chaînes de télévision privées ou publiques. En 2010, ces activités ont contribué à hauteur de 24 pour cent au chiffre d'affaires du Groupe. Etant donné le nombre limité de diffuseurs dans les différents pays, le risque de crédit est particulièrement concentré. Cependant, la qualité et la stabilité dans le temps des relations entre diffuseurs et producteurs d'une part et la nature des clients (grandes entreprises aux bases financières stables) d'autre part, sont des facteurs qui atténuent significativement le risque de crédit.

Le Groupe a également mis en place des procédures afin d'assurer que les ventes de produits et services soient effectués avec des clients qui ont un historique de crédit approprié.

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit.

L'antériorité des actifs financiers (à l'exclusion des actifs financiers disponibles à la vente s'élevant à 111 millions d'euros) s'établit comme suit au 31 décembre 2010:

<i>En millions d'euros</i>	Valeur comptable brute (1)	Ni dépréciés ni en souffrance à la date de clôture	Non dépréciés mais en souffrance à la date de clôture depuis une période					Montant déprécié brut
			moins de 1 mois	2 à 3 mois	3 à 6 mois	6 à 12 mois	plus de 1 an	
Prêts et autres actifs financiers non courants	162	156	-	-	-	-	-	6
Créances clients	1 044	728	118	45	29	26	27	71
Créances vis-à-vis des entreprises associées	20	20	-	-	-	-	-	-
Dépôt courant auprès de l'actionnaire	794	794	-	-	-	-	-	-
Autres créances et actifs financiers courants	724	714	4	1	-	-	-	5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	841	841	-	-	-	-	-	-
<b>Au 31 décembre 2010</b>	<b>3 585</b>	<b>3 253</b>	<b>122</b>	<b>46</b>	<b>29</b>	<b>26</b>	<b>27</b>	<b>82</b>

(1) Au 31 décembre 2010, la réduction de valeur est de 82 millions d'euros

L'antériorité des actifs financiers (à l'exclusion des actifs financiers disponibles à la vente s'élevant à 111 millions d'euros) est le suivant au 31 décembre 2009:

<i>En millions d'euros</i>	Valeur comptable brute (1)	Ni dépréciés ni en souffrance à la date de clôture	Non dépréciés mais en souffrance à la date de clôture depuis une période					Montant déprécié brut
			moins de mois	2 à 3 mois	3 à 6 mois	6 à 12 mois	plus de 1 an	
Prêts et autres actifs financiers non courants								
courants	158	151	-	-	-	-	-	7
Créances clients	1 003	732	103	37	18	11	26	76
Créances vis-à-vis des entreprises associées								
associées	30	30	-	-	-	-	-	-
Dépôt courant auprès de l'actionnaire								
de l'actionnaire	542	542	-	-	-	-	-	-
Canal Plus France								
Canal Plus France	384	384	-	-	-	-	-	-
Autres créances et actifs financiers courants								
courants	604	597	2	1	-	-	-	4
Trésorerie et équivalents de trésorerie								
trésorerie	395	395	-	-	-	-	-	-
<b>Au 31 décembre 2009</b>	<b>3 116</b>	<b>2 831</b>	<b>105</b>	<b>38</b>	<b>18</b>	<b>11</b>	<b>26</b>	<b>87</b>

(1) Au 31 décembre 2009, la réduction de valeur est de 84 millions d'euros

Les dix créances clients les plus importantes représentent 110 millions d'euros (2009: 87 millions d'euros), et les 50 plus importantes représentent 304 millions d'euros (2009: 260 millions d'euros).

La relation du Groupe avec Bertelsmann AG conduit à une concentration non négligeable de son risque de crédit. Néanmoins, ce risque de crédit découlant des transactions avec les actionnaires est soigneusement géré (voir note 10.1.).

Conformément à la politique bancaire du Groupe, les instruments financiers dérivés et les transactions liées à la trésorerie (y compris les dépôts bancaires et les investissements dans des fonds monétaires) ne sont réalisés qu'avec des institutions financières de premier ordre, afin de réduire le risque de contrepartie. La politique bancaire du Groupe établit des critères rigoureux pour la sélection des contreparties bancaires et des fonds d'investissement monétaires (tels que la volatilité maximale, l'historique des performances, la notation ainsi que le statut « trésorerie et équivalents de trésorerie » selon la norme IAS 7). Afin de réduire le risque de non livraison, le Groupe a mis en place des politiques qui limitent l'exposition quotidienne vis-à-vis de chaque institution financière. Des statistiques (telles que le pourcentage des transactions effectuées avec chaque banque par rapport à des objectifs définis par la Direction ou encore un récapitulatif des expositions quotidiennes les plus importantes par banque et par date de maturité) sont mises à jour et utilisées de manière quotidienne, afin de s'assurer que le risque de crédit est en permanence effectivement limité.

## Risque de liquidité

Une gestion prudente du risque de liquidité implique de conserver un niveau suffisant de trésorerie, une capacité à obtenir des financements grâce à des lignes de crédit suffisantes et à clôturer certaines positions sur le marché. En raison de la nature fluctuante des activités sous-jacentes, le département trésorerie du Groupe vise à gérer de façon flexible son financement en disposant de lignes de crédit confirmées suffisantes. Le département trésorerie du Groupe gère sur base mensuelle le niveau de « Liquidity Head Room » (montant total des lignes de crédit confirmées moins utilisations).

<i>En millions d'euros</i>	<b>2010</b>	moins de 1 an	1-5 ans	plus de 5 ans
<b>Lignes de crédit – banques</b>				
Lignes de crédit confirmées	<b>452</b>	348	104	-
« Head Room »	<b>186</b>	136	50	-

<i>En millions d'euros</i>	<b>2009</b>	moins de 1 an	1-5 ans	plus de 5 ans
<b>Lignes de crédit – banques</b>				
Lignes de crédit confirmées	<b>338</b>	160	178	-
« Head Room »	<b>124</b>	37	87	-

Le tableau ci-dessous reprend les passifs financiers du Groupe, regroupés par maturité sur base de la période résiduelle depuis la date de clôture jusqu'à leur échéance contractuelle. Les soldes présentés dans le tableau ci-dessous correspondent aux flux de trésorerie contractuels, non actualisés, à l'exception des passifs d'instruments dérivés de couverture de change.

<i>En millions d'euros</i>	moins de 1 an	1-5 ans	plus de 5 ans	Total
<b>Passifs</b>				
Emprunts et découverts bancaires	97	102	-	199
Fournisseurs (produits constatés d'avance exclus)	2 116	126	203	2 445
<b>Au 31 décembre 2010</b>	<b>2 213</b>	<b>228</b>	<b>203</b>	<b>2 644</b>

<i>En millions d'euros</i>	moins de 1 an	1-5 ans	plus de 5 ans	Total
<b>Passifs</b>				
Emprunts et découverts bancaires	80	87	-	167
Fournisseurs (produits constatés d'avance exclus)	2 063	179	177	2 419
<b>Au 31 décembre 2009</b>	<b>2 143</b>	<b>266</b>	<b>177</b>	<b>2 586</b>

## Catégories d'instruments financiers

La juste valeur de chaque catégorie d'actifs et de passifs financiers est équivalente à sa valeur comptable.

<i>En millions d'euros</i>	<b>Notes</b>	Actifs à la juste valeur par le biais du compte de résultat (1)	Dérivés utilisés pour la couverture	Prêts et créances	Actifs financiers disponibles à la vente	<b>Total</b>
<b>Actifs</b>						
Prêts et autres actifs financiers (surplus des régimes à prestation définies exclu)	8.5.	151	-	5	111	<b>267</b>
Créances (charges constatées d'avance exclues)	8.8.	-	53	2 357	-	<b>2 410</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8.9.	-	-	841	-	<b>841</b>
<b>Au 31 décembre 2010</b>		<b>151</b>	<b>53</b>	<b>3 203</b>	<b>111</b>	<b>3 518</b>

(1) Y compris Ren TV

<i>En millions d'euros</i>	<b>Notes</b>	Passifs à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Dérivés utilisés pour la couverture	Autres passifs financiers (1)	<b>Total</b>
<b>Passifs</b>					
Emprunts et découverts bancaires	8.11.	-	-	188	<b>188</b>
Fournisseurs (produits constatés d'avance exclus)	8.12.	-	17	2 407	<b>2 424</b>
<b>Au 31 décembre 2010</b>		<b>-</b>	<b>17</b>	<b>2 595</b>	<b>2 612</b>

(1) Au coût amorti

<i>En millions d'euros</i>	<b>Notes</b>	Actifs à la juste valeur par le biais du compte de résultat (1)	Dérivés utilisés pour la couverture	Prêts et créances	Actifs financiers disponibles à la vente	<b>Total</b>
<b>Actifs</b>						
Prêts et autres actifs financiers	8.5.	78	-	73	111	<b>262</b>
Créances (charges constatées d'avance exclues)	8.8.	384	31	1 945	-	<b>2 360</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8.9.	-	-	395	-	<b>395</b>
<b>Au 31 décembre 2009</b>		<b>462</b>	<b>31</b>	<b>2 413</b>	<b>111</b>	<b>3 017</b>

(1) Y compris Canal Plus France, instrument désigné à la juste valeur par le biais du compte de résultat (voir note 8.8.)

<i>En millions d'euros</i>	Notes	Passifs à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Dérivés utilisés pour la couverture	Autres passifs financiers (1)	Total
<b>Passifs</b>					
Emprunts et découverts bancaires	8.11.	-	-	156	<b>156</b>
Fournisseurs (produits constatés d'avance exclus)	8.12.	-	34	2 351	<b>2 385</b>
<b>Au 31 décembre 2009</b>		-	<b>34</b>	<b>2 507</b>	<b>2 541</b>

(1) Au coût amorti

### Hiérarchie des justes valeurs

Le tableau suivant présente les actifs et passifs financiers du Groupe évalués à leur juste valeur au 31 décembre 2010, par méthode de valorisation. Les différents niveaux ont été définis comme suit:

- Niveau 1: des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques,
- Niveau 2: des données autres que les prix cotés visés au Niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix), et
- Niveau 3: des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables).

<i>En millions d'euros</i>	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<b>Actifs</b>				
Actifs à la juste valeur par le biais du compte de résultat	<b>151</b>	-	79	72
Investissements disponibles à la vente	<b>111</b>	7	35	69
Dérivés utilisés pour la couverture	<b>53</b>	-	53	-
<b>Au 31 décembre 2010</b>	<b>315</b>	<b>7</b>	<b>167</b>	<b>141</b>
<b>Passifs</b>				
Dérivés utilisés pour la couverture	17	-	17	-
<b>Au 31 décembre 2010</b>	<b>17</b>	-	<b>17</b>	-

<i>En millions d'euros</i>	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<b>Actifs</b>				
Actifs à la juste valeur par le biais du compte de résultat	<b>462</b>	-	78	384
Investissements disponibles à la vente	<b>111</b>	5	37	69
Dérivés utilisés pour la couverture	<b>31</b>	-	31	-
<b>Au 31 décembre 2009</b>	<b>604</b>	<b>5</b>	<b>146</b>	<b>453</b>
<b>Passifs</b>				
Dérivés utilisés pour la couverture	34	-	34	-
<b>Au 31 décembre 2009</b>	<b>34</b>	-	<b>34</b>	-

La juste valeur des instruments financiers négociés sur des marchés actifs est basée sur les prix de cotation sur le marché à la date de clôture. Un marché est considéré comme actif si les cotations sont disponibles facilement et régulièrement de la part d'agent de change, courtier, groupe d'industrie, service de valorisation ou autorité de régulation, et ces cotations reflètent les transactions de marché régulières et actuelles, dans des conditions normales de marché. Ces instruments sont classés en Niveau 1. La valeur de cotation utilisée pour les actifs financiers détenus par le Groupe correspond au prix de demande.

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur des marchés actifs, est déterminée selon des méthodes de valorisation. Ces méthodes de valorisation optimisent l'utilisation des données observables sur les marchés et se repose le moins possible sur des estimations spécifiques du Groupe. Si toutes les données importantes nécessaires à la détermination de la juste valeur d'un instrument sont observables, l'instrument est classé en Niveau 2.

Si une ou plusieurs données importantes ne sont pas basées sur des données observables de marché, l'instrument est classé en Niveau 3.

Les méthodes spécifiques de valorisation des instruments financiers comprennent:

- Les valeurs de marché ou les cotations de courtiers pour des instruments similaires,
- La juste valeur des contrats de change à terme est déterminée sur la base de taux de changes futurs à la date de clôture, la valeur en résultant étant elle-même actualisée à la date de clôture, et
- D'autres méthodes, telles que les analyses de flux de trésorerie actualisés, sont utilisées pour déterminer la juste valeur des instruments financiers résiduels.

Le Groupe Ren TV est classé en Niveau 3 en 2010 (2009: l'instrument financier hybride Canal+ France - voir note 8.8. - était classé en Niveau 3).

Le tableau suivant présente la variation des instruments classés en Niveau 3 pour l'année clôturant le 31 décembre 2010:

<i>En millions d'euros</i>	Actifs à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Actifs financiers disponibles à la vente	<b>Total</b>
<b>Solde au 1er janvier</b>	384	69	<b>453</b>
Acquisitions	-	3	<b>3</b>
Transfert de « participations dans des entreprises associées » (voir note 8.4.)	67	-	<b>67</b>
Gains et pertes reconnus en état de résultat global	-	(1)	<b>(1)</b>
Gains et pertes reconnus en compte de résultat (« Autres résultats financiers »)	5	(2)	<b>3</b>
Diminutions (ventes et remboursements)	(384)	-	<b>(384)</b>
<b>Au 31 décembre</b>	<b>72</b>	<b>69</b>	<b>141</b>
<b>Total des gains et pertes pour la période reconnus dans le compte de résultat pour les actifs détenus à la date de clôture</b>	<b>5</b>	<b>(2)</b>	<b>3</b>

Aucun transfert entre les niveaux n'a été réalisé pendant l'année 2010.

Le tableau suivant présente la variation des instruments classés en Niveau 3 pour l'année clôturant le 31 décembre 2009:

<i>En millions d'euros</i>	Actifs à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Actifs financiers disponibles à la vente	<b>Total</b>
<b>Solde au 1er janvier</b>	410	69	<b>479</b>
Acquisitions	-	1	<b>1</b>
Gains et pertes reconnus en état de résultat global	-	(1)	<b>(1)</b>
Gains et pertes reconnus en compte de résultat (« Autres résultats financiers »)	19	-	<b>19</b>
Diminutions (ventes et remboursements)	(45)	-	<b>(45)</b>
<b>Au 31 décembre</b>	<b>384</b>	<b>69</b>	<b>453</b>
<b>Total des gains pour la période reconnus dans le compte de résultat pour les actifs détenus à la date de clôture</b>	<b>21</b>	<b>-</b>	<b>21</b>

Aucun transfert entre les niveaux n'a été réalisé pendant l'année 2009.

#### **Politique de gestion du capital**

L'objectif du Groupe, dans sa gestion du capital, est de conserver la capacité du Groupe à pérenniser ses activités et d'assurer un rendement aux actionnaires.

#### **4. ACTIVITES ABANDONNEES**

Le 23 juillet 2010, RTL Group a cédé Five Group à la société Northern & Shell détenue par l'éditeur britannique Richard Desmond.

Les termes du contrat stipulaient un encaissement de 118 millions d'euros. La contrepartie en espèces payable à RTL pour sa participation de 100 pour cent dans le Five Group s'est élevée à 124 millions d'euros avant un ajustement lié au « cash pooling » (moins 6 millions d'euros). Les risques légaux inhérents à cette transaction ont été supportés par l'acheteur. En contrepartie des garanties accordées par le passé, par RTL Group, pour le compte de Five (91 millions d'euros), la maison mère de Northern & Shell a donné des garanties équivalentes à RTL Group.

Le secteur opérationnel Five Group ne répondait pas aux critères pour être considéré comme activité abandonnée ou détenue en vue de la vente au 31 décembre 2009. Les informations comparatives du compte de résultat consolidé ainsi que de l'état de résultat global consolidé ont été modifiées afin de présenter l'activité abandonnée séparément des activités poursuivies. La perte liée à l'activité abandonnée de 57 millions d'euros (en 2009: 202 millions d'euros) est intégralement attribuable aux actionnaires du Groupe. Sur le résultat de 787 millions d'euros (en 2009: 500 millions d'euros) relatif aux activités poursuivies, 611 millions sont attribuables aux actionnaires du Groupe (en 2009: 205 millions d'euros).

Les résultats de Five Group sont présentés ci-dessous.

<b>En millions d'euros</b>	<b>2010</b>	<b>2009</b>
Chiffre d'affaires	<b>158</b>	254
Autres produits d'exploitation	-	2
Consommation de droits audiovisuels courants	<b>(97)</b>	(169)
Amortissements et pertes de valeur	<b>(5)</b>	(12)
Autres charges d'exploitation	<b>(62)</b>	(116)
Pertes de valeur sur goodwill et groupe destiné à être cédé et amortissements des ajustements de juste valeur sur acquisitions de filiales et de joint ventures	<b>(1)</b>	(158)
Résultat sur cession de filiales, autres titres de participation et réévaluation à la juste valeur de la participation précédemment détenue dans la société acquise	<b>(42)</b>	-
<b>Perte d'exploitation</b>	<b>(49)</b>	(199)
<b>Perte avant intérêts et impôt (« EBIT »)</b>	<b>(49)</b>	(199)
Charge nette d'intérêts	<b>(8)</b>	(16)
Autres résultats financiers	-	(1)
<b>Perte avant impôt</b>	<b>(57)</b>	(216)
Impôt sur le résultat	-	14
<b>Perte de l'exercice relative aux activités abandonnées</b>	<b>(57)</b>	<b>(202)</b>

<b>EBITA (activités abandonnées)</b>	<b>(6)</b>	(41)
Perte de valeur sur goodwill sur acquisitions de filiales et de joint ventures et groupe destiné à être cédé	-	(140)
Amortissements et pertes de valeur des ajustements de juste valeur sur acquisitions de filiales et de joint ventures	<b>(1)</b>	(18)
Résultat sur cession de filiales, autres titres de participation et réévaluation à la juste valeur de la participation précédemment détenue dans la société acquise	<b>(42)</b>	-
<b>Résultat avant intérêts et impôt (« EBIT »)</b>	<b>(49)</b>	(199)

L'impact de la cession de Five Group sur la situation financière du Groupe est le suivant:

<i>En millions d'euros</i>	<b>2010</b>
Autres actifs incorporels	(60)
Immobilisations corporelles	(10)
Programmes et droits de diffusion courants	(188)
Clients, autres débiteurs et actifs financiers	(67)
Fournisseurs et autres créditeurs	187
Dettes d'impôts nettes	4
Intérêts minoritaires	3
Résultat cumulé global enregistré en compte de résultat	(4)
<b>Actif net cédé</b>	<b>(135)</b>
<b>Prix de cession total</b>	<b>118</b>
<b>Coûts directement liés à la cession de Five Group</b>	<b>(11)</b>
Moins:	
Paiement différé des coûts directement liés à la cession de Five Group	1
<b>Encaissement lié à la vente des activités abandonnées</b>	<b>108</b>

## 5. Secteurs opérationnels

Le Groupe a défini ses secteurs opérationnels sur la base opérationnelle et managériale des entités pour lesquelles l'information est reportée au Comité Exécutif.

Le Groupe est composé de 15 centres de profits, chacun dirigé par un directeur général, dans les secteurs de la télévision, radio et autres activités diversifiées, dans un des 10 pays où le Groupe détient des intérêts au travers de 40 chaînes de télévision et 33 radios; FremantleMedia et UFA Sports opèrent au sein d'un réseau international d'activités de production.

Suite à la cession du Five Group en 2010 et sa classification en activité abandonnée, la présentation des secteurs opérationnels pour 2009 a été modifiée.

Tous les secteurs présentés atteignent les seuils quantitatifs requis par IFRS 8:

- MedienGruppe RTL Deutschland: ce secteur comprend toutes les activités du Groupe dans le secteur de la télévision en Allemagne. Il inclut les chaînes commerciales principales « RTL Television », « Vox », « Super RTL », « NTV » et « RTL II », cette dernière étant une entreprise associée. Ce secteur comprend également tout un ensemble d'activités diversifiées, telles que les nouveaux médias et la production,
- Groupe M6: composé principalement de la chaîne commerciale « M6 », ce secteur comprend également une autre chaîne de télévision gratuite « W9 » et quelques chaînes thématiques, plus petites et payantes. D'autres activités importantes comme du téléachat, du marketing direct au client, de la distribution de droits et un club de football font aussi partie intégrante de ce secteur,
- FremantleMedia: se compose principalement du secteur de la production au niveau mondial, mais inclus également des activités importantes de distributions et de concession de licences. Les unités de productions majeures sont installées aux Etats-Unis, au Royaume-Uni, en Allemagne et en Australie,
- RTL Nederland: ce secteur couvre à la fois les activités de télévision et de radio. Les chaînes de télévision du Groupe incluent « RTL4 », « RTL5 », « RTL7 » et « RTL8 » et sont leaders sur le marché des chaînes familiales aux Pays-Bas. Les activités de radio sont principalement représentées par Radio 538, station radio numéro une aux Pays-Bas et Radio 10 Gold,
- RTL Belgium: ce secteur comprend les activités de télévision et de radio, principalement centrées sur la partie francophone, au sud de la Belgique. Les activités télévisuelles sont leader sur le marché des chaînes familiales et incluent « RTL TVI », « Plug RTL » et « Club RTL », tandis que les activités radios sont composées des stations numéro une et deux en Belgique, « Bel RTL » et « Radio Contact », et
- RTL Radio France: ce secteur correspond aux stations de radio leaders en France et comprend principalement « RTL Radio », « RTL 2 » et « Fun Radio ».

Le chiffre d'affaires des « Autres secteurs » provient principalement de RTL Klub (Hongrie, 105 millions d'euros), de Alpha Media Group (Grèce, 61 millions d'euros) et de RTL Televizija (Croatie, 38 millions d'euros). Le siège du Groupe fournit des services, initie des projets de développement, et est aussi intégré dans les « Autres secteurs ».

Le Comité Exécutif du Groupe évalue la performance des secteurs opérationnels sur la base de l'EBITA. Les produits d'intérêts, les charges d'intérêts, les autres résultats financiers et l'impôt sur le résultat ne sont pas alloués aux secteurs, étant gérés au niveau central. Les prix inter-secteur sont aux conditions du marché.

Le reporting de gestion communiqué au Comité Exécutif de RTL Groupe est conforme et cohérent, en tous points, avec les principes comptables du Groupe et les états financiers.

## 5.1 Secteurs opérationnels

En millions d'euros	MedienGruppe RTL Deutschland		Groupe M6		Fremantle-Media		RTL Nederland		RTL Belgium		RTL Radio France		Autres secteurs		Eliminations		Total	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Chiffre d'affaires externe	1 890	1 731	1 453	1 370	1 107	1 035	426	368	218	201	180	173	317	278	-	-	5 591	5 156
Chiffre d'affaires inter-secteur	2	1	6	7	165	148	3	3	1	2	2	1	36	35	(215)	(197)	-	-
<b>Chiffre d'affaires total</b>	<b>1 892</b>	<b>1 732</b>	<b>1 459</b>	<b>1 377</b>	<b>1 272</b>	<b>1 183</b>	<b>429</b>	<b>371</b>	<b>219</b>	<b>203</b>	<b>182</b>	<b>174</b>	<b>353</b>	<b>313</b>	<b>(215)</b>	<b>(197)</b>	<b>5 591</b>	<b>5 156</b>
Résultat d'exploitation	533	353	238	186	145	155	109	71	45	32	24	15	(93)	(130)	-	-	1 001	682
Quote-part de résultat dans des entreprises associées	18	13	1	(2)	-	-	-	-	-	-	-	-	21	14	-	-	40	25
<b>Résultat avant intérêts et impôt (« EBIT »)</b>	<b>551</b>	<b>366</b>	<b>239</b>	<b>184</b>	<b>145</b>	<b>155</b>	<b>109</b>	<b>71</b>	<b>45</b>	<b>32</b>	<b>24</b>	<b>15</b>	<b>(72)</b>	<b>(116)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 041</b>	<b>707</b>
<b>EBITA (activités poursuivies)</b>	<b>551</b>	<b>366</b>	<b>245</b>	<b>195</b>	<b>140</b>	<b>155</b>	<b>110</b>	<b>72</b>	<b>45</b>	<b>36</b>	<b>24</b>	<b>15</b>	<b>(4)</b>	<b>(43)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 111</b>	<b>796</b>
Pertes de valeur sur goodwill sur acquisition de filiales et de joint ventures et groupes destinés à être cédés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(4)	-	-	(49)	(66)	-	-	(49)	(70)
Perte de valeur sur entreprises associées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(3)	(1)	-	-	(3)	(1)
Amortissements et pertes de valeur des ajustements de juste valeur sur acquisitions de filiales et de joint ventures	-	-	(8)	(11)	-	-	(1)	(1)	-	-	-	-	(2)	(6)	-	-	(11)	(18)
Résultat sur cession de filiales, autres titres de participation et réévaluation à la juste valeur de la participation précédemment détenue dans la société acquise	-	-	2	-	5	-	-	-	-	-	-	-	(14)	-	-	-	(7)	-
<b>Résultat avant intérêts et impôt (« EBIT »)</b>	<b>551</b>	<b>366</b>	<b>239</b>	<b>184</b>	<b>145</b>	<b>155</b>	<b>109</b>	<b>71</b>	<b>45</b>	<b>32</b>	<b>24</b>	<b>15</b>	<b>(72)</b>	<b>(116)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 041</b>	<b>707</b>
Produits d'intérêts																	35	32
Charges d'intérêts																	(25)	(28)
Autres résultats financiers																	4	23
Impôt sur le résultat																	(268)	(234)
<b>Résultat de l'exercice relatif aux activités poursuivies</b>																	<b>787</b>	<b>500</b>

	MedienGruppe RTL Deutschland		Groupe M6		Fremantle- Media		RTL Nederland		RTL Belgium		RTL Radio France		Autres secteurs		Eliminations		Total	
En millions d'euros	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Actifs sectoriels (Actifs détenus en vue de la vente et entreprises associées exclus)	<b>1 504</b>	1 536	<b>1 454</b>	1 501	<b>1 549</b>	1 393	<b>573</b>	555	<b>169</b>	169	<b>190</b>	181	<b>592</b>	563	<b>(138)</b>	(163)	<b>5 893</b>	5 735
Participations dans des entreprises associées	<b>56</b>	39	-	-	<b>15</b>	18	-	-	-	-	-	-	<b>287</b>	359	-	-	<b>358</b>	416
Actif liés aux activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	306	-	-	-	306
Actifs détenus en vue de la vente	-	-	-	-	-	-	-	-	-	23	-	-	-	-	-	-	-	23
<b>Actifs sectoriels</b>	<b>1 560</b>	1 575	<b>1 454</b>	1 501	<b>1 564</b>	1 411	<b>573</b>	555	<b>169</b>	192	<b>190</b>	181	<b>879</b>	1 228	<b>(138)</b>	(163)	<b>6 251</b>	6 480
Passifs sectoriels (Passifs directement liés aux actifs détenus en vue de la vente exclus)	<b>652</b>	600	<b>641</b>	634	<b>439</b>	359	<b>142</b>	115	<b>108</b>	97	<b>83</b>	75	<b>333</b>	331	<b>(137)</b>	(157)	<b>2 261</b>	2 054
Passifs liés aux activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	187	-	-	-	187
Passifs directement liés aux actifs détenus en vue de la vente	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10	-	-	-	-	-	-	-	10
<b>Passifs sectoriels</b>	<b>652</b>	600	<b>641</b>	634	<b>439</b>	359	<b>142</b>	115	<b>108</b>	107	<b>83</b>	75	<b>333</b>	518	<b>(137)</b>	(157)	<b>2 261</b>	2 251
Capital investi	<b>908</b>	975	<b>813</b>	867	<b>1 125</b>	1 052	<b>431</b>	440	<b>61</b>	85	<b>107</b>	106	<b>546</b>	710	<b>(1)</b>	(6)	<b>3 990</b>	4 229
<b>Actifs sectoriels</b>																	<b>6 251</b>	6 480
Actifs d'impôts différés																	<b>415</b>	465
Créance d'impôts																	<b>61</b>	42
Autres actifs																	<b>1 256</b>	1 334
Trésorerie et équivalents de trésorerie																	<b>841</b>	395
<b>Total Actifs</b>																	<b>8 824</b>	8 716
<b>Passifs sectoriels</b>																	<b>2 261</b>	2 251
Passifs d'impôts différés																	<b>42</b>	58
Dettes d'impôts																	<b>115</b>	152
Autres passifs																	<b>809</b>	725
<b>Total Passifs</b>																	<b>3 227</b>	3 186

En millions d'euros	MedienGruppe RTL Deutschland		Groupe M6		Fremantle- Media		RTL Nederland		RTL Belgium		RTL Radio France		Autres secteurs		Eliminations		Total	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Investissements	<b>28</b>	33	<b>107</b>	111	<b>105</b>	64	<b>10</b>	2	<b>6</b>	2	<b>5</b>	4	<b>31</b>	27	-	-	<b>292</b>	243
Amortissement et perte de valeur	<b>(23)</b>	(12)	<b>(106)</b>	(108)	<b>(15)</b>	(14)	<b>(11)</b>	(11)	<b>(5)</b>	(5)	<b>(4)</b>	(4)	<b>(32)</b>	(42)	-	-	<b>(196)</b>	(196)
Perte de valeur, goodwill exclus	-	(2)	<b>(9)</b>	(4)	-	3	-	-	-	-	-	-	-	(19)	-	-	<b>(9)</b>	(22)
Perte de valeur sur goodwill	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>(49)</b>	(206)	-	-	<b>(49)</b>	(206)
Perte de valeur sur groupe destiné à être cédé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(4)	-	-	-	-	-	-	-	(4)

## 5.2 Information géographique

La présentation du chiffre d'affaires par secteur géographique est fondée sur la localisation géographique des clients. Les actifs sectoriels sont déterminés en fonction de la localisation géographique des actifs. Le goodwill a été alloué de manière raisonnable aux secteurs géographiques sur base de l'affectation des risques et bénéfiques par produits et services.

En millions d'euros	Allemagne		France		Royaume-Uni		Pays-Bas		Autres régions		Total	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Chiffre d'affaires externe	<b>1 985</b>	1 866	<b>1 642</b>	1 543	<b>232</b>	234	<b>448</b>	386	<b>1 284</b>	1 127	<b>5 591</b>	5 156
Actifs non courants	<b>1 015</b>	986	<b>932</b>	955	<b>415</b>	484	<b>442</b>	435	<b>617</b>	583	<b>3 421</b>	3 443
Actifs détenus en vue de la vente	-	-	-	-	-	-	-	-	-	23	-	<b>23</b>
Investissements	<b>60</b>	60	<b>112</b>	116	<b>6</b>	6	<b>15</b>	2	<b>99</b>	59	<b>292</b>	243

Le chiffre d'affaires généré au Luxembourg s'élève à 42 millions d'euros (2009: 40 millions d'euros). Les actifs sectoriels autres que les instruments financiers, les actifs d'impôts différés et de régimes à prestations définies situés au Luxembourg s'élèvent à 27 millions d'euros (2009: 30 millions d'euros).

## 6. ACQUISITIONS ET CESSIONS

### 6.1. Acquisitions et augmentations de participation dans des filiales

Le détail des acquisitions significatives réalisées durant l'exercice se terminant le 31 décembre 2010 est présenté dans la note 6.2. Les acquisitions ont été comptabilisées suivant la méthode de l'acquisition, le goodwill étant reconnu à l'actif. Toutes les acquisitions ont été incluses dans les comptes consolidés à la date où le contrôle a été transféré au Groupe.

En cumul, les activités acquises ont contribué au chiffre d'affaires pour 54 millions d'euros et au résultat attribuable aux actionnaires de RTL Group pour 2 millions d'euros, pour la période allant de leur date d'acquisition jusqu'au 31 décembre 2010. Si les regroupements d'entreprises avaient eu lieu au début de l'exercice, le chiffre d'affaires et le résultat net attribuable aux actionnaires de RTL Group, se seraient élevés respectivement à 5 696 millions d'euros et 615 millions d'euros.

### 6.2. Détail des acquisitions et augmentations de participation et cessions significatives dans des filiales

#### 2010

##### Ludia

Le 1er octobre 2010, RTL Group a acquis 51 pour cent des actions de Ludia Inc. (« Ludia »). Basée à Montréal, Ludia développe et commercialise des jeux grand public, principalement pour le marché US. Avant cette acquisition, le Groupe détenait déjà 29 pour cent des actions et des droits de vote et Ludia était enregistrée selon la méthode de la mise en équivalence depuis 2009. La valeur comptable de cette entreprise associée était de 5 millions d'euros à la date d'acquisition. Les 20 pour cent résiduel font l'objet d'une option d'achat/vente basée sur des composantes variables. La juste valeur de l'option a été enregistrée en dettes.

Cette transaction qualifie de regroupement d'entreprises puisque RTL Group a pris le contrôle de Ludia pour une contrepartie, nette des liquidités acquises, de 29 millions d'euros. La réévaluation à la juste valeur de la participation existante de 29 pour cent de la société (s'élevant à 5 millions d'euros) a été enregistrée en « Résultat sur cession de filiales, autres titres de participations et réévaluation à la juste valeur de la participation précédemment détenue dans une société acquise » (voir note 7.3.).

Cette transaction s'est traduite par la comptabilisation d'un goodwill provisoire de 34 millions d'euros. Au 31 décembre 2010, les contreparties éventuelles s'élèvent à 13 millions d'euros.

Les frais relatifs à l'acquisition d'un montant de 0,5 million d'euros, sont principalement constitués de frais légaux et frais de due diligence, comptabilisés en « Autres charges d'exploitation ».

Aucun goodwill enregistré dans le cadre de cette acquisition n'est déductible fiscalement.

Si l'acquisition avait eu lieu au 1<sup>er</sup> janvier 2010, les contributions au chiffre d'affaires consolidé et au résultat consolidé du Groupe, auraient été respectivement de 9 millions d'euros et 1 million d'euros.

<i>En millions d'euros</i>	Valeur comptable à la date de prise de contrôle	Valeur marginale	Juste valeur
Programmes et droits de diffusion courants	3	-	<b>3</b>
Clients, autres débiteurs et actifs financiers	4	-	<b>4</b>
Fournisseurs et autres créditeurs	(1)	-	<b>(1)</b>
Obligations liées aux avantages du personnel	-	-	-
Prêts et emprunts portant intérêts	(1)	-	<b>(1)</b>
<b>Actifs nets acquis</b>	<b>5</b>	<b>-</b>	<b>5</b>
Juste valeur de la participation détenue avant le regroupement d'entreprises			<b>(10)</b>
Goodwill			<b>34</b>
<b>Prix d'achat total</b>			<b>29</b>
Moins:			
Contreparties éventuelles liées aux acquisitions			<b>(13)</b>
<b>Décassements liés aux acquisitions</b>			<b>16</b>

### **Radical Media**

Le 1er octobre 2010, RTL Group a acquis 62.5 pour cent des actions dans @radical.media LLC (« Radical Media »). Radical Media est une des plus grandes sociétés de production de spots publicitaires pour la télévision aux Etats-Unis et a également des bureaux en Australie, en Chine et en Allemagne. Les 37,5 pour cent restant, détenus par la Direction, font l'objet d'une option d'achat/vente basée sur des composantes variables. La juste valeur de l'option a été enregistrée en dettes.

Cette transaction qualifie de regroupement d'entreprises puisque RTL Group a pris le contrôle de Radical Media.

Le prix d'acquisition, net des liquidités acquises, s'élève à 30 millions d'euros, résultant en la comptabilisation d'un goodwill provisoire de 39 millions d'euros. Au 31 décembre 2010, les contreparties éventuelles et les paiements différés s'élèvent à 20 millions d'euros.

Les frais relatifs à l'acquisition d'un montant de 1 million d'euros, sont principalement constitués de frais légaux et frais de due diligence, comptabilisés en « Autres charges d'exploitation ».

Le goodwill, qui devrait être fiscalement déductible s'élève à 15 millions d'euros. Un autre goodwill deviendra également déductible fiscalement quand les paiements différés et les montants liés aux options seront réglés.

Si l'acquisition avait eu lieu au 1<sup>er</sup> janvier 2010, les contributions au chiffre d'affaires consolidé et au résultat consolidé du Groupe, auraient été respectivement de 118 millions d'euros et 5 millions d'euros.

<i>En millions d'euros</i>	Valeur comptable à la date de prise de contrôle	Valeur marginale	Juste valeur
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9	-	9
Immobilisations corporelles	2	-	2
Autres stocks	9	-	9
Clients, autres débiteurs et actifs financiers	26	-	26
Fournisseurs et autres créditeurs	(42)	-	(42)
Prêts et emprunts portant intérêts	(4)	-	(4)
<b>Actifs nets acquis</b>	-	-	-
Goodwill			39
<b>Prix d'achat total</b>			<b>39</b>
Moins:			
Contreparties éventuelles			(19)
Paiements différés liés aux acquisitions			(1)
Trésorerie et équivalents de trésorerie acquis			(9)
<b>Décaissements liés aux acquisitions</b>			<b>10</b>

#### **Autres acquisitions et augmentations de participation et cessions significatives dans des filiales**

- Le 9 avril 2010, le Groupe a acquis la totalité d'une société de production indépendante basée aux Pays-Bas Four One Media BV. Cette transaction est qualifiée de regroupement d'entreprises puisque RTL Group a pris le contrôle de Four One Media. La méthode de l'acquisition n'a pas mené à une constatation de justes valeurs additionnelles attribuables aux actifs nets acquis. Cette transaction s'est traduite par la comptabilisation d'un goodwill de 4,9 millions d'euros;
- Le 30 juin 2010, le Groupe a vendu les 90 pour cent des actions qu'il détenait dans Belga Films S.A.. Les 10 pour cent restants font l'objet d'un contrat d'option de vente courant jusqu'en 2012 et ont été reclassés en « Prêts et autres actifs financiers », étant considérés comme des actifs disponibles à la vente. Le produit de la vente s'élève à 4 millions d'euros. Le gain résultant de la transaction s'élève à 0,3 million d'euros (voir note 7.3.);
- Le 18 août 2010, suite à l'approbation par l'autorité de contrôle de la concurrence, le Groupe a acquis le contrôle d'Antenne Niedersachsen GmbH & Co. KG précédemment enregistrée selon la méthode de mise en équivalence. Cette transaction est qualifiée de regroupement d'entreprises puisque RTL Group a pris le contrôle d'Antenne Niedersachsen. La réévaluation à la juste valeur de la participation précédemment détenue de 49,7 pour cent de la société acquise (s'élevant à (2,5) millions d'euros) a été enregistrée en « Résultat sur cession de filiales, autres titres de participations et réévaluation à la juste valeur de la participation précédemment détenue dans une société acquise » (voir note 7.3.). La méthode de l'acquisition n'a pas mené à une constatation de justes valeurs additionnelles attribuables aux actifs nets acquis. Cette transaction s'est traduite par la comptabilisation d'un goodwill provisoire de 6,1 millions d'euros;

- Le 30 septembre 2010, le Groupe a finalisé l'acquisition de 95 pour cent des actions de la société MonAlbumPhoto SAS. Cette transaction est qualifiée de regroupement d'entreprises puisque RTL Group a pris le contrôle de MonAlbumPhoto. Cette transaction s'est traduite par la comptabilisation d'un goodwill provisoire de 2,9 millions d'euros;
- Le 30 novembre 2010, le Groupe a acquis la part résiduelle de 50 pour cent dans la société Echo 6 SAS, précédemment consolidée selon la méthode proportionnelle. Cette transaction est qualifiée de regroupement d'entreprises puisque RTL Group a pris le contrôle d'Echo 6. La réévaluation à la juste valeur de la participation existante de 50 pour cent de la société acquise a été enregistrée en « Résultat sur cession de filiales, autres titres de participations et réévaluation à la juste valeur de la participation précédemment détenue dans une société acquise » (voir note 7.3.). L'opération s'est traduite par la comptabilisation d'un goodwill de 0,3 million d'euros.
- Le montant différé payable lié au Groupe Cyréalys, acquis en totalité le 30 avril 2008, a été ajusté sur base d'une composante variable liée aux performances ((1,4) million d'euros). La contrepartie conditionnelle payée en 2010 s'élève à 3,9 millions d'euros (2009: 5 millions d'euros).

## **M-RTL**

Lors de l'assemblée extraordinaire des actionnaires tenue le 20 mars 2009, les actionnaires de M-RTL Zrt. (« M-RTL », « RTL Klub ») ont donné leur aval pour les transferts d'actions, en particulier, pour le transfert de 20 pour cent des titres M-RTL détenus par Pearson Netherlands BV (« PNBV ») vers KOS Beteiligungs- und Verwaltungsgesellschaft mbH (« KOS »). En conséquence, le litige entre les actionnaires, qui avait été conduit devant une cour arbitrale entre PNBV, IKO-Telekom Média Holding Rrt. (n/k/a IKO Média Holding Zrt.) et M-RTL en décembre 2006, a donc été réglé. A la suite du transfert des titres M-RTL de PNBV à KOS, les pourcentages de vote et économiques de détention se répartissaient comme suit: RTL Group (49 pour cent), IKO-Telekom Média Holding Zrt. (31 pour cent), et KOS (20 pour cent).

Suite à la mise en place de pactes entre les actionnaires en date du 20 mars 2009, RTL Group a la capacité, en pratique, de contrôler M-RTL et donc a intégré globalement M-RTL depuis le 1<sup>er</sup> avril 2009, sans qu'il y ait eu d'acquisition d'actions supplémentaires. Avant cette date, M-RTL était comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence. Le Groupe a constaté les actifs, passifs et passifs éventuels assumés identifiables suivants, à leurs justes valeurs, à la date de prise de contrôle:

- des relations clients à leurs justes valeurs de 6,8 millions d'euros, et
- un passif d'impôts différés y afférant de 1,4 million d'euros.

Le 26 juin 2009, RTL Group a acquis de KOS des actions sans droit de vote de M-RTL, représentant un intérêt économique de 18 pour cent pour un prix total de 42 millions d'euros. RTL Group détient donc actuellement un intérêt économique de 67 pour cent dans M-RTL, avec 49 pour cent de droits de vote. Cette acquisition supplémentaire d'actions d'une société déjà intégrée globalement a été comptabilisée comme une transaction sur capitaux propres et n'a donc pas donné lieu à un ajustement de goodwill.

Les diminutions de capitaux propres attribuables aux actionnaires de RTL Group et aux intérêts minoritaires s'élèvent respectivement à 32 millions d'euros et 10 millions d'euros.

<i>En millions d'euros</i>	Valeur comptable à la date de prise de contrôle	Valeur marginale	Juste valeur à la date de prise de contrôle	Acquisition d'intérêts minoritaires	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8	-	8	-	<b>8</b>
Programmes	1	-	1	-	<b>1</b>
Autres actifs incorporels	16	7	23	-	<b>23</b>
Immobilisations corporelles	9	-	9	-	<b>9</b>
Programmes et droits de diffusion courants	36	-	36	-	<b>36</b>
Clients, autres débiteurs et actifs financiers	27	-	27	-	<b>27</b>
Fournisseurs et autres crédateurs	(52)	-	(52)	-	<b>(52)</b>
Actifs / (passifs) d'impôts différés, nets	1	(1)	-	-	-
Intérêts minoritaires	(23)	(3)	(26)	10	<b>(16)</b>
<b>Actifs nets acquis</b>	<b>23</b>	<b>3</b>	<b>26</b>	<b>10</b>	<b>36</b>
Elimination de la contribution des entités auparavant consolidées en mise en équivalence			(23)	-	(23)
Variation de réserve de réévaluation suite à la prise de contrôle de M-RTL			(3)	-	(3)
Effet négatif dans les capitaux propres du Groupe lié à l'acquisition d'intérêts minoritaires			-	32	<b>32</b>
<b>Prix d'achat total</b>			<b>-</b>	<b>42</b>	<b>42</b>
Moins:					
Paiements différés liés aux acquisitions			-	(3)	(3)
Trésorerie et équivalents de trésorerie acquis			(8)	-	(8)
<b>Décaissements liés aux acquisitions</b>			<b>(8)</b>	<b>39</b>	<b>31</b>

## Original Productions

Le 20 février 2009, le Groupe a acquis 75 pour cent de Original FMM LLC, une société basée à Burbank, Etats-Unis, qui produit des émissions de télé-réalité, diffusées aux Etats-Unis mais aussi dans de nombreux autres pays. Le Groupe a accordé une option de vente à prix variable aux dirigeants de cette société pour les 25 pour cent restant. La juste valeur de l'option est enregistrée en dettes.

Cette transaction est qualifiée de regroupement d'entreprises puisque RTL Group a pris le contrôle de Original Productions. Le prix d'acquisition, net des liquidités acquises, s'élève à 38 millions d'euros, résultant en la comptabilisation d'un goodwill de 44 millions d'euros, la méthode de l'acquisition n'ayant pas mené à la constatation de justes valeurs additionnelles attribuables aux actifs nets acquis. Le goodwill a été augmenté de 7 millions d'euros en 2010 suite à la réévaluation des clauses de contrepartie conditionnelle (« earn-out »).

<i>En millions d'euros</i>	Valeur comptable à la date de prise de contrôle	Valeur marginale	Juste valeur
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7	-	7
Immobilisations corporelles	2	-	2
Programmes et droits de diffusion courants	14	-	14
Clients, autres débiteurs et actifs financiers	6	-	6
Fournisseurs et autres créditeurs	(25)	-	(25)
Obligations liées aux avantages du personnel	(2)	-	(2)
Prêts et emprunts portant intérêts	(1)	-	(1)
<b>Actifs nets acquis</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>1</b>
Goodwill			44
<b>Prix d'achat total</b>			<b>45</b>
Moins:			
Paiements différés liés aux acquisitions			(21)
Trésorerie et équivalents de trésorerie acquis			(7)
<b>Décaissements liés aux acquisitions</b>			<b>17</b>

### 6.3 Actifs et passifs acquis

Le détail des actifs nets acquis et des goodwill s'y rapportant est le suivant:

<i>En millions d'euros</i>	<b>2010</b>	<b>2009</b>
Information sur le prix d'achat:		
- Paiement en liquidités	44	68
- Paiements liés aux acquisitions effectuées au cours des exercices antérieurs	(4)	(5)
- Contreparties éventuelles	33	24
- Paiements différés	2	-
- Actif net apporté	1	-
<b>Prix d'achat total</b>	<b>76</b>	<b>87</b>
Juste valeur des actifs nets acquis	(8)	(37)
Contribution des entités auparavant consolidées en mise en équivalence	19	23
Variation de réserve de réévaluation suite à la prise de contrôle	-	3
Effet négatif dans les capitaux propres du Groupe lié à l'acquisition d'intérêts minoritaires	-	(32)
<b>Goodwill</b>	<b>87</b>	<b>44</b>

#### 6.4 Décaissements liés aux acquisitions

Les actifs et passifs provenant des acquisitions sont les suivants:

<i>En millions d'euros</i>	Valeur comptable à la date de prise de contrôle	2010	2009	Juste valeur	Juste valeur
		Valeur marginale			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14	-	14		15
Programmes	-	-	-		1
Autres actifs incorporels	-	-	-		23
Immobilisations corporelles	4	-	4		11
Prêts et autres actifs financiers	2	-	2		-
Programmes et droits de diffusion courants	8	-	8		50
Autres stock	9		9		
Clients, autres débiteurs et actifs financiers	36	-	36		33
Fournisseurs et autres créditeurs	(57)	-	(57)		(77)
Obligations liées aux avantages du personnel	-	-	-		(2)
Prêts et emprunts portant intérêts	(5)	-	(5)		(1)
Intérêts minoritaires	(3)	-	(3)		(26)
<b>Actifs nets acquis</b>	<b>8</b>	<b>-</b>	<b>8</b>		<b>27</b>
Elimination de la contribution des entités auparavant consolidées en mise en équivalence			(19)		(23)
Goodwill			87		44
Variation de réserve de réévaluation suite à la prise de contrôle			-		(3)
<b>Prix d'achat total</b>			<b>76</b>		<b>45</b>
Moins:					
Actif net apporté			(1)		-
Contreparties éventuelles			(33)		(21)
Paiements différés			(2)		-
Paiements liés aux acquisitions effectuées au cours des exercices antérieurs			4		5
Trésorerie et équivalents de trésorerie acquis			(14)		(15)
<b>Décaissements liés aux acquisitions</b>			<b>30</b>		<b>14</b>

## 6.5 Actifs et passifs cédés

Le détail des actifs nets cédés et du résultat net sur cession s'y rapportant est le suivant:

<i>En millions d'euros</i>	<b>2010</b>	2009
Prix de cession total (voir note 6.2.)	<b>4</b>	2
Actifs nets cédés	<b>(4)</b>	(1)
<b>Résultat net sur cession de filiales (voir note 7.3.)</b>	<b>-</b>	1

## 6.6 Encaissements liés aux cessions

<i>En millions d'euros</i>	<b>2010</b>	2009
Goodwill	-	(2)
Clients, autres débiteurs et actifs financiers	-	(1)
Actifs détenus en vue de la vente	<b>(20)</b>	-
Fournisseurs et autres créditeurs	-	3
Passifs directement liés aux actifs détenus en vue de la vente	<b>16</b>	-
Intérêts minoritaires	-	(1)
Actifs nets cédés	<b>(4)</b>	(1)
Prix de cession total	<b>4</b>	2
Moins:		
Paiements liés aux coûts directement liés à la cession de RTL Shop	-	(2)
Encaissements liés aux cessions d'activités poursuivies (voir note 6.2.)	<b>4</b>	-

## 7. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

### 7.1 Chiffre d'affaires

<i>En millions d'euros</i>	<b>2010</b>	%	2009	%
Ventes d'espaces publicitaires	<b>3 233</b>	<b>58%</b>	2 864	55%
Echanges publicitaires	<b>53</b>	<b>1%</b>	51	1%
Autres recettes publicitaires	<b>135</b>	<b>3%</b>	147	3%
<b>Recettes publicitaires nettes</b>	<b>3 421</b>	<b>62%</b>	3 062	59%
Films, programmes et autres droits de diffusion – ventes ou licences accordées	<b>1 377</b>	<b>24%</b>	1 344	26%
Ventes de marchandises et services aux consommateurs	<b>616</b>	<b>11%</b>	618	12%
Services aux professionnels	<b>177</b>	<b>3%</b>	132	3%
	<b>5 591</b>	<b>100%</b>	5 156	100%

## 7.2 Autres charges d'exploitation

<i>En millions d'euros</i>	Notes	2010	2009
Frais de personnel	7.2.1	912	874
Charges externes des programmes « live »		300	363
Droits d'auteur		284	224
Charges externes de transmission		143	150
Autres achats stockés consommés		228	194
Charges liées au contrat de sous-production		180	179
Autres charges de marketing, promotion et relations publiques		124	110
Charges de location		96	84
Taxes d'exploitation		78	78
Audit, consulting et frais légaux (1)		60	61
Charges de marketing et de promotion - échange		50	48
Réparations et maintenance		54	44
Autres charges de distribution		37	34
Commissions sur ventes		24	24
Autres charges d'exploitation		136	110
		<b>2 706</b>	<b>2 577</b>

(1) Les honoraires relatifs à KPMG et PricewaterhouseCoopers (« PwC »), les auditeurs du Groupe et leur réseau respectif, liés aux activités poursuivies sont présentés ci-dessous:

<i>En millions d'euros</i>	2010		2009	
	KPMG	PwC	KPMG	PwC
Services d'audit conformément à la législation	1,5	1,6	1,7	1,6
Autres services liés à l'audit	0,4	0,3	0,4	1,0
Autres services liés à la fiscalité	0,3	0,1	0,4	0,1
Autres services	-	0,9	-	-
	<b>2,2</b>	<b>2,9</b>	<b>2,5</b>	<b>2,7</b>

Les honoraires relatifs à PwC liés aux activités abandonnées s'élèvent à 0,5 million d'euros en 2010.

### 7.2.1 Frais de personnel

<i>En millions d'euros</i>	2010	2009
Salaires et traitements	718	688
Sécurité sociale	153	149
Options sur actions attribuées au personnel	6	5
Charges de pension	9	10
Autres frais de personnel	26	22
	<b>912</b>	<b>874</b>

Les frais de personnel ci-dessus ne comprennent pas les coûts des employés capitalisés et directement rattachés à la production des programmes à hauteur de 197 millions d'euros (2009: 210 millions d'euros).

Les charges de pension correspondent aux régimes de retraite à cotisations définies pour 5 millions d'euros (2009: 5 millions d'euros) et aux régimes de retraite à prestations définies pour 4 millions d'euros (2009: 5 millions d'euros) (voir note 8.14.).

Le nombre moyen d'employés des entreprises du Groupe s'établit comme suit:

	2010	2009
Employés des entreprises intégrées globalement	9 700	9 518
Employés des joint ventures	88	90
	<b>9 788</b>	<b>9 608</b>
Employés de Five Group	<b>141</b>	293

Le nombre moyen d'employés des joint ventures est calculé sur la base de l'intérêt du Groupe dans ces joint ventures.

### 7.3 Résultat sur cession de filiales, autres titres de participations et réévaluation à la juste valeur de la participation précédemment détenue dans une société acquise

Le « résultat sur cession de filiales, autres titres de participations et réévaluation à la juste valeur de la participation précédemment détenue dans une société acquise » se rapporte principalement aux transactions suivantes:

#### 2010

- Perte d'influence significative dans Ren TV Group (voir note 8.4.) EUR (12) millions
- Gain sur la réévaluation à la juste valeur des 29 pour cent du Groupe dans Ludia Inc. (voir note 6.2.) EUR 5 millions
- Perte sur la réévaluation à la juste valeur des 49,7 pour cent du Groupe dans Antenne Niedersachsen GmbH & Co KG. (voir note 6.2. et 8.4.) EUR (2,5) millions
- Gain sur la vente de l'entreprise associée Tyredatings SAS (voir note 8.4.) EUR 1,4 million
- Gain sur la cession l'entreprise associée Content Union Group (voir note 8.4.) EUR 0,4 million
- Gain sur la vente suite à la perte de contrôle dans la filiale Belga Films SA (voir note 6.2) EUR 0,3 million
- Perte sur réévaluation à la juste valeur des 50 pour cent du Groupe dans Echos 6 SAS (voir note 6.2.) EUR 0,1 million

#### 2009

- Gain sur la cession des titres de participation dans les filiales Alpha Radiofoniki SA, Alpha Radiofoniki Kronos SA et Kosmoradiotileoptiki SA EUR 1 million
- Perte sur la cession des autres titres de participation EUR (1) million

#### 7.4 Produits nets d'intérêts

<i>En millions d'euros</i>	<b>2010</b>	2009
Produits d'intérêts sur prêts et créances	<b>21</b>	28
Produits d'intérêts liés aux impôts	<b>14</b>	4
<b>Produits d'intérêts</b>	<b>35</b>	32

<i>En millions d'euros</i>	<b>2010</b>	2009
Charges d'intérêts sur passifs financiers	<b>(10)</b>	(12)
Charges d'intérêts liés aux impôts	<b>(6)</b>	(7)
Intérêts sur obligations aux titres des prestations définies(1)	<b>(5)</b>	(5)
Charges d'intérêts liés aux avantages au personnel	<b>(4)</b>	(4)
<b>Charges d'intérêts</b>	<b>(25)</b>	(28)
<b>Produits d'intérêts, nets</b>	<b>10</b>	4

(1) Dont (voir note 8.14.):

- Rendement attendu des actifs des régimes: 3 millions d'euros (2009 : 3 millions d'euros), et
- Amortissement de l'écart actuariel sur obligations au titre de prestations définies: (8) millions d'euros (2009 : EUR (8) millions d'euros).

« Les produits d'intérêts sur prêts et créances » incluent un montant de 5 millions d'euros (2009: 7 millions d'euros) relatif au dépôt courant auprès de Bertelsmann AG (voir note 10.1.).

#### 7.5 Autres résultats financiers

<i>En millions d'euros</i>	<b>2010</b>	2009
Pertes de valeur sur actifs financiers destinés à la vente	<b>(3)</b>	(4)
Partie inefficace de la couverture de flux de trésorerie (voir note 3.)	<b>1</b>	(11)
Gain net sur Canal Plus France (voir note 8.8.)	<b>-</b>	21
Gain net des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	<b>4</b>	16
Autres résultats financiers	<b>2</b>	1
	<b>4</b>	23

## 7.6 Impôt sur le résultat

<i>En millions d'euros</i>	2010	2009
Impôt exigible	(239)	(201)
Impôt différé	(29)	(33)
	<b>(268)</b>	<b>(234)</b>

L'impôt sur le résultat du Groupe diffère du montant théorique qui résulterait de l'application du taux d'impôt applicable au Luxembourg:

<i>En millions d'euros</i>	2010	%	2009	
Bénéfice avant impôt	1 055		734	
Taux d'impôt applicable au Luxembourg	28,59		28,59%	
Impôt calculé au taux d'impôt applicable au Luxembourg	302		210	
Effet de taux d'impôt sur les résultats dégagés dans les pays étrangers et de l'impôt commercial en Allemagne	58		43	
Impôt calculé au taux d'impôt sur le résultat applicable dans les pays respectifs	360	34,1	253	34,5%
Changement de réglementation et de statut fiscal	1		-	
Charges non déductibles	21		32	
Produits non taxables	(79)		(63)	
Diminution nette des actifs d'impôts différés	5		45	
Crédits d'impôt non comptabilisés en compte de résultat	(13)		(13)	
Impact des pertes fiscales reportables pour lesquelles aucun impôt différé actif n'a été reconnu	9		(10)	
Charge d'impôt avant ajustements relatifs aux années précédentes	304	28,8	244	33,2%
Ajustements sur impôt exigible relatif aux années précédentes	(28)		(10)	
Ajustements sur impôt différé relatif aux années précédentes	(8)		-	
<b>Charge d'impôt sur le résultat</b>	<b>268</b>	<b>25,4</b>	<b>234</b>	<b>31,9%</b>

Les charges non déductibles sont principalement liées aux pertes de valeur sur le goodwill d'Alpha Media Group, soit un effet fiscal de 11 millions d'euros (2009: 17 millions d'euros; voir note 8.2.).

Les « Produits non taxables » sont principalement liés à la commission reçue dans le cadre de l'accord de compensation pour un montant de 56 millions d'euros (2009: 45 millions d'euros; voir note 10.1.), aux plus-values réalisées et aux variations de justes valeurs pour 5 millions d'euros (2009: 10 millions d'euros) et à la quote-part de résultat dans des entreprises associées pour 13 millions d'euros (2009: 8 millions d'euros).

Les crédits d'impôt non comptabilisés en compte de résultat sont liés à la différence temporelle générée par l'amortissement du goodwill fiscal en Allemagne.

Les ajustements sur impôts relatifs aux années précédentes sont principalement liés aux bulletins d'imposition définitifs en Allemagne en 2010 et aux Pays-Bas en 2009.

L'effet des pertes fiscales pour lesquelles aucun actif d'impôts différés n'a été reconnu est lié à la Grèce en 2010 (2009: Luxembourg).

## 7.7 Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux actionnaires de RTL Group de 611 millions d'euros (2009 : 205 millions d'euros) par la moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, soit 153 618 853 actions (2009 : 153 618 853):

	Activités poursuivies	Activités abandonnées	2010	Activités poursuivies	Activités abandonnées	2009
Résultat attribuable aux actionnaires de RTL Group (en millions d'euros)	<b>668</b>	<b>(57)</b>	<b>611</b>	407	(202)	205
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires:						
Actions ordinaires émises au 1er janvier (note 8.15.1)	<b>154 787 554</b>	<b>154 787 554</b>	<b>154 787 554</b>	154 787 554	154 787 554	154 787 554
Effet des actions propres détenues (note 8.15.2)	<b>(1 168 701)</b>	<b>(1 168 701)</b>	<b>(1 168 701)</b>	(1 168 701)	(1 168 701)	(1 168 701)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	<b>153 618 853</b>	<b>153 618 853</b>	<b>153 618 853</b>	153 618 853	153 618 853	153 618 853
Résultat de base par action (en euros)	<b>4,34</b>	<b>(0,36)</b>	<b>3,98</b>	2,64	(1,31)	1,33
Résultat dilué par action (en euros)	<b>4,34</b>	<b>(0,36)</b>	<b>3,98</b>	2,64	(1,31)	1,33

Au titre de 2010 et 2009, le plan d'intéressement au capital ne crée pas d'effet dilutif étant donné que les options émises ont un prix d'exercice supérieur à la valeur de marché et ne sont pas, par conséquent, dilutives.

## 8. ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

### 8.1 Programmes et autres droits de diffusion, goodwill et autres actifs incorporels

<i>En millions d'euros</i>	(Co)- productions	Droits de distribution et de diffusion	Acomptes versés et (co)productions en cours	Total programmes et autres droits audiovisuels <sup>(1)</sup>	Goodwill	Autres actifs incorporels
<b>Valeur brute</b>						
<b>Solde au 1er janvier 2009</b>	<b>546</b>	<b>899</b>	<b>22</b>	<b>1 467</b>	<b>5 570</b>	<b>511</b>
Ecart de conversion	(19)	(6)	-	(25)	(3)	1
Augmentations	8	26	48	82	-	48
Diminutions	-	(37)	-	(37)	-	(14)
Prise de contrôle de M-RTL	-	1	-	1	-	23
Filiales et joint ventures acquises <sup>(2)</sup>	-	-	-	-	44	-
Filiales et joint ventures cédées	-	-	-	-	(2)	-
Transferts et autres variations	2	36	(48)	(10)	(3)	-
<b>Solde au 31 décembre 2009</b>	<b>537</b>	<b>919</b>	<b>22</b>	<b>1 478</b>	<b>5 606</b>	<b>569</b>
Ecart de conversion	30	10	-	40	39	11
Augmentations	18	57	18	93	-	27
Diminutions	(1)	(99)	-	(100)	-	(28)
Filiales et joint ventures acquises	-	-	-	-	87	-
Filiales et joint ventures cédées <sup>(3)</sup>	-	-	-	-	(601)	(149)
Transferts et autres variations <sup>(4)</sup>	14	115	(4)	125	6	18
<b>Solde au 31 décembre 2010</b>	<b>598</b>	<b>1 002</b>	<b>36</b>	<b>1 636</b>	<b>5 137</b>	<b>448</b>

<sup>(1)</sup> Le total des droits audiovisuels inclut des droits produits par le Groupe

<sup>(2)</sup> Voir notes 6.2., 6.3. et 6.4.

<sup>(3)</sup> Voir note 4.

<sup>(4)</sup> « Transferts et autres variations » sur goodwill sont principalement liés à Cyréalys et Original Productions (voir notes 6.2.)

<i>En millions d'euros</i>	(Co)- productions	Droits de distribution et de diffusion	Acomptes versés et (co)productions en cours	Total droits audiovisuels <sup>(1)</sup>	Goodwill	Autres actifs incorporels
<b>Amortissements et pertes de valeur</b>						
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2009</b>	<b>(536)</b>	<b>(822)</b>	-	<b>(1 358)</b>	<b>(2 745)</b>	<b>(192)</b>
Ecart de conversion	19	6	-	25	6	(1)
Dotations de l'exercice	(15)	(66)	-	(81)	-	(55)
Pertes de valeur de l'exercice	-	(1)	-	(1)	(206)	(22)
Reprises sur pertes de valeur de l'exercice	-	3	-	3	-	-
Diminutions	-	37	-	37	-	9
Transferts et autres variations	8	(1)	-	7	-	-
<b>Solde au 31 décembre 2009</b>	<b>(524)</b>	<b>(844)</b>	-	<b>(1 368)</b>	<b>(2 945)</b>	<b>(261)</b>
Ecart de conversion	(30)	(10)	-	(40)	(36)	(6)
Dotations de l'exercice	(14)	(69)	-	(83)	-	(44)
Pertes de valeur de l'exercice	(1)	-	-	(1)	(49)	(9)
Reprises de pertes valeur de l'exercice	-	1	-	1	-	-
Diminution	1	98	-	99	-	17
Filiales et joint ventures cédées <sup>(3)</sup>	-	-	-	-	601	89
Transferts et autres variations	(10)	(110)	-	(120)	-	(18)
<b>Solde au 31 décembre 2010</b>	<b>(578)</b>	<b>(934)</b>	-	<b>(1 512)</b>	<b>(2 429)</b>	<b>(232)</b>
<b>Valeur nette comptable</b>						
<b>Au 31 décembre 2009</b>	<b>13</b>	<b>75</b>	<b>22</b>	<b>110</b>	<b>2 661</b>	<b>308</b>
<b>Au 31 décembre 2010</b>	<b>20</b>	<b>68</b>	<b>36</b>	<b>124</b>	<b>2 708</b>	<b>216</b>

<sup>(1)</sup> Le total des droits audiovisuels inclut des droits produits par le Groupe

<sup>(2)</sup> Voir notes 6.2., 6.3. et 6.4.

<sup>(3)</sup> Voir note 4.

<sup>(4)</sup> « Transferts et autres variations » sur goodwill sont principalement liés à Cyréalys et Original Productions (voir notes 6.2.)

Les autres actifs incorporels incluent principalement les marques commerciales Alpha TV, Five (en 2009 seulement), Mistergooddeal, M6 et Radio 538 pour un montant de 139 millions d'euros (2009: 149 millions d'euros) ainsi que les relations clients d'Alpha Media Group, Five Group (en 2009 seulement), Groupe M6 et M-RTL (voir note 6.2.) pour un montant de 17 millions d'euros (2009: 25 millions d'euros).

Les actifs incorporels suivants reconnus à leur juste valeur au moment de la prise de contrôle par RTL Group ont été dépréciés en 2009:

- La marque commerciale et les relations clients d'Alpha Media Group, pour un montant de 3 millions d'euros et d'1 million d'euros, respectivement, et
- La marque commerciale et les relations clients de Five Group, pour un montant de 8 millions d'euros et 6 millions d'euros, respectivement.

La marque M6, dont la durée d'utilité est indéterminée, a été comptabilisée pour un montant de 120 millions d'euros. Un test de dépréciation a été effectué au 31 décembre 2010 et n'a pas conduit à la comptabilisation d'une perte de valeur.

En vue d'établir la durée d'utilité indéterminée de la marque M6, la direction du Groupe a pris en considération plusieurs facteurs tels que la longévité passée et attendue de la marque, l'éventuel impact des évolutions technologiques en matière de diffusion télévisuelle, l'évolution prévisible de l'environnement réglementaire de la télévision en France, la part d'audience actuelle et future de la chaîne M6 et la stratégie de la Direction de M6 visant à maintenir et renforcer la marque « M6 ». Sur base de l'analyse de ces facteurs, la Direction a conclu, et confirme au 31 décembre 2010, qu'il n'y a pas de limite prévisible à la période sur laquelle la marque M6 est susceptible de générer pour le Groupe des entrées nettes de trésorerie.

## 8.2 Tests de dépréciation du goodwill

Le goodwill est alloué aux unités génératrices de trésorerie (« UGT »), basées sur les centres de profits (voir note 5.) mais également au niveau d'entrées de flux de trésorerie.

Tous les centres de profit et les unités génératrices de trésorerie opèrent principalement dans un pays, à l'exception de FremantleMedia considéré comme une unité génératrice de trésorerie unique.

<i>En millions d'euros</i>	<b>2010</b>	2009
Mediengruppe RTL Deutschland	<b>869</b>	869
Groupe M6	<b>417</b>	415
FremantleMedia	<b>1 026</b>	938
RTL Nederland		
- Télévision	<b>124</b>	124
- Radio	<b>159</b>	159
RTL Belgium	<b>31</b>	31
RTL Radio France	<b>65</b>	65
Autres secteurs		
- Alpha Media Group	-	49
- Radio allemande	<b>17</b>	11
<b>Goodwill sur unités génératrices de trésorerie</b>	<b>2 708</b>	2 661

Un test de dépréciation est réalisé au 31 décembre de chaque année ou lors de la survenance d'événements qui indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrée.

La valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie (« UGT ») a été déterminée sur base de la valeur la plus élevée entre leur valeur d'utilité et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente:

- La détermination de la valeur d'utilité est effectuée sur base des projections de flux de trésorerie futurs à l'exclusion des entrées et sorties de trésorerie futures, susceptibles d'être générées par des restructurations ou par l'amélioration ou l'accroissement de la performance de l'UGT, à moins que cette dernière ne soit engagée, en fin d'année, dans un plan de restructuration pour lequel des provisions auraient déjà été comptabilisées. De plus, dans le cadre de la détermination de cette valeur, le taux d'actualisation est étroitement lié aux paramètres du Groupe (principalement la prime de crédit, la taille de l'UGT et le ratio d'endettement);
- La juste valeur diminuée des coûts de la vente correspond au montant qui pourrait être obtenue de la vente de l'UGT, ajusté des coûts attribuables à cette vente, dans une transaction effectuée dans des conditions du marché, entre parties consentantes et bien informées. La hiérarchie des sources d'informations permettant de déterminer une « juste valeur diminuée des coûts de la vente » est:
  - Un accord de vente irrévocable,
  - Un marché actif pour l'UGT, ou
  - La meilleure information disponible.

Le Groupe a déterminé sa juste valeur diminuée des coûts de la vente sur la base d'un modèle de flux de trésorerie actualisés dans la mesure où ce modèle reflète la valeur que « n'importe quel acteur sur le marché » serait prêt à payer dans le cadre d'une transaction effectuée dans des conditions normales de marché. A la différence de « la valeur d'utilité », qui reflète une utilisation à long terme de l'UGT par le Groupe, le modèle de « la juste valeur diminuée des coûts de la vente » prend en compte les flux de trésorerie futurs attendus de plans de restructuration et d'investissements futurs: en effet, ces derniers seraient raisonnablement entrepris par tout acteur sur le marché afin d'optimiser son investissement. De plus, le taux d'actualisation dans un modèle de « juste valeur diminuée des coûts de la vente » est calculé sur base d'une approche de marché appliquée à l'UGT et la plupart des paramètres utilisés proviennent d'informations de marché. Ce dernier modèle appliqué en 2009 n'a pas été utilisé par le Groupe dans la détermination de la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie au 31 décembre 2010 (2009: Five Group et Alpha Media).

Les projections de flux de trésorerie futurs reposent sur les budgets préparés par la Direction et couvrent une période de 3 ans. Les flux de trésorerie après la période de 3 ans et jusqu'à 10 ans sont extrapolés à partir des taux de croissance et d'autres facteurs clés comme notamment les parts d'audience et de marché publicitaire, les taux de marge d'EBITA et de conversion de l'EBITA en flux de trésorerie basés sur les performances passées, et une anticipation de la performance future. Les flux de trésorerie au-delà de la période de dix ans sont extrapolés sur base d'une estimation des taux de croissance perpétuels et des taux d'actualisation repris ci-dessous.

Les taux de croissance perpétuels utilisés sont en accord avec les études publiées sur le secteur d'activité. Les taux d'actualisation ont été déterminés, UGT par UGT, pour refléter, si nécessaire, les facteurs suivants:

- Risque pays,
- Taille relative,
- « Credit spread » liée à la situation financière, et
- Le ratio d'endettement de l'UGT.

	2010		2009	
	Taux de croissance perpétuel % par an	Taux d'actualisation %	Taux de croissance perpétuel % par an	Taux d'actualisation %
Mediengruppe RTL Deutschland	2,0	8,6	2,5	8,2
Groupe M6	2,5	8,6	3,0	8,2
FremantleMedia	3,0	7,8	3,0	8,6
RTL Nederland				
- Télévision	2,5	8,6	2,5	8,2
- Radio	2,5	7,3	2,5	8,7
Five Group	-	-	3,0	9,2
RTL Belgium	2,5	8,6 et 7,2 (1)	2,5	8,2 et 8,6 (1)
RTL Radio France	2,5	7,2	2,5	8,6
Autres secteurs				
- Alpha Media Group	3,0	9,7	3,0	9,5 et 9,1 (2)
- Radio allemande	2,5	8,9	2,5	8,9

(1) Pour la télévision et la radio, respectivement

(2) Au 30 juin et au 31 décembre 2009, respectivement

Au 31 décembre 2010, la direction considère qu'aucun changement raisonnablement possible sur les parts de marché, la marge et le taux de conversion de la trésorerie ne devrait réduire l'écart positif entre la valeur recouvrable et la valeur comptable des unités génératrices de trésorerie.

## 2010

Une perte de valeur sur goodwill de 49 millions d'euros a été constatée sur la valeur comptable d'Alpha Media Group, le goodwill ayant été par conséquent entièrement déprécié. Cette perte de valeur reflète la baisse, plus importante que prévue, du marché publicitaire en Grèce.

## 2009

Une perte de valeur sur goodwill a été constatée pour un montant de 206 millions d'euros.

Une perte de valeur de 140 millions d'euros a été constatée au 30 juin 2009 sur la valeur comptable des actifs de Five Group, le goodwill ayant été entièrement déprécié. Cette perte de valeur reflète la baisse, à la fois, du marché publicitaire et de la part de marché de Five. Le modèle de la juste valeur diminuée des coûts de la vente a été retenu, en tenant compte des dépenses et des bénéfices liés au plan de restructuration mis en place, et en appliquant un taux d'actualisation de 9,2 pour cent.

Une perte de valeur sur les actifs incorporels enregistrés à leur juste valeur au moment de la prise de contrôle de Five Group a été enregistrée pour un montant de 14 million d'euros (voir note 8.1.).

Une perte de valeur de 70 million d'euros a également été enregistrée au 30 juin 2009 sur la valeur comptable des actifs d'Alpha Media Group. Le marché publicitaire grec, bien plus faible comparé à celui du business plan initial, a conduit à une sous-performance du groupe. Un plan de réduction des coûts, incluant un premier plan de départ volontaire, a été lancé durant le premier semestre de l'exercice 2009, ce dernier n'ayant pas été suffisant pour compenser la baisse importante des revenus.

Au 30 juin 2009, le modèle de la juste valeur diminuée des coûts de la vente a été retenu, en tenant compte des dépenses et des bénéfices liés au plan de restructuration mis en place, et en appliquant un taux d'actualisation de 9,5 pour cent. Compte tenu de ces éléments et des flux de trésorerie futurs révisés, il a été enregistré une perte de valeur de 70 millions d'euros.

Cette dernière a été entièrement allouée au goodwill provisionnel au 30 juin 2009.

Suite à la finalisation de l'exercice de juste valeur au cours du second semestre de l'exercice 2009, la perte de valeur de 70 millions d'euros a été en partie réallouée au 31 Décembre 2009 à la juste valeur comptabilisée sur les actifs incorporels (voir note 8.1.), 66 millions d'euros restant alloués au goodwill. Comme le plan de restructuration a été mis en œuvre en 2009, le modèle de la valeur d'utilité a été retenu au 31 décembre 2009 en utilisant un taux d'actualisation de 9,1 pour cent.

### 8.3 Immobilisations corporelles

<i>En millions d'euros</i>	<b>Terrains et constructions</b>	<b>Installations techniques</b>	<b>Autres</b>	<b>Total</b>
<b>Valeur brute</b>				
<b>Solde au 1er janvier 2009</b>	<b>422</b>	<b>308</b>	<b>193</b>	<b>923</b>
Ecart de conversion	1	1	-	2
Augmentations	2	18	49	69
Diminutions	(1)	(27)	(9)	(37)
Prise de contrôle de M-RTL <sup>(1)</sup>	1	7	1	9
Filiales et joint ventures acquises <sup>(1)</sup>	-	2	-	2
Transferts et autres variations	5	1	(6)	-
<b>Solde au 31 décembre 2009</b>	<b>430</b>	<b>310</b>	<b>228</b>	<b>968</b>
Ecart de conversion	2	1	2	5
Augmentations	15	30	40	85
Diminutions	(77)	(125)	(64)	(266)
Filiales et joint ventures acquises <sup>(1)</sup>	2	1	1	4
Filiales et joint ventures cédées <sup>(2)</sup>	(8)	(8)	(10)	(26)
Transferts et autres variations	1	85	11	97
<b>Solde au 31 décembre 2010</b>	<b>365</b>	<b>294</b>	<b>208</b>	<b>867</b>
<b>Amortissements et pertes de valeur</b>				
<b>Solde au 1er janvier 2009</b>	<b>(206)</b>	<b>(245)</b>	<b>(125)</b>	<b>(576)</b>
Dotations de l'exercice	(15)	(24)	(21)	(60)
Reprises de pertes de valeur de l'exercice	-	-	(2)	(2)
Diminutions	-	25	9	34
Transferts et autres variations	(1)	-	1	-
<b>Solde au 31 décembre 2009</b>	<b>(222)</b>	<b>(244)</b>	<b>(138)</b>	<b>(604)</b>
Ecart de conversion	(1)	(1)	(1)	(3)
Dotations de l'exercice	(17)	(28)	(24)	(69)
Diminutions	73	124	63	260
Filiales et joint ventures cédées <sup>(2)</sup>	5	4	7	16
Transferts et autres variations	2	(57)	(39)	(94)
<b>Solde au 31 décembre 2010</b>	<b>(160)</b>	<b>(202)</b>	<b>(132)</b>	<b>(494)</b>
<b>Valeur nette comptable:</b>				
<b>Au 31 décembre 2009</b>	<b>208</b>	<b>66</b>	<b>90</b>	<b>364</b>
<b>Au 31 décembre 2010</b>	<b>205</b>	<b>92</b>	<b>76</b>	<b>373</b>

(1) Voir note 6.2.

(2) Voir note 4.

Les immobilisations corporelles nettes détenues en location-financement au 31 décembre 2010 s'élevaient à 14 millions d'euros (2009: 12 millions d'euros).

#### 8.4 Participations dans des entreprises associées

En millions d'euros	2010	2009
<b>Solde au 1er janvier</b>	<b>416</b>	442
Ecart de conversion	<b>19</b>	(14)
Quote-part de résultat dans des entreprises associées	<b>40</b>	25
Distributions de dividendes	<b>(33)</b>	(28)
Variations de périmètre et autres variations	<b>(84)</b>	(9)
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>358</b>	416

Les participations dans des entreprises associées comprennent un goodwill de 239 millions d'euros au 31 décembre 2010 (2009: 303 millions d'euros), dont 195 millions d'euros liés au Groupe Antena 3 De Television.

Les variations de périmètre de l'exercice 2010 sont liées à:

- Le 15 avril 2010, RTL Group a signé des accords relatifs à des options avec les actionnaires majoritaires du Groupe Ren TV. Suite à la signature de ces accords, RTL Group a perdu son influence significative, se traduisant comme suit:
  - L'investissement a été reclassé de « Participations dans des entreprises associées » en « Prêts et autres actifs financiers ». Un ajustement de juste valeur a été reconnu (5 millions d'euros) en « Autres résultats financiers » (voir note 7.5.);
  - Les écarts de conversion liés à cet investissement ont été recyclés du résultat global au compte de résultat pour un montant de (12) millions d'euros (voir note 7.3.).
- Le 27 juillet 2010, le Groupe a cédé son investissement dans l'entreprise associée Content Union Group (voir note 7.3.);
- Le 18 août 2010, le Groupe a acquis le contrôle de Antenne Niedersachsen GmbH & Co KG (voir notes 6.2 et 7.3.);
- Le 10 novembre 2010, le Groupe a vendu sa participation de 32,7 pour cent dans la société Tyredating SAS, précédemment enregistrée selon la méthode de mise en équivalence (voir note 7.3.).

En 2009, la variation du périmètre était principalement liée à la prise de contrôle de M-RTL (voir note 6.2.), à la cession de Pages Jaunes Petites Annonces pour (6) millions d'euros et aux acquisitions dans l'activité de production.

Quote-part de résultat dans des entreprises associées:

En millions d'euros	2010	2009
Quote-part de résultat après impôt	<b>43</b>	26
Pertes de valeur sur participations dans entreprises associées	<b>(3)</b>	(1)
	<b>40</b>	25

Le Groupe Antena 3 De Television et RTL II ont contribué à la « Quote-part de résultat dans des entreprises associées » à hauteur, respectivement, de 24 et 14 millions d'euros en 2010 (2009: respectivement 13 et 9 millions d'euros).

Une perte de valeur de 3 millions d'euros liée à l'entreprise associée AVE VI Vermögensverwaltungsgesellschaft a été reconnue en 2010 (2009: RTL 9 entreprise associée pour 1 million d'euros).

L'information financière relative aux principales entreprises associées, sur une base de 100 pour cent, se résume comme suit:

**2010**

<i>En millions d'euros</i>	<b>Pays</b>	<b>Actifs</b>	<b>Passifs</b>	<b>Capitaux propres</b>	<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>Bénéfice de l'exercice</b>	<b>Intérêt du groupe (%)</b>
Groupe Antena 3 De Television							
	Espagne	783	479	304	773	109	21,5
RTL2 GmbH & Co KG							
	Allemagne	98	51	47	279	39	35,8

**2009**

<i>En millions d'euros</i>	<b>Pays</b>	<b>Actifs</b>	<b>Passifs</b>	<b>Capitaux propres</b>	<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>Bénéfice de l'exercice</b>	<b>Intérêt du groupe (%)</b>
Groupe Antena 3 De Television							
	Espagne	796	531	265	650	61	21,5
Ren TV							
	Russie	118	73	45	85	1	30,0
RTL2 GmbH & Co KG							
	Allemagne	91	56	35	259	27	35,8

Sur base du cours publié au 31 décembre 2010, la capitalisation boursière de 100 pour cent de Groupe Antena 3 De Television s'élève à 1 467 millions d'euros (2009: 1 642 millions d'euros).

## 8.5 Prêts et autres actifs financiers

<i>En millions d'euros</i>	<b>2010</b>	<b>2009</b>
Actifs financiers disponibles à la vente (voir note 8.15.5.)	<b>111</b>	111
Surplus des régimes à prestations définies (voir note 8.14.)	<b>4</b>	3
Prêts et autres actifs financiers	<b>156</b>	151
	<b>271</b>	265

Aucune reprise de perte de valeur n'a été comptabilisée en 2010 ni en 2009.

Les mouvements des actifs financiers disponibles à la vente s'analysent comme suit:

<i>En millions d'euros</i>	<b>2010</b>	<b>2009</b>
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>111</b>	97
Acquisitions et cessions, nettes	<b>2</b>	1
Variation de juste valeur, nette d'impôt	<b>(1)</b>	15
Pertes de valeur	<b>(2)</b>	(1)
Autres variations	<b>1</b>	(1)
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>111</b>	111

## 8.6 Actifs et passifs d'impôts différés

<i>En millions d'euros</i>	<b>2010</b>	2009
Actifs d'impôts différés	<b>415</b>	465
Passifs d'impôts différés	<b>(42)</b>	(58)
	<b>373</b>	407

<i>En millions d'euros</i>	<b>2010</b>	2009
<b>Solde au 1er janvier</b>	<b>407</b>	427
Mouvements au compte de résultat	<b>(29)</b>	(28)
Mouvements en capitaux propres (1)	<b>(10)</b>	8
Variations de périmètre	<b>5</b>	-
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>373</b>	407

(1) Y compris :

- 2 millions d'euros (2009: (1) million d'euros) relatifs aux instruments dérivés sur éléments de capitaux propres;
- 3 millions d'euros (2009: 1 million d'euros) relatifs aux options sur actions accordées aux employés;
- (14) millions d'euros (2009: 7 millions d'euros) relatifs à la variation de juste valeur sur la partie efficace des instruments de couverture de flux de trésorerie;
- (2) millions d'euros (2009: (1) million d'euros) relatifs à la variation de juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie transférée au compte de résultat; et
- 1 million d'euros (2009: 2 millions d'euros) relatifs aux écarts actuariels sur régimes à prestations définies.

Le Groupe a comptabilisé un actif d'impôt différé sur des différences temporelles liées à une transaction intra-groupe, qui sera repris sur les 9 années à venir.

Le montant d'actifs d'impôts différés non comptabilisé s'élève à 1 568 millions d'euros au 31 décembre 2010 (2009: 1 689 millions d'euros). Les pertes fiscales reportables sont comptabilisées en tant qu'actifs d'impôts différés dans la mesure où la réalisation de l'avantage fiscal par imputation sur des bénéfices imposables futurs est probable. Le Groupe a des pertes fiscales non comptabilisées de 5 504 millions d'euros (2009: 5 938 millions d'euros) à reporter sur des bénéfices imposables futurs. La majeure partie de ces pertes fiscales est générée à Luxembourg et est reportable sans limitation de temps.

Les mouvements sur les comptes d'actifs et passifs d'impôts différés durant l'exercice s'établissent comme suit:

<b>Actifs d'impôts différés</b> <i>En millions d'euros</i>	<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2010</b>	Mouvements au compte de résultat	Mouvements en capitaux propres	Variations de périmètre	Transferts et autres variations	<b>Solde au 31 décembre 2010</b>
Actifs incorporels	250	(33)	-	-	-	217
Programmes et droits de diffusion	114	3	-	-	1	118
Immobilisations corporelles	2	(1)	-	-	-	1
Provisions	72	(2)	1	-	(1)	70
Pertes fiscales (voir note 7.6.)	64	(13)	-	1	-	52
Autres	29	6	(13)	1	(1)	22
Compensation	(66)	-	-	-	1	(65)
	<b>465</b>	<b>(40)</b>	<b>(12)</b>	<b>2</b>	<b>-</b>	<b>415</b>

<b>Passifs d'impôts différés</b> <i>En millions d'euros</i>	<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2010</b>	Mouvements au compte de résultat	Mouvements en capitaux propres	Variations de périmètre	Transferts et autres variations	<b>Solde au 31 décembre 2010</b>
Actifs incorporels	(79)	4	-	4	3	(68)
Immobilisations corporelles	(18)	-	-	-	-	(18)
Provisions	(5)	(2)	1	-	-	(6)
Autres	(22)	9	1	(1)	(2)	(15)
Compensation	66	-	-	-	(1)	65
	<b>(58)</b>	<b>11</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>-</b>	<b>(42)</b>

## 8.7 Programmes et droits de diffusion courants

<i>En millions d'euros</i>	2010		2009		Valeur nette
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	
(Co)productions	355	(311)	44	344	37
Programmes TV	69	(1)	68	67	67
Autres droits de diffusion et de distribution	770	(223)	547	1 012	757
<b>Programmes et droits de diffusion</b>	<b>1 194</b>	<b>(535)</b>	<b>659</b>	<b>1 423</b>	<b>861</b>
(Co)productions et programmes en cours	124	(4)	120	135	132
Acomptes versés sur (co)produc- tions, programmes et droits	134	-	134	154	154
<b>Programmes et droits de diffusion en cours</b>	<b>258</b>	<b>(4)</b>	<b>254</b>	<b>289</b>	<b>286</b>
	<b>1 452</b>	<b>(539)</b>	<b>913</b>	<b>1 712</b>	<b>1 147</b>

Les pertes de valeur et reprises de pertes de valeur s'élèvent respectivement à (69) millions d'euros et 66 millions d'euros en 2010 (2009: (103) millions d'euros et 37 millions d'euros).

## 8.8 Clients, autres débiteurs et actifs financiers

<i>En millions d'euros</i>	2010		Total	2009		Total
	Moins de 1 an	Plus de 1 an		Moins de 1 an	Plus de 1 an	
Créances commerciales	969	5	974	925	4	929
Créances sur des entreprises associées	20	-	20	30	-	30
Charges constatées d'avance	95	1	96	126	-	126
Juste valeur des instruments dérivés	53	-	53	31	-	31
Dépôt courant auprès de l'actionnaire (voir 10.1.)	794	-	794	542	-	542
Canal Plus France	-	-	-	384	-	384
Autres actifs financiers courants	80	-	80	8	-	8
Montant à recevoir vis-à-vis de l'actionnaire suivant l'accord d'intégration fiscale (voir note 10.1.)	350	-	350	323	-	323
Autres créances	130	9	139	109	4	113
	<b>2 491</b>	<b>15</b>	<b>2 506</b>	2 478	8	2 486

Les pertes de valeur et reprises de pertes de valeur s'élevaient respectivement à (34) millions d'euros et 27 millions d'euros en 2010 (2009: (35) millions d'euros et 21 millions d'euros, respectivement).

En février 2010, la direction du Groupe M6 a exercé son option de vente liée à son investissement de 5,1 pour cent dans Canal Plus France auprès de Vivendi. Le paiement de 384 millions d'euros a été reçu par Groupe M6 le 22 février 2010.

## 8.9 Trésorerie et équivalents de trésorerie

<i>En millions d'euros</i>	2010	2009
Disponibilités	181	145
Dépôts à terme (moins de 3 mois)	303	58
Autres équivalents de trésorerie	357	192
	<b>841</b>	395

Les « Autres équivalents de trésorerie » correspondent à des fonds d'investissements monétaires pour 357 millions d'euros (2009: 192 millions d'euros).

Le dépôt auprès de l'actionnaire est présenté dans le poste clients, autres débiteurs et actifs financiers (voir note 8.8.).

## 8.10 Actifs détenus en vue de la vente et passifs directement liés aux actifs détenus en vue de la vente

### Actifs non courants détenus en vue de la vente

Groupe destiné à être cédé:

<i>En millions d'euros</i>	<b>2010</b>	2009
Actifs d'impôts différés	-	1
Programmes et droits de diffusion	-	12
Autres stocks	-	2
Clients, autres débiteurs et actifs financiers	-	12
Perte de valeur sur groupe destiné à être cédé	-	(4)
	<b>-</b>	<b>23</b>

### Passifs directement liés à des actifs non courants détenus en vue de la vente

<i>En millions d'euros</i>	<b>2010</b>	2009
Fournisseurs et autres créditeurs	-	10
	<b>-</b>	<b>10</b>

Il n'y a pas de groupe destiné à être cédé au 31 décembre 2010 (2009: la valeur nette comptable du groupe destiné à être cédé s'élevait à 13 millions d'euros).

## 8.11 Emprunts et concours bancaires

### Passifs courants

<i>En millions d'euros</i>	<b>2010</b>	2009
Découverts bancaires	<b>3</b>	5
Emprunts bancaires (1)	<b>33</b>	44
Crédit-bail	<b>10</b>	2
Autres emprunts à court terme (2)	<b>46</b>	24
	<b>92</b>	<b>75</b>

(1) Principalement lié à Alpha Media Group pour 22 millions d'euros (2009: 35 millions d'euros).

(2) Principalement lié à Alpha Media Group pour 15 millions d'euros (2009: zéro).

**Passifs non courants**

<i>En millions d'euros</i>	<b>2010</b>	2009
Emprunts bancaires	<b>83</b>	61
Crédit-bail	<b>2</b>	10
Autres emprunts non courants	<b>11</b>	10
	<b>96</b>	81

**Echéancier de remboursement**
**2010**

<i>En millions d'euros</i>	Moins de <b>1 an</b>	de 1 à 5 <b>ans</b>	Plus de 5 <b>ans</b>	<b>Total</b>
Découverts bancaires	3	-	-	<b>3</b>
Emprunts bancaires	33	83	-	<b>116</b>
Crédit-bail	10	2	-	<b>12</b>
Autres emprunts	46	10	1	<b>57</b>
	<b>92</b>	<b>95</b>	<b>1</b>	<b>188</b>

**2009**

<i>En millions d'euros</i>	Moins de <b>1 an</b>	de 1 à 5 <b>ans</b>	Plus de 5 <b>ans</b>	<b>Total</b>
Découverts bancaires	5	-	-	<b>5</b>
Emprunts bancaires	44	61	-	<b>105</b>
Crédit-bail	2	10	-	<b>12</b>
Autres emprunts	24	10	-	<b>34</b>
	<b>75</b>	<b>81</b>	-	<b>156</b>

**8.12 Fournisseurs et autres créiteurs**
**Dettes courantes**

<i>En millions d'euros</i>	<b>2010</b>	2009
Fournisseurs et autres créiteurs	<b>1 084</b>	1 072
Montants dus aux entreprises associées	<b>9</b>	22
Obligations liées aux avantages du personnel	<b>159</b>	134
Produits constatés d'avance	<b>138</b>	111
Sécurité sociale et autres impôts	<b>73</b>	67
Juste valeur des instruments dérivés	<b>17</b>	34
Montant à payer vis-à-vis de l'actionnaire suivant l'accord d'intégration fiscale (voir note 10.1.)	<b>406</b>	368
Autres dettes	<b>364</b>	356
	<b>2 250</b>	2 164

**Dettes non courantes**

<i>En millions d'euros</i>	2010			2009		
	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Fournisseurs et autres créiteurs	35	11	46	65	9	74
Obligations liées aux avantages du personnel	1	144	145	2	114	116
Produits constatés d'avance	1	-	1	4	-	4
Sécurité sociale et autres impôts	3	-	3	3	-	3
Juste valeur des instruments dérivés	6	-	6	-	-	-
Autres dettes	73	39	112	92	43	135
	<b>119</b>	<b>194</b>	<b>313</b>	166	166	332

**8.13 Provisions**

<i>En millions d'euros</i>	Avantages du personnel	Restruc- turations	Litiges	Contrats déficitaires	Autres provisions	Total
<b>Solde au 1er janvier 2010</b>	<b>88</b>	<b>14</b>	<b>61</b>	<b>114</b>	<b>37</b>	<b>314</b>
Mouvements sur provisions au compte de résultat						
• Dotations	17	2	44	60	12	135
• Reprises	(3)	(2)	(17)	(46)	(7)	(75)
Provisions utilisées durant l'exercice	(15)	(6)	(9)	(28)	(4)	(62)
Gains actuariels reconnus en capitaux propres	7	-	-	-	-	7
Autres variations	-	(2)	4	-	(2)	-
<b>Solde au 31 décembre 2010</b>	<b>94</b>	<b>6</b>	<b>83</b>	<b>100</b>	<b>36</b>	<b>319</b>

<i>En millions d'euros</i>	2010	2009
Courant	206	183
Non courant	113	131
	<b>319</b>	314

Les provisions sont principalement liées aux éléments suivants:

- Les « avantages du personnel » comprennent les provisions pour les régimes de pensions à prestations définies pour 92 millions d'euros (2009: 87 millions d'euros) (voir note 8.14.) et les provisions pour autres avantages du personnel pour 2 millions d'euros (2009: 1 million d'euros);
- Les provisions pour litiges correspondent à la meilleure estimation, établie par le Groupe, des décaissements futurs liés aux litiges découlant des activités du Groupe. Aucune information supplémentaire n'est présentée afin de ne pas porter préjudice au Groupe;

- Les « contrats déficitaires » comprennent les provisions faites par le Groupe M6 pour 47 millions d'euros (2009: 28 millions d'euros) et par Mediengruppe RTL Deutschland pour 47 millions d'euros (2009: 83 millions d'euros). Sur 60 millions d'euros de provisions comptabilisées en 2010 (2009: 96 millions d'euros), la majorité est liée aux contrats relatifs aux droits de diffusion (49 millions d'euros, 2009: 92 millions d'euros) qui ne seront pas diffusés ou qui vont engendrer des coûts inévitables. La plus importante reprise de provision concerne la provision liée au contrat Formule 1 signé par Mediengruppe RTL Deutschland (33 millions d'euros), qui court jusqu'à la fin de 2011;
- Les « autres provisions » incluent les provisions constituées par le Groupe M6 pour 28 millions d'euros (2009: 28 millions d'euros) et FremantleMedia pour 5 millions d'euros (2009: 5 millions d'euros).

#### **8.14 Avantages du personnel**

RTL Group a mis en place ou participe à de nombreux régimes à prestations définies et à cotisations définies à travers l'Europe. Ces régimes ont été mis en place et fonctionnent en conformité avec les lois et réglementations nationales. Une description des principaux régimes de pensions est fournie ci-dessous:

##### **Belgique**

Les employés de RTL Belgium participent à un régime à prestations définies couvert par un contrat d'assurance auprès de la compagnie d'assurance AXA. Le plan assure des prestations à ses bénéficiaires lors de la retraite et du décès. Les actifs du contrat d'assurance ne sont pas individualisés mais mutualisés avec l'ensemble des actifs de la Société (« Branche 21 »). Un taux d'intérêt est garanti par AXA.

##### **France**

Le Groupe M6, Ediradio, ID et IP France ont mis en place des régimes d'indemnités de départ à la retraite, qui, en application de la loi, procurent des indemnités forfaitaires aux employés lors de leur départ à la retraite. Ces indemnités sont calculées sur base de la durée de service au sein de la société et de la rémunération des employés à la date de la fin de leur contrat de travail, conformément à la convention collective en application. Le régime d'indemnité de retraite de Ediradio et ID est partiellement couvert par un contrat d'assurance auprès de la compagnie d'assurance AXA. Ediradio a également mis en place un régime à prestations définies qui procure des prestations de retraite à ses bénéficiaires. Ce régime est partiellement financé par un contrat d'assurance auprès d'AXA. Les actifs du contrat d'assurance ne sont pas individualisés mais mutualisés avec l'ensemble des actifs de la Société. Un taux d'intérêt est garanti par AXA.

## Allemagne

Les employés de UFA Berlin Group (incluant UFA Fernsehproduktion, UFA Entertainment et UFA Film & TV Produktion), Universum Film, UFA Film & Fernsehen et de RTL Group Deutschland participent au régime multi-employeurs de Bertelsmann. Ce régime est à prestations définies et n'est pas financé. Chaque employeur participant à ce régime dispose de passifs identifiables séparément.

RTL Television, AVE Hörfunkbeteiligung et IP Deutschland gèrent leurs propres obligations de retraite. IP Deutschland a mis en place un régime individuel à prestations définies pour cinq employés actuels et pour des anciens salariés.

RTL Television a mis en place un régime individuel de retraite à prestations définies pour deux employés. De plus, un certain nombre d'employés participent à un régime de retraite financé assurant des prestations à ses bénéficiaires et leurs proches lors de la retraite et du décès.

Le régime de RTL Television est partiellement financé par un contrat d'assurance vie avec AXA. Les actifs du contrat d'assurance ne sont pas individualisés mais mutualisés avec l'ensemble des actifs de la compagnie d'assurance. Un taux d'intérêt est garanti par AXA.

## Luxembourg

Les employés de CLT-UFA, de RTL Group et de Broadcasting Center Europe (BCE) participent à un régime à prestations définies qui procure des prestations à ses membres lors du départ en retraite, du décès et en cas d'invalidité. CLT-UFA, RTL Group et BCE provisionnent le régime à prestations définies pour retraite non financé. Les décès et cas d'invalidités sont couverts par un contrat d'assurance auprès de la compagnie d'assurance Fortis Luxembourg-Vie.

## Royaume-Uni

FremantleMedia Group Limited gère le « FremantleMedia Group Pension Plan » (« le Plan Fremantle ») qui a été mis en place le 29 décembre 2000 et qui était nommé jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2005 le « RTL Group UK Pension Plan ». Le Plan Fremantle couvre à la fois des régimes à prestations définies et à cotisations définies. Les actifs du régime couvrent à la fois le régime des prestations et cotisations définies et se composent principalement d'actions.

Les montants comptabilisés dans l'état de situation financière sont déterminés comme suit:

<i>En millions d'euros</i>	<b>2010</b>	2009
Valeur actuelle des engagements financés	<b>96</b>	84
Juste valeur des actifs des plans	<b>(80)</b>	(66)
	<b>16</b>	18
Valeur actuelle des engagements non financés	<b>72</b>	66
<b>Passifs nets</b>	<b>88</b>	84
Actifs (voir note 8.5.)	<b>4</b>	3
Provisions (voir note 8.13.)	<b>92</b>	87

<i>En millions d'euros</i>	<b>2010</b>	2009
Gains sur les ajustements des actifs liés à l'expérience	<b>6</b>	6
Gains sur les ajustements des provisions liés à l'expérience	<b>(2)</b>	(2)

Les mouvements de la valeur actuelle des engagements financés et non financés sont les suivants:

<i>En millions d'euros</i>	2010	2009
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>150</b>	130
Coût des services rendus (voir note 7.2.1.)	7	6
Coût financier	8	8
Ecarts actuariels	9	11
Contribution des employés	1	1
Engagements payés par l'employeur	(4)	(3)
Engagements payés sur les actifs des plans	(2)	(2)
Effet des réductions ou liquidations	(3)	(1)
Ecarts de conversion	2	-
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>168</b>	150

Les mouvements de la juste valeur des actifs des plans sont les suivants:

<i>En millions d'euros</i>	2010	2009
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>66</b>	52
Rendement attendu des actifs des régimes	3	3
Ecarts actuariels	4	4
Contribution des employés	6	7
Contribution des employeurs	1	1
Engagements payés sur les actifs des plans	(2)	(2)
Ecarts de conversion	2	1
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>80</b>	66

Les actifs des plans se décomposent ainsi:

<i>En millions d'euros</i>	2010	2009
Actions	50	44
Instruments d'emprunts	25	18
Immeubles	2	2
Autres	3	2
<b>Juste valeur</b>	<b>80</b>	66

Le rendement constaté des actifs des régimes a été de 7 millions d'euros (2009: 7 millions d'euros).

Les contributions attendues liées aux régimes de retraite pour l'exercice qui clôturera au 31 décembre 2011 sont de 6 millions d'euros.

Les montants présentés au compte de résultat s'établissent comme suit:

<i>En millions d'euros</i>	<b>2010</b>	2009
Coût des services rendus	<b>7</b>	6
Effet des réductions ou liquidations	<b>(3)</b>	(1)
<b>Total inclus dans les frais de personnel</b> (voir note 7.2.1.)	<b>4</b>	5

<i>En millions d'euros</i>	<b>2010</b>	2009
Coût financier	<b>8</b>	8
Rendement attendu des actifs des régimes	<b>(3)</b>	(3)
<b>Total inclus dans les charges d'intérêts nettes</b> (voir note 7.4.)	<b>5</b>	5

Le montant cumulé des pertes actuarielles comptabilisées en capitaux propres au 31 décembre 2010 est de (13) millions d'euros (2009: (8) million d'euros).

Les principales hypothèses actuarielles sont:

	<b>2010</b>	2009
	<b>% annuel</b>	% annuel
Taux d'actualisation	<b>4,40-5,60</b>	5,30-5,90
Rendement attendu des actifs des régimes	<b>3,50-5,25</b>	3,50-5,90
Taux d'inflation à long terme	<b>1,80-3,50</b>	1,80-3,50
Taux attendu d'augmentation des salaires	<b>2,25-4,50</b>	2,25-5,00
Taux attendu d'augmentation des retraites	<b>1,80-3,35</b>	1,80-3,35

## **8.15 Capitaux propres**

### **8.15.1. Capital**

Au 31 décembre 2010, le capital souscrit s'élève à 192 millions d'euros (2009: 192 millions d'euros) et est représenté par 154 787 554 actions ordinaires intégralement libérées, sans désignation de valeur nominale (2009: 154 787 554). Toutes les actions jouissent des mêmes droits.

### **8.15.2. Actions propres**

La réserve pour actions propres comprend le coût d'acquisition des actions de la Société détenues par le Groupe. Au 31 décembre 2010, le Groupe détient 1 168 701 actions propres (2009: 1 168 701) de la Société à un coût de 44 millions d'euros (2009: 44 millions d'euros).

### **8.15.3. Ecart de conversion**

Les écarts de conversion comprennent toutes les différences de change liées à la conversion des états financiers des activités à l'étranger, des réserves de change relatives aux entreprises associées et sur instruments de couverture de flux de trésorerie ainsi qu'aux prêts désignés comme investissements nets dans des filiales étrangères du Groupe, le remboursement de ces prêts n'étant ni planifié ni probable dans un avenir prévisible.

#### 8.15.4. Réserves de couverture

Les réserves de couverture (y compris la partie attribuable aux intérêts minoritaires) comprennent la partie efficace de la variation nette cumulée de juste valeur des instruments de couverture des flux de trésorerie.

Entre le 31 décembre 2009 et le 31 décembre 2010, les réserves de couverture ont augmenté de 32 millions d'euros, avant impôt, comme suit:

- Augmentation de 35 millions d'euros liée aux contrats de change qui existaient au 31 décembre 2009 et qui couvraient toujours des éléments hors-bilan au 31 décembre 2010,
- Diminution de (8) millions d'euros liée aux contrats de change qui existaient au 31 décembre 2009 mais qui ont été transférés des réserves de couverture en compte de résultat, et
- Augmentation de 5 millions d'euros liée aux contrats de change couvrant de nouveaux éléments hors-bilan.

Entre le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2009, les réserves de couverture ont diminué, comme suit, de (16) millions d'euros avant impôt, comme suit:

- Diminution de (1) million d'euros liée aux contrats de change qui existaient au 31 décembre 2008 et qui couvrent toujours des éléments hors-bilan au 31 décembre 2009,
- Diminution de (9) millions d'euros liée aux contrats de change qui existaient au 31 décembre 2008 mais qui ont été transférés des réserves de couverture en compte de résultat, et
- Diminution de (6) millions d'euros liée aux contrats de change couvrant de nouveaux éléments hors-bilan.

#### 8.15.5 Réserves de réévaluation

Les réserves de réévaluation comprennent:

- La variation nette cumulée de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente (voir note 8.5.) jusqu'à ce que l'actif ne soit plus comptabilisé ou bien déprécié, pour 42 millions d'euros (2009: 43 millions d'euros), et
- L'augmentation cumulée de la juste valeur des immobilisations incorporelles et corporelles suite à la prise de contrôle du Groupe M6 et M-RTL (voir note 6.2.) et l'acquisition d'entreprises associées réalisée par étapes (2010: 54 millions d'euros; 2009: 54 millions d'euros).

#### 8.15.6 Dividendes

Lors de l'Assemblée Générale du 21 avril 2011, un dividende de 5,00 euros par action relatif à l'exercice 2010 sera proposé. Les états financiers présentés ne reflètent pas ce dividende à payer qui sera comptabilisé en affectation du résultat en 2010. Les dividendes relatifs à l'exercice 2009 s'élevaient à 3,50 euros par action soit 541 millions d'euros.

La politique de dividendes de RTL Group consiste à distribuer au moins un dividende ordinaire entre 35 et 50 pour cent des résultats ordinaires.

### 8.15.7 Plan d'intéressement au capital

#### Plan d'intéressement au capital de RTL Group

Le 25 juillet 2000, le Groupe a mis en place un plan d'option sur actions (le « Plan ») pour certains directeurs et employés du Groupe.

#### *Eligibilité*

Tous les participants au Plan doivent être employés par RTL Group ou une de ses filiales au moment où l'option leur est accordée.

#### *Octroi*

Le nombre d'actions accordées à un participant au Plan est laissé à l'appréciation du Comité de rétribution, celui-ci étant le Conseil d'Administration ou un comité dûment constitué, établi entre autres aux fins de gérer le Plan. Les participants sont en droit de renoncer aux options qui leur ont été accordées. Les participants ne seront pas requis de payer une quelconque somme au titre de l'octroi d'une quelconque option dans le cadre du Plan.

#### *Limites du Plan*

Le nombre d'actions ordinaires qui peuvent faire l'objet d'une option dans le cadre du Plan ne peut en aucun cas dépasser 0,5 pour cent du nombre total d'actions ordinaires émises par la Société.

#### *Prix d'exercice*

Le prix qui doit être payé par un participant pour exercer les options qui lui ont été allouées dans le cadre du Plan, correspond à la moyenne des prix de clôture à la Bourse de Bruxelles pendant les vingt jours ouvrables précédant l'attribution de l'option, ou à un prix supérieur ou inférieur déterminé par le comité de rétribution.

#### *Exercice*

Normalement, chaque tiers du nombre total des options est exerçable à la deuxième, troisième et quatrième date anniversaire de la date d'attribution des options, ou en accord avec d'autres modalités d'exercice fixées par le comité de rétribution. Les options doivent normalement être exercées dans un délai maximum de dix ans à partir de la date d'attribution ou sur une période plus courte déterminée par le comité de rétribution. Les options peuvent être exercées par anticipation en cas de décès.

Les options sur actions au 31 décembre 2010 ont les caractéristiques suivantes (en milliers d'options):

Date d'échéance	Prix d'exercice (en euros)	Nombre d'options <b>2010</b>	Nombre d'options 2009
Août 2010	120,00	-	6
Décembre 2010	85,24	-	118
Mai 2011	85,24	<b>1</b>	1
		<b>1</b>	125

Les mouvements du nombre d'options sur actions au cours de l'exercice se présentent comme suit:

En milliers d'options	Prix d'exercice moyen en euros par action	2010	Prix d'exercice moyen en euros par action	2009
Options au 1 <sup>er</sup> janvier	87	125	87	130
Options arrivées à échéance/annulées durant l'exercice	87	(124)	85	(5)
<b>Options au 31 décembre</b>	<b>85</b>	<b>1</b>	<b>87</b>	<b>125</b>

Le cours de bourse des actions de RTL Group sur la Bourse de Bruxelles était de 76,70 euros au 31 décembre 2010 (47,0 euros au 31 décembre 2009).

### Plan d'intéressement au capital du Groupe M6

Le Groupe M6 a mis en place un plan d'intéressement au capital pour des dirigeants et pour certains employés du groupe. Le nombre d'options accordées à un participant est approuvé par le Conseil de Surveillance de Métropole Télévision S.A. conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Les conditions d'octroi, toutes les options devant être exercées par remise d'actions, sont les suivantes:

Date d'octroi	Nombre d'options initialement octroyées (en milliers)	Options restantes (en milliers)	Conditions d'exercice	Durée de vie contractuelle des options (1)
<b>Plans d'options</b>				
07-2003	713,50	-	4 ans de service	7 ans
11-2003	20,00	-	4 ans de service	7 ans
04-2004	861,50	495,00	4 ans de service	7 ans
06-2005	635,50	391,50	4 ans de service	7 ans
06-2006	736,75	474,75	4 ans de service	7 ans
05-2007	827,50	614,00	4 ans de service	7 ans
05-2008	883,83	747,13	4 ans de service	7 ans
<b>Plans d'actions gratuites</b>				
05-2008	280,72	-	2 ans de service + conditions de performance	
07-2009	346,70	321,70	2 ans de service + conditions de performance	
12-2009	45,65	45,65	2 ans de service + conditions de performance	
03-2010	22,00	22,00	2 ans de service + conditions de performance	
07-2010 (*)	328,50	323,50	2 ans de service + conditions de performance	
12-2010 (*)	35,65	35,65	2 ans de service + conditions de performance	
<b>Total</b>	<b>5 737,80</b>	<b>3 470,88</b>		

(1) La durée de vie contractuelle des options correspond à la période des conditions d'exercice (4 ans) plus 3 ans (qui représentent la période durant laquelle l'option peut être exercée)

(\*) Le nombre maximum d'actions gratuites, si certaines conditions en termes de performance sont dépassées, devrait s'élever à 420 025. Ce nombre pourrait être réduit à zéro si ces objectifs ne sont pas atteints.

Le prix à payer en cas d'exercice d'une option correspond au cours moyen des actions de Métropole Télévision à la Bourse de Paris sur les vingt séances précédant la date de son octroi, à l'exception des actions gratuites attribuées au management.

Les mouvements du nombre d'options d'achat au cours de l'exercice se présentent comme suit (en milliers d'options):

En milliers d'options	Prix d'exercice	Prix d'exercice	2010	Prix d'exercice	2009
	moyen par action (en euros)	moyen par action (en euros)		moyen par action (en euros)	
Options au 1 <sup>er</sup> janvier	22	3 339		23	4 083
Options exercées durant l'exercice	15	(3)		-	-
Options arrivées à échéance/annulées durant l'exercice	22	(614)		25	(744)
<b>Options au 31 décembre</b>	22	<b>2 722</b>		22	<b>3 339</b>

Environ 749 000 actions gratuites restent exerçables au 31 décembre 2010 contre 596 000 au 1<sup>er</sup> janvier 2010. 386 000 actions gratuites ont été octroyées durant l'exercice 2010, 206 000 ont été exercées et 27 000 annulées.

Les options d'achat au 31 décembre 2010 ont les caractéristiques suivantes (en milliers d'options):

Date d'échéance	Prix d'exercice (en euros)	Nombre d'options	
		2010	2009
<b>Plan d'options</b>			
2010	22,53	-	441
2011	24,97	495	527
2012	19,94	391	421
2013	24,60	475	504
2014	27,52	614	652
2015	14,73	747	794
		<b>2 722</b>	<b>3 339</b>
<b>Plan d'actions gratuites</b>			
2010		-	206*
2011		368	390
2012		381	-
		<b>749</b>	<b>596</b>
<b>Total</b>		<b>3 471</b>	<b>3 935</b>
Dont exerçables		2 020	1 943

\* retraité

Le cours de bourse des actions Métropole Télévision était de 18,10 euros au 31 décembre 2010 à la Bourse de Paris (17,97 euros au 31 décembre 2009).

La juste valeur des services reçus en contrepartie des options sur actions octroyées est déterminée sur base de la juste valeur des options sur actions octroyées. L'estimation de la juste valeur des services reçus est calculée selon le modèle binomial. Les actions gratuites sont évaluées au prix de l'action à la date d'octroi moins les dividendes actualisés que les employés ne peuvent pas recevoir durant la période pendant laquelle les employés peuvent exercer leurs options.

Date d'octroi	Prix de l'action (en euros)	Prix d'exercice (en euros)	Volatilité (en %)	Taux d'intérêt sans risque (en %)	Rendement attendu (en %)	Durée de vie de l'option	Frais de personnel (en millions d'euros)	de 2010	de 2009
<b>Plan d'options</b>									
02/06/2005	20,17	19,94	41,8	3,24	5,24	6 ans	-		0,2
06/06/2006	24,63	24,60	43,1	4,02	3,81	6 ans	<b>0,1</b>		0,9
02/05/2007	26,55	27,52	37,8	4,40	3,99	6 ans	<b>1,1</b>		1,3
06/05/2008	15,22	14,73	40,0	4,39	6,30	6 ans	<b>0,7</b>		0,7
							<b>1,9</b>		3,1
<b>Plan d'actions gratuites</b>									
02/05/2007	26,55	N/A	N/A	4,40	3,99	2 ans	-		(0,6)
06/05/2008	15,22	N/A	N/A	4,39	6,30	2 ans	<b>0,5</b>		1,4
28/07/2009	13,00	N/A	N/A	2,49	4,90	2 ans	<b>2,1</b>		0,8
23/12/2009	18,02	N/A	N/A	1,42	4,01	2 ans	<b>0,4</b>		-
25/03/2010	18,84	N/A	N/A	1,00	5,04	2 ans	<b>0,1</b>		-
27/07/2010	17,66	N/A	N/A	1,00	5,38	2 ans	<b>1,2</b>		-
22/12/2010	18,22	N/A	N/A	1,13	5,49	2 ans	-		-
							<b>4,3</b>		1,6
<b>Total</b>							<b>6,2</b>		4,7

#### 8.15.8. Transactions sur les intérêts minoritaires

Les principales transactions s'établissent comme suit:

##### 2010

Les transactions sur les intérêts minoritaires sans prise de contrôle:

- Le 29 mars 2010, le Groupe a exercé son option d'achat des 25 pour cent restant dans la société de production Blu A/S pour un montant de 1,4 million d'euros;
- Le Groupe M6 a acquis des actions propres dans le cadre de son plan d'attribution d'action gratuite et du contrat de liquidité.

Transactions sur les intérêts minoritaires avec prise de contrôle:

- Le 18 août 2010, RTL Group a acquis le contrôle d'Antenne Niedersachsen GmbH & Co. KG précédemment enregistrée selon la méthode de mise en équivalence (voir note 6.2.).

##### 2009

- M-RTL: voir note 6.2.,
- Les actionnaires minoritaires d'Alpha Media Group ont souscrit pour 7 millions d'euros aux augmentations de capital et ont bénéficié indirectement des augmentations de capital souscrites unilatéralement par RTL Group, et
- Le Groupe M6 a acquis en 2009 des actions propres dans le cadre de son plan d'attribution d'action gratuite et du contrat de liquidité.

#### 8.15.9. Dérivés sur instruments de capitaux propres

Les dérivés sur instruments de capitaux propres correspondent aux contrats à terme du Groupe M6 sur ses actions propres M6.

## 9. ENGAGEMENTS ET EVENTUALITES

<i>En millions d'euros</i>	2010	2009
Engagements et avals donnés	153	48
Contrats sur acquisitions de droits, (co)productions et programmes	1 985	2 188
Contrats de location simple	546	595
Obligations contractuelles liées aux transmissions et distributions	308	255
Autres contrats à long terme et engagements	290	308

Le Groupe détient des participations dans des entités à responsabilité illimitée. Dans le cas où ces entités font des pertes, le Groupe peut être tenu de participer à la totalité des pertes, même si ces entités ne sont pas détenues à 100 pour cent.

### 9.1 Engagements et avals donnés

Ces engagements correspondent à des obligations éventuelles accordées par le Groupe, en sa qualité de producteur exécutif, à des tiers ayant payé des avances. Ces engagements sont présentés indépendamment de la comptabilisation globale ou partielle, dans l'état de la situation financière, des actifs et passifs sous-jacents. Ces engagements auraient pour effet d'augmenter le risque de perte qui serait supportée par le Groupe dans le cas où les productions ne seraient pas livrées.

Le Groupe a accordé des garanties pour le compte de Five et a reçu des garanties équivalentes de la part de la maison mère de l'acquéreur (voir note 4.).

### 9.2 Contrats de location simple

Les loyers futurs relatifs aux contrats de location simple non résiliables sont les suivants:

	2010				2009			
	<i>En millions d'euros</i>				<i>En millions d'euros</i>			
<b>Paiements au titre des contrats de location</b>	<b>Moins de 1 an</b>	<b>De 1 à 5 ans</b>	<b>Plus de 5 ans</b>	<b>Total</b>	<b>Moins de 1 an</b>	<b>De 1 à 5 ans</b>	<b>Plus de 5 ans</b>	<b>Total</b>
Location de répéteurs satellites	20	53	15	88	31	80	25	136
Autres contrats de location simple	70	174	214	458	82	173	204	459
	<b>90</b>	<b>227</b>	<b>229</b>	<b>546</b>	113	253	229	595

Les « Autres contrats de location simple » correspondent principalement à la location de bureaux, d'immeubles et d'équipements en Allemagne, en France et au Royaume-Uni.

### 9.3 Obligations contractuelles liées aux transmissions et distributions

Ces contrats résultent d'accords passés avec des fournisseurs de service en relation avec la transmission terrestre et câblée et la distribution de signaux analogiques et numériques pour les chaînes de télévision et les radios de RTL Group.

#### **9.4 Autres contrats à long terme et engagements**

Le Groupe est engagé dans d'« autres contrats à long terme et engagements » pour un montant de 290 millions d'euros au 31 décembre 2010 (2009: 308 millions d'euros).

Les contrats à long terme incluent notamment les contrats de services, des accords pour l'achat de biens ou de marchandises, et des engagements d'achat de licences autres que les droits audiovisuels et engagements d'achats de programmes pour la télévision qui sont fermes et irrévocables et dont tous les termes sont spécifiés dans le contrat d'achat. D'autres engagements ont trait à des opérations de cessions-bails réalisées par FremantleMedia.

FremantleMedia a conclu des contrats de cessions-bails à hauteur de 67 millions d'euros (2009: 72 millions d'euros) sur une période de 8 ans. Selon ces contrats, FremantleMedia a cédé des programmes et droits de diffusion à une entité ad-hoc et simultanément les a reloués à travers un crédit-bail. La trésorerie reçue est placée sur un compte bancaire bloqué ouvert auprès d'une banque à rating A et destiné uniquement aux versements des loyers du crédit-bail et n'est pas considérée comme un actif comme défini par SIC 27. Le revenu perçu par FremantleMedia a été comptabilisé au compte de résultat lors de la conclusion des contrats.

#### **9.5 Licences**

Dans le cadre de l'exercice de leurs activités, plusieurs sociétés du Groupe bénéficient de concessions d'exploitation de fréquences qui engagent le Groupe selon diverses modalités qui dépendent de la législation en vigueur dans les pays concernés.

## 10. INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIEES

### Identité des parties liées

Au 31 décembre 2010, le principal actionnaire du Groupe est Bertelsmann Capital Holding GmbH (« BCH ») (91 pour cent). Les actions restantes du Groupe sont cotées sur les Bourses de Bruxelles et de Luxembourg. Les autres parties liées du Groupe comprennent des entreprises associées, des joint ventures, des administrateurs et dirigeants.

### 10.1 Transactions avec les actionnaires

#### Achats et ventes de biens et services

Durant l'exercice, le Groupe a effectué des ventes de biens et services et des achats de biens et services avec le Groupe Bertelsmann pour respectivement 10 millions d'euros (2009: 10 millions d'euros) et 22 millions d'euros (2009: 22 millions d'euros). A la fin de l'exercice, le Groupe a des créances et des dettes vis-à-vis du Groupe Bertelsmann pour respectivement 6 millions d'euros (2009: 4 millions d'euros) et 5 millions d'euros (2009: 5 millions d'euros).

#### Dépôts auprès de Bertelsmann AG

Afin d'investir son surplus de trésorerie, RTL Group SA a conclu en 2006 avec Bertelsmann AG un contrat de dépôt dont les principaux termes sont les suivants:

- Les taux d'intérêts sont déterminés pour un dépôt « overnight » à partir du taux EONIA plus 10 points de base et pour un dépôt de un ou trois mois à partir de EURIBOR plus 10 points de base, et
- Bertelsmann AG a accordé à RTL Group comme garantie du remboursement un gage sur:
  - La totalité des actions de sa filiale française détenue à 100 pour cent, Média Communication SAS,
  - La totalité des actions de sa filiale espagnole détenue à 100 pour cent, Media Finance Holding SL,
  - La totalité des intérêts de Bertelsmann AG dans le « partnership » allemand à responsabilité limitée Gruner & Jahr AG Co KG (73,4 pour cent des parts), et
  - La totalité des actions de sa filiale anglaise détenue à 100 pour cent, Bertelsmann UK Ltd.

Les intérêts dans Gruner + Jahr AG Co. KG et les actions de Bertelsmann UK Ltd ont également été donnés en garantie par Bertelsmann AG à CLT-UFA S.A., filiale de RTL Group, au titre des créances relatives aux accords d'intégration fiscale et de compensation tels que décrits ci-dessous.

Au 31 décembre 2010, le montant en principal du dépôt auprès de Bertelsmann AG s'élève à 43 millions d'euros (2009: 89 millions d'euros) sur une base « overnight », 750 millions d'euros (2009: 450 million d'euros) sur une base à trois mois. Le total des intérêts constatés en produit au titre de ce dépôt s'élève en 2010 à 5 millions d'euros (2009: 7 millions d'euros).

RTL Group SA a en outre conclu un contrat de dépôt en Amérique du Nord avec Bertelsmann Inc. Les taux d'intérêt sont basés sur US Libor plus 10 points de base. Au 31 Décembre 2010, le solde payable s'élève à 9 millions d'euros (2009: dépôt de 3 millions d'euros). Le total des intérêts constatés au titre de ce contrat sont inférieurs à 1 million d'euros en 2010 (2009: inférieur à 1 million d'euros).

## Fiscalité

Le 26 juin 2008, le Conseil d'Administration de RTL Group a décidé de mettre en place une intégration fiscale entre sa filiale, détenue indirectement, RTL Group Deutschland GmbH (« RGD ») et BCH, une filiale directement détenue par Bertelsmann AG.

À cet effet, RTL Group, via RGD, a conclu un accord d'intégration fiscale (« Profit and Loss Pooling Agreement ») avec BCH pour une période de six ans à compter du 1er janvier 2008. En parallèle, Bertelsmann AG a conclu un accord de compensation (« Compensation Agreement ») avec CLT-UFA, une filiale directe de RTL Group, prévoyant le paiement à CLT-UFA d'une compensation pour le transfert de bénéfice mentionné ci-dessus et d'une commission supplémentaire (« la Commission ») correspondant à 50 pour cent de l'économie d'impôt calculée sur base du bénéfice imposable de RGD.

Via ces accords, à partir du 1 janvier 2008, Bertelsmann AG et le sous-groupe RGD de RTL Group sont considérés comme une seule entité d'un point de vue fiscal en Allemagne.

Comme l'accord d'intégration fiscale (« Profit and Loss Pooling Agreement ») ne donne pas autorité à BCH d'instruire ou de contrôler RGD, il n'affecte pas la capacité de RTL Group, ni celle de RGD à gérer leurs activités, ni leur responsabilité d'optimiser leurs structures fiscales comme ils l'entendent. Après six ans, tant l'accord d'intégration fiscale (« Profit and Loss Pooling Agreement ») que l'accord de compensation (« Compensation Agreement ») sont renouvelables annuellement. RGD et CLT-UFA peuvent demander à mettre fin de façon anticipée à l'accord d'intégration fiscale (« Profit and Loss Pooling Agreement ») et à l'accord de compensation (« Compensation Agreement ») sous certaines conditions.

En absence de traitement spécifique recommandé par les Normes Internationales d'Information Financière (IFRS), RTL Group a choisi de reconnaître en impôts exigibles sur le revenu et liés au sous-groupe de RGD, les montants payables à Bertelsmann AG et BCH suite à l'accord d'intégration fiscale et à l'accord de compensation décrits ci-dessus. Les impôts différés, calculés sur la base d'un taux d'impôt qui a été adopté, continuent à être reconnus dans les comptes consolidés en fonction des bénéfices futurs du Groupe sur lesquels ils pourront être imputés. La Commission, économiquement et contractuellement étroitement liée à la compensation, est enregistrée comme une réduction de l'impôt exigible sur base des accords.

Au 31 décembre 2010, le solde payable à BCH s'élève à 406 millions d'euros (2009 : 368 millions d'euros) et le solde à recevoir de Bertelsmann AG s'élève à 350 millions d'euros (2009 : 323 millions d'euros).

Pour l'année se terminant le 31 décembre 2010, l'impôt sur le résultat exigible en Allemagne suivant l'intégration fiscale avec Bertelsmann AG s'élève à 119 millions d'euros (2009: 96 millions d'euros). La Commission s'élève à 56 millions d'euros (2009: 45 millions d'euros).

La cession de crédits d'impôt au Royaume-Uni par le Groupe Five et FremantleMedia Group à Bertelsmann Group a engendré un produit d'impôt de 4 millions d'euros (2009: 9 millions d'euros).

## 10.2 Transactions avec les entreprises associées et joint ventures

Les transactions suivantes ont été effectuées avec les entreprises associées et les joint ventures:

<i>En millions d'euros</i>	<b>2010</b>	2009
Ventes de biens et services aux parties liées:		
Entreprises associées	<b>36</b>	48
Joint ventures	<b>23</b>	22
	<b>59</b>	70
Achats de biens et services aux parties liées:		
Entreprises associées	<b>5</b>	8
Joint ventures	<b>9</b>	10
	<b>14</b>	18

Les ventes et achats avec des entreprises associées et des joint ventures ont été effectuées aux conditions du marché.

Les soldes de clôture résultant des ventes et achats de biens et services sont les suivants:

<i>En millions d'euros</i>	<b>2010</b>	2009
Créances sur des parties liées:		
Entreprises associées	<b>19</b>	28
Joint ventures	<b>5</b>	4
	<b>24</b>	32
Dettes sur des parties liées:		
Entreprises associées	<b>2</b>	1
	<b>2</b>	1

RTL II est impliquée dans des procédures judiciaires avec une filiale de RTL Group.

## 10.3 Transactions avec les principaux dirigeants

En complément de leurs salaires, le Groupe octroie également des avantages en nature à ses principaux dirigeants (membres du Comité exécutif) et contribue en leur faveur à un régime de retraite à prestations définies.

La rémunération totale des principaux dirigeants se présente comme suit:

<i>En millions d'euros</i>	<b>2010</b>	2009
Avantages à court terme et indemnités de fin de contrat de travail	<b>6,6</b>	4,2
Avantages en matière de pensions	<b>3,2</b>	0,1
	<b>9,8</b>	4,3

Le nombre total d'options d'achat d'actions expirant en 2010 octroyées aux principaux dirigeants a été nul en 2010 et 2009. Le nombre d'options restant octroyées aux principaux dirigeants et administrateurs exécutifs à la fin de l'année s'élève à 1 200 (2009: 12 700).

#### 10.4 Rémunération des administrateurs

En 2010, un montant de 0,5 million d'euros (2009: 0,5 million d'euros) a été alloué sous forme de jetons de présence aux membres non exécutifs du Conseil d'Administration de RTL Group SA et des Comités qui en émanent, en vertu de leurs fonctions au sein de RTL Group SA ainsi que dans d'autres sociétés du Groupe.

### 11. PARTICIPATIONS DANS DES JOINT VENTURES

Les principales joint ventures sont les suivants:

	Pays	Intérêt du Groupe (%)	
		2010	2009
RTL Disney Fernsehen GmbH & Co. KG	Allemagne	50,00	50,00
TCM droits audiovisuels SNC	France	50,00	50,00

Les éléments suivants, intégrés dans les états financiers consolidés, représentent les intérêts du Groupe dans les actifs et passifs, produits et charges des joint ventures:

<i>En millions d'euros</i>	2010	2009
Actifs non courants	6	9
Actifs courants	48	45
Passifs non courants	(3)	(4)
Passifs courants	(33)	(30)
<b>Actifs nets</b>	<b>18</b>	<b>20</b>

<i>En millions d'euros</i>	2010	2009
Produits	90	87
Charges	(73)	(68)

Les éléments suivants, intégrés dans les états financiers, représentent les intérêts du Groupe dans les engagements des joint ventures:

<i>En millions d'euros</i>	2010	2009
Contrats sur acquisitions de droits, (co)production et programmes	4	3
Contrats de location simple	2	3
Autres contrats à long-terme et engagements	9	8

**12. RELEVÉ DES SOCIÉTÉS DU GROUPE**

	2010			2009		
	Note	Intérêts du Groupe	Méthode de Consolidation (1)	Note	Intérêts du Groupe	Méthode de Consolidation (1)
<b>Luxembourg *</b>						
RTL Group SA			M			M

## Télévision

	2010		2009			
	Note	Intérêts du Groupe	Méthode de Consolidation	Note	Intérêts du Groupe	Méthode de Consolidation
<b>Allemagne *</b>						
AdAudience GmbH		24,9	E		-	NC
CBC Cologne Broadcasting Center GmbH		99,7	F		99,7	F
Clipfish GmbH Co.KG		99,7	F		99,7	F
RTL Group Cable & Satellite GmbH		99,7	F		99,7	F
EI Cartel Media GmbH & Co. KG		35,8	E		35,8	E
Gute Zeiten - Schlechte Zeiten Vermarktungsgesellschaft mbH		99,7	F		99,7	F
I2I Musikproduktions- und Musikverlagsgesellschaft mbH		99,7	F		99,7	F
Infonetwerk GmbH		99,7	F		99,7	F
IP Deutschland GmbH		99,7	F		99,7	F
MEDIASCORE Gesellschaft für Medien-und Kommunikationsforschung mbH		75,0	F		75,0	F
NORDEICH TV Produktionsgesellschaft mbH		74,8	F		74,8	F
n-tv Nachrichtenfernsehen GmbH		99,7	F		99,7	F
Passion GmbH		99,7	F		99,7	F
RTL Creation GmbH		99,7	F		99,7	F
RTL Disney Fernsehen GmbH & Co.KG		49,8	P		49,8	P
RTL Group Deutschland Markenverwaltungs GmbH		99,7	F		99,7	F
RTL Hessen GmbH		99,7	F		99,7	F
RTL Hessen Programmfenster GmbH		59,8	F		59,8	F
RTL Interactive GmbH (anciennement RTL Enterprises GmbH)		99,7	F		99,7	F
RTL Nord GmbH		99,7	F		99,7	F
RTL Television GmbH		99,7	F		99,7	F
RTL WEST GmbH		74,8	F		-	NC
RTL2 Fernsehen Geschäftsführung GmbH		35,8	E		35,8	E
RTL2 Fernsehen GmbH & Co.KG		35,8	E		35,8	E
S4M Solutions For Media GmbH		19,8	E		19,8	E

	2010			2009		
	Note	Intérêts du Groupe	Méthode de Consolidation	Note	Intérêts du Groupe	Méthode de Consolidation
TELE WEST Rheinisch - Westfälische Fernsehgesellschaft mbH & Co. KG	(14)	-	NC		99,7	F
Universum Film GmbH		99,7	F		99,7	F
VG Media Gesellschaft zur Verwertung der Urheber und Leistungsschutzrechte mbH	(15)		NC		49,8	E
VOX Television GmbH (anciennement Vox Film & Fernseh GmbH & Co.KG)		99,4	F		99,4	F
Vox Holding GmbH		99,7	F		99,7	F
Wer-Kennt-Wen de GmbH		99,7	F		99,7	F
<b>Autriche *</b>						
IPA Plus (Oesterreich) Verm. für Fernsehwerbung GmbH		49,8	F		49,8	F
<b>Belgique *</b>						
Home Shopping Service Belgique SA	(2)	57,1	F	(2)	57,2	F
RTL Belgium SA (anciennement TVI S.A.)		65,8	F		65,8	F
Société Européenne de Télévente Belgique GIE	(2)	48,4	F	(2)	48,5	F
Unité 15 Belgique SA	(2)	48,4	F	(2)	48,5	F
<b>Chypre *</b>						
Alpha Media Group Limited	(18)	69,7	F	(18)	69,7	F
<b>Croatie *</b>						
RTL Hrvatska d.o.o. (anciennement RTL Croatia d.o.o.)		73,8	F		73,8	F
<b>Espagne *</b>						
Antena 3 de Television, S.A.	(7)	21,5	E	(7)	21,5	E
Antena 3 Directo SAU	(7)	21,5	E	(7)	21,5	E
Musica Aparte SAU (anciennement Antena 3 Editorial SA)	(7)	21,5	E	(7)	21,5	E
Antena 3 Eventos SLU	(7)	21,5	E	(7)	21,5	E
Antena 3 Multimedia SLU	(7)	21,5	E	(7)	21,5	E
Antena 3 TDT De Canarias SAU	(7)	21,5	E	(7)	21,5	E

	2010			2009		
	Note	Intérêts du Groupe	Méthode de Consolidation	Note	Intérêts du Groupe	Méthode de Consolidation
Antena 3 TV de Colombia SA	(7)	11,8	E	(7)	11,8	E
Antena de Radiodifusion SAU (anciennement Cadena de Voz de Radio Difusion SA)	(7)	21,5	E	(7)	21,5	E
Atres Advertising SLU	(7)	21,5	E	(7)	21,5	E
Canal 3 Televisión de Colombia, S.A	(7)	5,2	E	(7)	5,2	E
Canal Media Radio Galicia SLU	(7)	21,5	E	(7)	21,5	E
Canal Media Radio SAU	(7)	21,5	E	(7)	21,5	E
Canal Radio Baleares S.L.	(7)	21,5	E	(7)	21,5	E
Canal Radio Castilla y Leon SLU	(15)	-	NC	(7)	21,5	E
Canal Radio Madrid S.L.	(7)	21,5	E	(7)	21,5	E
Canal Radio Valencia SLU	(7)	21,5	E	(7)	21,5	E
Corporacion Radiofonica Castilla Leon SAU	(7)	21,5	E	(7)	21,5	E
Antena 3 Films SLU (anciennement Ensueno Films SL)	(7)	21,5	E	(7)	21,5	E
Estaciones Radiofonicas de Aragon SAU	(7)	21,5	E	(7)	21,5	E
Gestion Audivisual Canarias S.L.	(7)	4,3	E		-	NC
Guadiana Producciones SAU	(7)	21,5	E	(7)	21,5	E
I3 Television SL	(7)	10,8	E	(7)	10,8	E
Ipar Ondas SAU	(7)	21,5	E	(7)	21,5	E
Medipress Valencia SAU	(7)	21,5	E	(7)	21,5	E
Movierecord Cine SAU	(7)	21,5	E	(7)	21,5	E
Onda Cero SAU	(7)	21,5	E	(7)	21,5	E
Organizaciones Deportivas y Culturales De Unipublic SAU	(7)	11,0	E	(7)	21,5	E
Publicidad 3 SAU	(7)	21,5	E	(7)	21,5	E
Radio Media Aragon S.L.	(7)	21,5	E	(7)	21,5	E
Radio Noticias noventa SAU	(7)	21,5	E	(7)	21,5	E
Radio Sistemas Radiofonicos Cinco SLU	(7)	21,5	E	(7)	21,5	E
Rkor Radio SLU	(7)	21,5	E	(7)	21,5	E
Uniprex SAU	(7)	21,5	E	(7)	21,5	E
Uniprex Television Digital Catalana SLU	(15)	-	NC	(7)	21,5	E
Uniprex Television Digital Terrestre Andalusia SLU	(7)	16,0	E	(7)	21,5	E
Antena 3 Canarias SLU (anciennement Uniprex Television Digital Terrestre Canarias SLU)	(7)	21,5	E	(7)	21,5	E

	2010			2009		
	Note	Intérêts du Groupe	Méthode de Consolidation	Note	Intérêts du Groupe	Méthode de Consolidation
Uniprex Television SLU	(7)	21,5	E	(7)	21,5	E
Uniprex Valencia TV SLU	(7)	21,5	E	(7)	21,5	E
Unipublic SAU	(7)	11,0	E	(7)	21,5	E
Videoreport Canarias SA	(7)	6,5	E		-	NC
VNews Agencia de Noticias SL	(7)	21,5	E	(7)	10,8	E
<b>France *</b>						
33 FM SAS	(2)	46,0	F	(2)	46,1	F
C. Productions SA	(2)	48,4	F	(2)	48,5	F
Citato Sarl	(14)	-	NC	(2)	48,5	F
Club Téléachat SNC	(2)	48,4	F	(2)	48,5	F
DIEM 2 SA	(2)	48,4	F	(2)	48,5	F
Echo6 SAS	(2)	48,4	F	(2)	24,3	P
Edit TV/ W9 SNC	(2)	48,4	F	(2)	48,5	F
Femmes en ville SAS	(14)	-	NC	(2)	48,5	F
Football Club des Girondins de Bordeaux SASP	(2)	48,3	F	(2)	48,4	F
FUN TV SNC	(2)	48,4	F	(2)	48,5	F
Girondins Expressions SASU	(2)	48,4	F	(2)	48,5	F
Girondins Horizons SASU	(2)	48,4	F	(2)	48,5	F
Home Shopping Service SA	(2)	48,4	F	(2)	48,5	F
Hugo Films SAS	(14)	-	NC	(2)	48,5	F
Immobilière 46D SAS	(2)	48,4	F	(2)	48,5	F
Immobilière M6 SA	(2)	48,4	F	(2)	48,5	F
La boîte à News SARL	(2)	48,4	F	(2)	24,3	F
Live Stage SAS	(2)	48,4	F	(2)	48,0	F
M6 Bordeaux SAS	(2)	48,4	F	(2)	48,5	F
M6 Communication SAS	(2)	48,4	F	(2)	48,5	F
M6 Créations SAS	(2)	48,4	F	(2)	48,5	F
M6 Developpement SAS	(2)	48,4	F	(2)	48,5	F
M6 Diffusions SA	(2)	48,4	F	(2)	48,5	F

	2010			2009		
	Note	Intérêts du Groupe	Méthode de Consolidation	Note	Intérêts du Groupe	Méthode de Consolidation
M6 Divertissement SAS	(2)	48,4	F	(2)	48,5	F
M6 Editions SA	(2)	48,4	F	(2)	48,5	F
M6 Evenements SA	(2)	48,4	F	(2)	48,5	F
M6 Films SA	(2)	48,4	F	(2)	48,5	F
M6 Foot SAS	(2)	48,4	F	(2)	48,5	F
M6 Interactions SAS	(2)	48,4	F	(2)	48,5	F
M6 Numérique SAS	(2)	48,4	F	(2)	48,5	F
M6 Publicité SASU	(2)	48,4	F	(2)	48,5	F
M6 Récréative SAS	(2)	48,4	F	(2)	48,5	F
M6 Studio SAS	(2)	48,4	F	(2)	48,5	F
M6 Thématique SA	(2)	48,4	F	(2)	48,5	F
M6 Toulouse SAS	(2)	48,4	F	(2)	48,5	F
M6 Web SAS	(2)	48,4	F	(2)	48,5	F
Mandarin SAS	(2)	48,4	F	(2)	48,5	F
Métropole Production SA	(2)	48,4	F	(2)	48,5	F
Métropole Télévision SA	(2)	48,4	F	(2)	48,5	F
Mistergooddeal SA	(2)	48,4	F	(2)	48,5	F
Monalbumphoto SAS	(2)	46,0	F		-	NC
Paris Première SA	(2)	48,4	F	(2)	48,5	F
SCI du 107	(2)	48,4	F	(2)	48,5	F
SEDI TV SA	(2)	48,4	F	(2)	48,5	F
Série Club SA	(2)	24,2	P	(2)	24,3	P
Société Nouvelle de Cinématographie SAS	(2)	48,4	F	(2)	48,5	F
Société Nouvelle de Distribution SA	(2)	48,4	F	(2)	48,5	F
Studio 89 Productions SAS	(2)	48,4	F	(2)	48,5	F
TCM Droits Audiovisuels SNC	(2)	24,2	P	(2)	24,3	P
Télévente Promotion SA	(2)	48,4	F	(2)	48,5	F
TF6 Gestion SA	(2)	24,2	P	(2)	24,3	P
TF6 SCS	(2)	24,2	P	(2)	24,3	P
Tyredating SAS	(15)	-	NC	(2)	15,9	E

	2010			2009		
	Note	Intérêts du Groupe	Méthode de Consolidation	Note	Intérêts du Groupe	Méthode de Consolidation
Unité 15 France SA	(2)	48,4	F	(2)	48,5	F
<b>Grece *</b>						
Alpha Doryforiki Tileorasi SA	(18)	69,7	F	(18)	69,7	F
<b>Hongrie *</b>						
Home Shopping Service Hongrie SA	(2)	48,4	F	(2)	48,5	F
Klub Publishing Kiado Kft	(6)	48,8 **	F	(6)	48,8	F
Magyar RTL Televízió Zártkörűen Működő Részvénytársaság	(6)	48,8**	F	(6)	48,8	F
NetPiac Szamitastechnikai es Kereskedelmi Kft	(6)	48,8**	F	(6)	48,8	F
R-Time Kft	(6)	48,8**	F	(6)	48,8	F
(**) En 2009, RTL Group a acquis 18 pour cent des parts sans droits de vote, augmentant ainsi son intérêt économique à 67 pour cent (Consolidation par intégration globale depuis le 1er avril 2009). Les 45 pour cent des droits de vote restent inchangés.						
<b>Luxembourg *</b>						
Broadcasting Center Europe SA		99,7	F		99,7	F
Content Union SA	(15)	-	NC	(17)	49,8	E
RTL9 SA		34,9	E		34,9	E
RTL9 SA & Cie SECS		34,8	E		34,8	E
<b>Pays-Bas *</b>						
Couverts Reserveren BV		73,4	F		-	NC
RTL Nederland Broadcast Operation BV (anciennement Broadcasting Center Nederland BV)		73,4	F		73,4	F
RTL Nederland BV		73,4	F		73,4	F
RTL Nederland Holding BV		73,4	F		73,4	F
RTL Nederland Interactief BV (anciennement RTL iMedia Holding BV )		73,4	F		73,4	F
RTL Nederland Ventures BV		73,4	F		-	NC
RTL Nederland Ventures 1 BV		73,4	F		-	NC
RTL Nederland Ventures 3 BV		73,4	F		-	NC

	2010			2009		
	Note	Intérêts du Groupe	Méthode de Consolidation	Note	Intérêts du Groupe	Méthode de Consolidation
Wentink Events BV		58,8	F		-	NC
<b>Royaume-Uni *</b>						
5 Direct Ltd	(15)	-	NC	(3)	99,7	F
Channel 5 Broadcasting Ltd	(15)	-	NC	(3)	99,7	F
Channel 5 Engineering Services Ltd	(15)	-	NC	(3)	99,7	F
Channel 5 Interactive Ltd	(15)	-	NC	(3)	99,7	F
Channel 5 Music Ltd	(15)	-	NC	(3)	99,7	F
Channel 5 Television Group Ltd	(15)	-	NC	(3)	99,7	F
Channel 5 Text Ltd	(15)	-	NC	(3)	99,7	F
Top Up TV 1 Ltd	(15)	-	NC	(3)	99,7	F
<b>Russie *</b>						
LLC 21 TV	(21)	-	NC	(16)	30,0	E
OOO Aksept	(21)	-	NC	(16)	30,0	E
OOO Astrahanskaya Teleradioveschatelnaya Kompanya	(21)	-	NC	(16)	27,0	E
OOO Content Plus	(15)	-	NC	(17)	49,8	E
OOO Content Union Cinema	(15)	-	NC	(17)	49,8	E
OOO Content Union Distribution	(15)	-	NC	(17)	49,8	E
OOO Content Union Entertainment	(15)	-	NC	(17)	49,8	E
OOO Content Union Junior	(15)	-	NC	(17)	49,8	E
OOO Content Union Zoo	(15)	-	NC	(17)	49,8	E
OOO Efir	(21)	-	NC	(16)	30,0	E
OOO Ekspert Telemarket	(21)	-	NC	(16)	30,0	E
OOO Media Holding REN TV	(21)	-	NC	(16)	30,0	E
OOO Nezavisimoe TV Balakovo	(21)	-	NC	(16)	15,0	E
OOO NPP Spectre	(21)	-	NC	(16)	15,3	E
OOO NT Angarsk	(21)	-	NC	(16)	15,3	E
OOO REN TV Bryansk	(21)	-	NC	(16)	17,6	E
OOO RTL Rusland	(21)	-	NC		99,7	F

	2010			2009		
	Note	Intérêts du Groupe	Méthode de Consolidation	Note	Intérêts du Groupe	Méthode de Consolidation
OOO Servincom Plus	(15)	-	NC	(17)	49,8	E
OOO Teleradiokompanya Sintez TV	(21)	-	NC	(16)	30,0	E
OOO Uralskoe Radio	(21)	-	NC	(16)	30,0	E
OOO Zelenity Lug - KMV	(21)	-	NC	(16)	30,0	E
TVV Telekom	(21)	-	NC	(16)	30,0	E
ZAO ACB Prestige Television Kompanya	(21)	-	NC	(16)	30,0	E
ZAO Nezavisimoe Saratovskoe Televidinie	(21)	-	NC	(16)	30,0	E
ZAO REN TV Television Kompanya	(21)	-	NC	(16)	30,0	E
ZAO Telecom-Azov	(21)	-	NC	(16)	22,5	E
ZAO Telecompanya August	(21)	-	NC	(16)	30,0	E
ZAO Telestantsiy Seti NN	(21)	-	NC	(16)	14,7	E
ZAO TRK Efir	(21)	-	NC	(16)	30,0	E
ZAO TRK Moloday Kultura Sibiri Plus	(21)	-	NC	(16)	30,0	E
<b>Suisse *</b>						
Goldbach Media (Switzerland) AG (anciennement IP Multimedia (Schweiz) AG)		22,9	E		22,9	E
<b>USA *</b>						
SND USA Inc	(2)	48,4	F	(2)	48,5	F

## Production

	2010			2009		
	Note	Intérêts du Groupe	Méthode de Consolidation	Note	Intérêts du Groupe	Méthode de Consolidation
<b>Allemagne *</b>						
@Radical.Media GmbH	(20)	100,0	F		-	NC
RTL Group Services GmbH (anciennement CLT-UFA Multi Media GmbH)		99,7	F		99,7	F
Deutsche Synchron Filmgesellschaft mbH & Co. Karlheinz Brunnemann Produktions KG	(8)	50,8	F	(8)	50,8	F
Fremantle Licensing Germany GmbH (anciennement Geo Film GmbH)		99,7	F		99,7	F
Grundy Light Entertainment GmbH (anciennement HDTV-Entert. Dressler GmbH)		100,0	F		100,0	F
Grundy Light Entertainment/White Balance GmbH GBR		50,8	F		50,8	F
Grundy UFA TV Produktions GmbH	(4)	99,7	F	(4)	99,7	F
Objektiv Film GmbH	(5)	99,7	F	(5)	99,7	F
Phöbus Film GmbH & Co. Produktions KG	(8)	50,8	F	(8)	50,8	F
Phoenix Film Karlheinz Brunnemann GmbH & Co. Produktions KG	(8)	50,8	F	(8)	50,8	F
Phönix Geschäftsführungs GmbH	(8)	50,8	F	(8)	50,8	F
Teamworx Television & Film GmbH		99,7	F		99,7	F
Trebitsch Produktion Holding GmbH	(5)	99,7	F	(5)	99,7	F
Trebitsch Produktion Holding GmbH & Co.KG	(5)	99,7	F	(5)	99,7	F
UFA - Fernsehproduktion GmbH	(4)	99,7	F	(4)	99,7	F
UFA - Filmproduktion GmbH	(4)	99,7	F	(4)	99,7	F
UFA Cinema GmbH		99,7	F		99,7	F
UFA Entertainment GmbH	(4)	99,7	F	(4)	99,7	F
UFA Film - und Medienproduktion GmbH		100,0	F		100,0	F
UFA Film & TV Produktion GmbH	(4)	99,7	F	(4)	99,7	F
UFA Brand Communication GmbH (anciennement UFA Film Finance GmbH)	(4)	99,7	F	(4)	99,7	F
UFA International Film & TV Produktions GmbH	(14)	-	NC	(4)	99,7	F
UFA Sports GmbH		99,7	F		99,7	F

	2010			2009		
	Note	Intérêts du Groupe	Méthode de Consolidation	Note	Intérêts du Groupe	Méthode de Consolidation
<b>Antigue *</b>						
Grundy International Operations Ltd		100,0	F		100,0	F
<b>Australie *</b>						
@Radical.Media PTY LTD	(20)	100,0	F		-	NC
Christie Films Pty Ltd	(15)	-	NC		49,0	P
Forum 5 PTY Limited		100,0	F		100,0	F
Fremantle (AUS) Productions Pty Ltd	(9)	-	NC	(9)	100,0	F
FremantleMedia Australia Holdings Pty Ltd	(12)	100,0	F	(12)	100,0	F
FremantleMedia Australia Pty Ltd (anciennement Grundy Television Pty Ltd)	(12)	100,0	F	(12)	100,0	F
Grundy Organization Pty Ltd	(12)	100,0	F	(12)	100,0	F
<b>Belgique *</b>						
Belga Films SA	(***)	-	NC		65,8	F
Fremantle Productions Belgium NV		100,0	F		100,0	F
<i>(***) 90 pour cent vendus, les 10 pour cent restant sont sujet à une option d'achat/vente exerçable en 2012.</i>						
<b>Brésil *</b>						
FremantleMedia Brazil Produção de Televisão Ltda		100,0	F		100,0	F
<b>Canada *</b>						
FremantleMedia Canada Holdings Inc		100,0	F		-	NC
Ludia LLC		100,0	F		30,0	E
<b>Chine *</b>						
@Radical.Media Co LTD	(20)	100,0	F		-	NC
<b>Chypre *</b>						
Bluescreen Ltd		99,7	F		99,7	F

	2010			2009		
	Note	Intérêts du Groupe	Méthode de Consolidation	Note	Intérêts du Groupe	Méthode de Consolidation
<b>Croatie *</b>						
Fremantle Produkcija d.o.o.		100,0	F		100,0	F
<b>Danemark *</b>						
Blu A/S		100,0	F		75,0	F
<b>Espagne *</b>						
Fremantle de Espana SL	(9)	95,0	F	(9)	95,0	F
FremantleMedia España SA (anciennement Grundy Producciones SA)		100,0	F		100,0	F
<b>Finlande *</b>						
Fremantle Finland Oy		100,0	F		100,0	F
<b>France *</b>						
20h50 Television SAS		100,0	F		100,0	F
Be Happy Productions SAS	(14)	-	NC		100,0	F
Fremantle France SAS		100,0	F		100,0	F
FremantleMedia Drama Productions SAS	(14)	-	NC		100,0	F
TV Presse Productions SAS		100,0	F		100,0	F
<b>Grèce *</b>						
Fremantle Productions SA		100,0	F		100,0	F
Plus Productions SA	(18)	69,7	F	(18)	69,7	F
<b>Hong-Kong *</b>						
Fremantle Productions Asia Ltd		100,0	F		100,0	F

	2010			2009		
	Note	Intérêts du Groupe	Méthode de Consolidation	Note	Intérêts du Groupe	Méthode de Consolidation
<b>Hongrie *</b>						
Grundy Magyarország TV Musorg Kft	(15)	-	NC		100,0	F
Magyar Grundy UFA KFT		99,7	F		99,7	F
<b>Inde *</b>						
Fremantle India TV Productions Pvt Ltd		100,0	F		100,0	F
<b>Indonésie *</b>						
PT Dunia Visitama		100,0	F		100,0	F
<b>Italie *</b>						
FremantleMedia Italia Spa (anciennement Grundy Productions Italy Spa)		100,0	F		100,0	F
<b>Japon *</b>						
FremantleMedia Japan KK		100,0	F		100,0	F
<b>Luxembourg *</b>						
FremantleMedia SA (anciennement RTL UK Holdings SA )		100,0	F		100,0	F
Hei Elei Film Productions SA (anciennement IFP SA)		99,7	F		99,7	F
<b>Mexique *</b>						
Grundy Productions SA de CV		100,0	F		100,0	F
<b>Pays-Bas *</b>						
Blue Circle BV (anciennement RTL 4 Productions BV )		100,0	F		100,0	F
Four One Media BV		99,7	F		-	NC
FremantleMedia (Netherlands) BV	(11)	100,0	F	(11)	100,0	F
FremantleMedia Operations BV	(11)	100,0	F	(11)	100,0	F
FremantleMedia Overseas Holdings BV		100,0	F		100,0	F
Grundy Endemol Productions VOF		50,0	P		50,0	P

	2010			2009		
	Note	Intérêts du Groupe	Méthode de Consolidation	Note	Intérêts du Groupe	Méthode de Consolidation
Grundy International Holdings (I) BV		100,0	F		100,0	F
RTL Nederland Producties BV		73,4	F		73,4	F
<b>Pologne *</b>						
FremantleMedia Polska Sp.Zo.o.		100,0	F		100,0	F
<b>Portugal *</b>						
FremantleMedia Portugal SA (anciennement Fremantle Producoes TV SA)		100,0	F		100,0	F
<b>Royaume-Uni *</b>						
Arbie Production LTD		75,0	F		50,0	P
Fremantle (UK) Productions Ltd		100,0	F		100,0	F
FremantleMedia Ltd		100,0	F		100,0	F
FremantleMedia Group Ltd		100,0	F		100,0	F
FremantleMedia Overseas Ltd		100,0	F		100,0	F
FremantleMedia Services Ltd (anciennement Little Pond Television Ltd)		100,0	F		100,0	F
RTL Group Support Services Ltd (anciennement RTL Group Systems Ltd)		100,0	F		100,0	F
Select TV Ltd		100,0	F		100,0	F
Talkback (UK) Productions Ltd		100,0	F		100,0	F
Talkback Productions Ltd	(13)	100,0	F	(13)	100,0	F
Talkback Thames Ltd (anciennement Not Any Old Radio Commercials Ltd)	(13)	100,0	F	(13)	100,0	F
Thames Television Holdings Ltd		100,0	F		100,0	F
Thames Television Ltd		100,0	F		100,0	F
<b>Russie *</b>						
Fremantle Productions LLC		100,0	F		100,0	F
<b>Singapour *</b>						
Fremantle Productions Asia Pte Ltd		100,0	F		100,0	F
UFA Sports Asia PTE. LTD		75,1	F		-	NC

	2010			2009		
	Note	Intérêts du Groupe	Méthode de Consolidation	Note	Intérêts du Groupe	Méthode de Consolidation
<b>Slovaquie *</b>						
UFA Slovakia s.r.o		65,8	F		65,8	F
<b>Suède *</b>						
FremantleMedia Sverige AB		100,0	F		75,0	F
<b>Suisse *</b>						
Grundy Schweiz AG		65,0	F		65,0	F
<b>Turquie *</b>						
FremantleMedia TV Film Yapim		100,0	F		100,0	F
<b>USA *</b>						
@Radical.Media LLC	(20)	100,0	F		-	NC
All American Music Group	(10)	100,0	F	(10)	100,0	F
Allied Communications Inc		100,0	F		100,0	F
Amygdala LLC	(19)	100,0	F	(19)	100,0	F
Fremantle Goodson Inc	(10)	100,0	F	(10)	100,0	F
Fremantle Productions Inc	(10)	100,0	F	(10)	100,0	F
Fremantle Productions Latin America Inc		100,0	F		100,0	F
Fremantle Productions Music Inc	(10)	100,0	F	(10)	100,0	F
Fremantle Productions North America Inc	(10)	100,0	F	(10)	100,0	F
FremantleMedia Licensing Inc	(9)	100,0	F	(9)	100,0	F
FremantleMedia North America Inc (anciennement Pearson Television Inc)	(10)	100,0	F	(10)	100,0	F
Good Games Live Inc	(10)	100,0	F	(10)	100,0	F
LBS Communications Inc	(10)	100,0	F	(10)	100,0	F
Leroy & Morton Productins LLC	(20)	100,0	F		-	NC
Max Post LLC	(19)	100,0	F	(19)	100,0	F
Media Pie LLC	(20)	100,0	F		-	NC

	2010			2009		
	Note	Intérêts du Groupe	Méthode de Consolidation	Note	Intérêts du Groupe	Méthode de Consolidation
Music Box Library Inc	(10)	100,0	F	(10)	100,0	F
Neville LLC	(19)	100,0	F	(19)	100,0	F
O'Merch LLC	(19)	100,0	F	(19)	100,0	F
Op Services LLC	(19)	100,0	F	(19)	100,0	F
Original Fremantle LLC	(19)	100,0	F	(19)	100,0	F
Original Productions LLC	(19)	100,0	F	(19)	100,0	F
Outpost Digital LLC	(20)	100,0	F		-	NC
Reg Grundy Productions Holdings Inc	(10)	100,0	F	(10)	100,0	F
Studio Production Services Inc	(10)	100,0	F	(10)	100,0	F
The Baywatch Productions Company	(10)	100,0	F	(10)	100,0	F
Thumbdance LLC		100,0	F		100,0	F

## Radio

	2010			2009		
	Note	Intérêts du Groupe	Méthode de Consolidation	Note	Intérêts du Groupe	Méthode de Consolidation
<b>Allemagne *</b>						
Funkhaus Halle GmbH & Co.KG (anciennement AH Antenne Hörfunksender GmbH & Co. KG)		57,0	F		57,0	F
Antenne Niedersachsen GmbH & Co. KG		49,7	F		35,9	E
AVE Gesellschaft für Hörfunkbeteiligungen GmbH		99,7	F		99,7	F
AVE I Vermögensverwaltungsgesellschaft mbH & Co.KG		49,7	E		49,7	E
AVE II Vermögensverwaltungsgesellschaft mbH & Co.KG		99,7	F		99,7	F
AVE V Vermögensverwaltungsgesellschaft mbH		99,7	F		99,7	F
AVE VI Vermögensverwaltungsgesellschaft mbH & Co. KG		49,7	E		49,7	E
BCS Broadcast Sachsen GmbH & Co.KG		39,9	E		40,4	E
HITRADIO RTL Sachsen GmbH		72,5	F		73,5	F
MPD Medien-, Produktions- und Distributionsgesellschaft mbH & Co. KG	(14)	-	NC		57,0	F
Neue Spreeradio Hoerfunkgesellschaft mbH		99,7	F		99,7	F
Radio Center Berlin GmbH		99,7	F		99,7	F
Radio Hamburg GmbH & CoKG		29,1	E		29,1	E
RTL Radio Berlin GmbH		99,7	F		99,7	F
RTL Radio Deutschland GmbH		99,7	F		99,7	F
RTL Radiovermarktung GmbH		99,7	F		99,7	F
RUNDFUNK BETEILIGUNGS- UND BETRIEBSGESELLSCHAFT BLAUEN mbH		42,0	E		42,0	E
UFA Radio-Programmgesellschaft in Bayern mbH		99,7	F		99,7	F
<b>Belgique *</b>						
Cobelfra SA		44,1	F		44,1	F
Contact Vlaanderen NV		42,1	P		42,1	P
Inadi SA		44,1	F		44,1	F
IP Plurimédia SA		65,8	F		65,8	F
Joker FM SA		44,1	F		44,1	F

	2010			2009		
	Note	Intérêts du Groupe	Méthode de Consolidation	Note	Intérêts du Groupe	Méthode de Consolidation
New Contact SA (anciennement Contact SA)		49,8	P		49,8	P
Radio Belgium Holding SA		44,1	F		44,1	F
<b>France *</b>						
Ediradio SA		99,7	F		99,7	F
ID (Information et Diffusion) Sarl		99,7	F		99,7	F
IP France SA		99,7	F		99,7	F
IP Régions SA		99,7	F		99,7	F
RTL Fun Développement Sarl		99,7	F		99,7	F
RTL Net SAS		99,7	F		99,7	F
SCP Sarl		99,7	F		99,7	F
SERC SA		99,7	F		99,7	F
Sodera SA		99,7	F		99,7	F
<b>Pays-Bas *</b>						
Radi 10 Gold BV		73,4	F		-	NC
Radio 538 BV		73,4	F		73,4	F
RTL FM BV		73,4	F		-	NC

## AUTRES

	2010			2009		
	Note	Intérêts du Groupe	Méthode de Consolidation	Note	Intérêts du Groupe	Méthode de Consolidation
<b>Allemagne *</b>						
RTL Group Central & Eastern Europe GmbH		99,7	F		99,7	F
RTL Group Deutschland GmbH		99,7	F		99,7	F
RTL Group GmbH	(14)	-	NC		99,7	F
RTL Group Vermögensverwaltungs GmbH		100,0	F		100,0	F
UFA Film und Fernseh GmbH		99,7	F		99,7	F
<b>Autriche *</b>						
RTL Group Austria GmbH		99,7	F		99,7	F
<b>Belgique *</b>						
Audiomedia Investments Bruxelles SA		100,0	F		100,0	F
<b>France *</b>						
IP Network SA		99,7	F		99,7	F
Société Immobilière Bayard d'Antin SA		99,7	F		99,7	F
<b>Jersey *</b>						
CLT-UFA HOLDINGS Ltd	(15)	-	NC		99,7	F

	2010			2009		
	Note	Intérêts du Groupe	Méthode de Consolidation	Note	Intérêts du Groupe	Méthode de Consolidation
<b>Luxembourg *</b>						
Messino SA	(****)	-	F	-	-	NC
B. & C.E. SA		99,7	F	99,7	99,7	F
CLT-UFA SA		99,7	F	99,7	99,7	F
IP Luxembourg Sarl		99,7	F	99,7	99,7	F
IP Network International SA		99,7	F	99,7	99,7	F
Media properties Sarl		99,7	F	99,7	99,7	F
RTL Group Central & Eastern Europe SA		99,7	F	99,7	99,7	F
RTL Group Germany SA		99,7	F	99,7	99,7	F
<b>Pays-Bas *</b>						
RTL Group Beheer BV		100,0	F	100,0	100,0	F
<b>Royaume-Uni *</b>						
CLT-UFA UK Radio Ltd		99,7	F	99,7	99,7	F
CLT-UFA UK Television Ltd		99,7	F	99,7	99,7	F

(1) M : Société mère - F : intégration globale - P : intégration proportionnelle - E : mise en équivalence - NC : non consolidé

(2) Groupe M6 (contrôle "de facto")

(3) Five Group

(4) UFA Berlin Group

(5) Trebitsch Group

(6) M-RTL Group

(7) Antena 3

(8) Phoenix Group

(9) Fremantle Licensing Group

(10) FremantleMedia North America Group

(11) FremantleMedia Productions Netherlands Group

(12) Grundy Organisation (Holdings) Group

(13) Talkback Productions Group

(14) Société absorbée par une société du Groupe

(15) Société vendue ou liquidée

(16) Ren TV Group

(17) Content Union Group

(18) Alpha Media Group

(19) Original Productions

(20) Radical Media

(21) Perte d'influence significative

(\*) Pays d'établissement

(\*\*\*\*) Consolidé en tant qu'entité ad hoc ("Special purpose vehicle")